Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement.
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole.
Direction de l'Analyse économique et agricole.

SPW | Éditions
Bilans et perspectives
Agriculture

Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie
2011-2012

Wallonie

Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole
Direction de l'Analyse économique agricole

EVOLUTION DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET HORTICOLE DE LA WALLONIE 2011 – 2012

SPW | *Éditions*

Ce 24ème rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie se fonde sur l'exercice comptable de la DAEA et l'enquête agricole de la DGSIE (ex-INS) de 2011. En 2011, les exploitations de grandes cultures et les exploitations spécialisées en bovins à viande ont un résultat économique inférieur à celui de 2010, dans toutes les autres orientations le résultat est en progression.

Dépôt légal : D/2013/11802/34

Editeur responsable : Jean Marot, chaussée de Louvain 14, 5000 Namur

Crédit photo : Christian Lambay – CREA

N° vert : 0800 11 901 - www.wallonie.be - www.agriculture.wallonie.be

Publication gratuite, imprimée sur papier recyclé

SPW
Service public de **Wallonie**

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

DGO 3

c4-a4.indd 1 13/02/2013 10:15:25

TABLE DES MATIERES

A. L'agriculture dans l'Union européenne **1**

1. Chiffres clés 1
2. La campagne 2011 2
3. Situation économique générale 5
4. Evolution du revenu agricole dans l'Union 6

B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie **9**

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION **9**

I.1 La main-d'œuvre **10**
I.1.1 Le volume de la main-d'œuvre diminue presque au même rythme que le nombre d'exploitations 10
I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation 12
I.1.3 Succession des exploitants 12
I.1.4 Taux de remplacement des exploitations 13

I.2 La terre **14**
I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU) 14
I.2.2 Modes de faire-valoir des terres 14
I.2.3 Les fermages 15

I.3 Les cheptels **16**
I.3.1 Cheptel bovin 16
I.3.2 Cheptel porcin 17
I.3.3 Cheptel avicole 17
I.3.4 Autres cheptels 17

I.4 Les unités de production **18**
I.4.1 Nombre d'exploitations 18
I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation 19
I.4.3 Le seuil de persévérance des exploitations agricoles en Wallonie 20
I.4.4 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique 20
I.4.5 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée 22
I.4.6 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre 22
I.4.7 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs 23
I.4.7.1 Nombre de détenteurs de bovins 23
I.4.7.2 Nombre de détenteurs de porcs 26

CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX **29**

II.1 Les cultures agricoles **29**
II.1.1 Les céréales 29
II.1.2 Les cultures industrielles 30

II.1.3 Les pommes de terre 32
II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères 32
II.1.5 Terres arables retirées de la production 32
II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles 33

II.2 Les cultures horticoles 34
II.2.1 Les productions maraîchères 34
II.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air 34
II.2.1.2 Les cultures sous serres 34
II.2.2 Les productions fruitières 35
II.2.3 Les pépinières et cultures ornementales 35
II.2.4 Importance et localisation des cultures horticoles 35

II.3 Les productions animales 36
II.3.1 Les productions bovines 36
II.3.1.1 La production de viande 36
II.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine 37
II.3.1.3 La production de lait 37
II.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait 38
II.3.2 La production porcine 39
II.3.3 La production avicole 39
II.3.3.1 Le poulet de chair 39
II.3.3.2 Les poules pondeuses 39
II.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores 39
II.3.5 La production chevaline 40
II.3.6 Les productions ovine et caprine 40

II.4 Les productions sous mode biologique 41
II.4.1 Les productions végétales 41
II.4.2 Les productions animales 43
II.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio » 44
II.4.3.1 Les tendances 44
II.4.3.2 Importance du marché des produits « bios » 44
II.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon 45

II.5 Evolution des prix des principaux produits et moyens de production agricoles 46
II.5.1 Les produits végétaux 46
II.5.1.1 Les céréales 46
II.5.1.2 Les pommes de terre 47
II.5.1.3 Les betteraves sucrières 48
II.5.2 Les produits animaux 49
II.5.2.1 La viande bovine 49
II.5.2.2 La viande porcine 50
II.5.2.3 La viande de volaille 52
II.5.2.4 Le lait 52
II.5.2.5 Les œufs 54
II.5.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés 54
II.5.3.1 Indice des prix reçus 55
II.5.3.2 Indice des prix payés 56
II.5.3.3 Le terme de l’échange (ciseau des prix) 58

CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS 59

III.1 Le revenu en agriculture **60**
III.1.1 Structure des exploitations agricoles 60
III.1.2 Revenu du travail par hectare 60
III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques 61
III.1.2.2 Selon les régions agricoles 61
III.1.3 Structure des produits et des charges en Wallonie 61
III.1.4 Revenu du travail par unité de travail 62
III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques 62
III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail 62
III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période 63
III.1.4.4 Selon les régions agricoles 64
III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Wallonie 65
III.1.5 Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial 66

III.2 Les principales orientations technico-économiques wallonnes **67**
III.2.1 les exploitations de grandes cultures (OTE 1) 68
III.2.1.1 Caractéristiques structurelles 68
III.2.1.2 Rentabilité de quelques grandes cultures 69
III.2.1.3 Résultats de l'ensemble de l'exploitation de grandes cultures 72
III.2.2 Les exploitations laitières (OTE 450) 73
III.2.2.1 Caractéristiques structurelles 73
III.2.3 Les exploitations spécialisées en viande bovine (OTE 460). 77
III.2.3.1 Caractéristiques structurelles 77

III.3 Le capital agricole (approche micro-economique) **80**
III.3.1 Nature et importance des capitaux engagés 80
III.3.2 Endettement des exploitations professionnelles 81

CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE **83**

IV.1 valeur de la Production wallonne **83**
IV.1.1 Situation en 2011 83
IV.1.2 Evolutions 1990-2011 84
IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge 85

IV.2 Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale **86**

IV.3 Les aides directes apportées au titre de la PAC **86**
IV.3.1 Le 1er pilier (données financières) 86
IV.3.1.1 Ventilation des aides par secteur 86
IV.3.2 Le 2ème pilier 88
IV.3.2.1 La programmation 2007-2013 du PDR 88
IV.3.2.2 Les mesures adoptées en Wallonie 88
IV.3.2.3 Plan de financement 2007-2013 89
IV.3.2.4 Exécution du PDR 2007-2013 depuis sa mise en route 90

CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2012 **93**

V.1 Les exploitations et les facteurs de production **93**
V.1.1 Les exploitations 93

V.1.2 La superficie agricole utilisée 93
V.1.3 Le cheptel 94

V.2 Les productions 95
V.2.1 Les productions végétales 95
V.2.2 Les productions animales 95

V.3 Les prix 95
V.3.1 Les productions végétales 95
V.3.2 Les productions animales 96

V.4 Les revenus 99

ANNEXE I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Wallonie et en Belgique (mai 2011)

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2011)

Annexe I.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2011)

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2011)

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie (2005 à 2011)

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2010) (données indisponibles en 2011)

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2011)

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2009 et mai 2010, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles en 2011)

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010) (données indisponibles en 2011)

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2009 et mai 2010 pour la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles en 2011)

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2010 et 2011 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Wallonie

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011).

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2013 (incluse) en Wallonie

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2010)

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2011)

Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2011)

Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2011)

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011)

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2011)

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2011)

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique (mai 2011)

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de Wallonie selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2011)

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon la classe de superficie (mai 2011)

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011)

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011)

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011)

Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011)

ANNEXE II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2011)

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1er mai, en 2010 et 2011 (têtes)

Annexe II.4: Prix du froment panifiable(Jusque 2006 : marché de Liège. A partir de 2007 : Synagra)

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre

Annexe II.7 : Prix des taureaux assimilés

Annexe II.8 : Prix des taureaux de bonne conformation

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées C-D-P

Annexe II.10 : Prix des vaches de bonne conformation

Annexe II.11 : Prix des vaches 50 %

ANNEXE III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2011 par orientation technico-économique et par région agricole

Annexe III.2 : Données structurelles moyennes du champ d'observation par orientation technico-économique en Wallonie (résultats observés en mai 2011)

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2009, 2010 et 2011 (€)

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2009, 2010 et 2011 (€)

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Wallonie (2009, 2010 et 2011)

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2011

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2011

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2009, 2010 et 2011 (€)

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de Wallonie, en 2009, 2010 et 2011 (€)

Annexe III.10 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2009, 2010 et 2011 (€)

Annexe III.11 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2009, 2010 et 2011 (€)

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2009 à 2011

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2011)

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2011)

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2009 et 2011

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2009 et 2011

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2011

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2011

ANNEXE IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2011 (en millions d’ €)

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation).

Cette édition est la vingt-quatrième. Comme les neuf années précédentes, elle a été établie par la direction de l'Analyse économique agricole du Service public de Wallonie.

Ce rapport comporte une description succincte de l'agriculture dans l'Union européenne et cinq chapitres qui concernent :

- les facteurs de production ;
- les productions agricoles et les prix ;
- la situation économique des exploitations ;
- la situation économique de l'agriculture et de l'horticulture wallonne ;
- les prévisions pour 2012.

Les informations qui ont permis d'établir ce rapport proviennent de sources diverses mais complémentaires. La direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) attachée au département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) récolte des données comptables (réseau RICA+) et macro-économiques (marchés agricoles). Elle traite et analyse les données en provenance d'autres sources.

Ces autres sources sont, d'une part, le service public fédéral de l'économie (SPF-économie) et, plus particulièrement sa Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) ex-Institut national de statistique (INS), et d'autre part, les autres directions de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, notamment le département des aides (D4, ex-Ig2).

A. L'agriculture dans l'Union européenne

1. Chiffres clés

L'Union européenne à 27 dispose d'une superficie totale de 4,3 millions de Km^2, dont près de 1,8 millions sont consacrés à l'agriculture, ce qui représente 41 % de la superficie totale. Cette superficie agricole est utilisée (SAU) par près de 13 millions d'exploitations.

La superficie cadastrale de la Belgique est de 30 528 Km^2 (0,7 % de l'Union), dont 13 580 Km^2 de superficie agricole utilisée (0,8 % de l'Union) par près de 43 000 exploitations agricoles (0,4 % de l'Union). Le poids de l'agriculture belge dans l'agriculture européenne est donc très faible en termes de superficie et d'exploitations agricoles.

En 2007, dernière enquête sur la structure des exploitations agricoles connue, la taille moyenne des exploitations agricoles européennes s'élevait à 12,6 ha. La taille moyenne présente une grande hétérogénéité selon les États membres ainsi qu'au sein de chaque État. Ainsi, la dimension moyenne s'élève en République Tchèque à 89,3 ha et ne s'élève qu'à 3,8 ha à Chypre.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole belge est de 28,6 ha, mais cette dimension moyenne s'élève à 19,5 ha en Flandre et à 46,7 ha en Wallonie. A titre d'information, la dimension moyenne des exploitations s'élève à 181,8 ha aux Etats-Unis.

En 2009, 11,2 millions d'unité de travail étaient actives dans l'agriculture européenne, soit 5 % de la population active de l'Union. En Belgique, 63 700 unités de travail, qui représentent 83 800 personnes, sont actives en agriculture, soit 1,4 % de la population active belge.

L'effectif de la main-d'œuvre ne peut à lui seul qualifier une agriculture. Pour cela, un bon indicateur est la main-d'œuvre par unité de surface. Cet indicateur qualifie le niveau de mécanisation de l'agriculture d'une région ou, son orientation de production car l'horticulture et l'arboriculture fruitière, pour ne donner que ces deux exemples, sont des spéculations très intensives en terme d'utilisation de la force de travail. Ainsi, dans l'Union européenne, on compte 6,2 unités de travail (UTA) par 100 ha de superficie agricole utilisée. Cet indicateur passe à 5 dans EUR-25 et à 4 dans EUR-15. Pour l'ensemble des 12 derniers adhérents, il s'élève à 11 unités de travail par 100 ha de SAU, il monte à 19 pour la Roumanie.

Cet indicateur peut être très variable au sein d'un même État membre. Ainsi, en Belgique, il s'élève à 7 unités de travail pour 100 ha en Flandre, où l'horticulture, notamment, est fort développée, mais il n'est que de 2,4 UTA pour 100 ha en Wallonie, où les grandes cultures et l'élevage bovin sont plus développés.

La main-d'œuvre agricole belge, qui représente à peine 0,5 % de la main-d'œuvre agricole européenne, produit, en terme de standard de pouvoir d'achat (SPA) et selon EUROSTAT, 2 % de la valeur de la branche d'activité agricole de l'Union. Ceci caractérise bien une agriculture intensive sur des sols aux qualités pédo-climatiques exceptionnelles.

La superficie agricole utilisée de l'Union européenne à 27 couvre en 2007 (dernière enquête de structure disponible) 180 millions d'hectares qui se répartissent à raison de 57,4 % en terres arables, 31,6 % en prairies permanentes, 6,1 % en cultures permanentes et 4,8 % en jachères (tableau 1).

Les terres arables se répartissent entre les céréales (56 %), les oléagineux (10,1 %),les cultures fourragères (14 %), les plantes industrielles (11 %) et les légumes frais (2 %).

Parmi les cultures permanentes, on peut citer les oliviers (40 %), la vigne (30,9 %) et les arbres fruitiers et baies (23,6 %).

Tableau 1 : Occupation des sols dans l'Union européenne (à 27) en 2007 (en millions d'hectares)

	Millions d'ha	%	Millions d'ha	%
SAU	180,0	100,0		
Terres arables	103,3	57,4		100,0
Dont :				
- Céréales			58,0	56,1
- Cultures fourragères			14,6	14,1
- Plantes industrielles			11,2	10,8
- Oléagineux			10,4	10,1
- Légumes frais			2,0	1,9
Prairies permanentes	56,8	31,6		
Cultures permanentes	11,0	6,1		100,0
Dont :				
- Oliviers			4,4	40,0
- Vignes			3,4	30,9
- Fruits et baies			2,6	23,6
Jachères	8,6	4,8		
Serres	0,129	-		
Autres	0,171	-		

L'effectif du cheptel bovin s'élève à 89,5 millions de têtes, dont 36,8 millions de vaches parmi lesquelles on compte 24,4 millions de vaches traites.

On relève aussi 155,7 millions de porcs, 103,2 millions d'ovins et 1,505 milliards de volailles. Parmi ces dernières on compte 509 millions de poules pondeuses, 793,5 millions de poulets de chair et 202,5 millions d'autres volailles (tableau 2).

Tableau 2 : Le cheptel dans l'Union européenne (à 27) en 2007 (en millions de têtes)

	Millions de têtes	Millions de têtes	%
Bovins	89,5		100,0
Dont :			
- Vaches laitières		24,4	27,3
- Vaches allaitantes		12,4	13,9
Porcs	155,7		
Ovins	103,2		
Volailles	1 505,0		100,0
Dont :			
- Poules pondeuses		509,0	33,8
- Poulets de chair		793,5	52,7
- autres volailles		202,5	13,5

2. La campagne 2011

La superficie cultivée en **céréales** (à l'exception du riz) devrait atteindre 56 millions d'hectares pour la campagne 2011/2012, soit 1 %, de moins qu'en 2010/2011. Avec un rendement moyen de 5,1 tonnes/ha (supérieur de 4 % au rendement de 2010/2011), on estime la production totale de céréales à 286,8 millions de tonnes, soit 3,4 % de plus qu'en 2010/2011. Le bilan de 2011 présente toutefois des nuances: la production de blé tendre, d'avoine, de maïs et de sorgho aurait progressé par rapport à 2010, tandis que la

production de froment dur, d'orge, de seigle, de triticale et d'autres céréales aurait reculé.

La superficie estimée des **cultures oléagineuses** dans l'UE-27 est de 11,5 millions d'hectares pour la campagne 2011/2012, pour une production totale de 29 millions de tonnes, en augmentation de 1 % par rapport à la campagne précédente. Les rendements moyens devraient s'élever à 2,5 tonnes/ha, en recul de 2 % par rapport à la campagne 2010/2011.

En ce qui concerne les **cultures protéagineuses**, la production devrait être de 2,7 millions de tonnes pour la campagne 2010/2011 (- 4 % par rapport à la campagne précédente).

Les prix du **sucre** sont restés très volatils pendant la majeure partie de la campagne 2011, malgré une relative stabilisation vers la fin de l'année. Le cours du marché mondial du sucre blanc est passé de 400 EUR/tonne en mai à 620 EUR/tonne en juillet. L'Organisation internationale du sucre (ISO) fait état pour 2010/2011 d'une production mondiale totale de 165,2 millions de tonnes, soit 4,7 millions de tonnes de plus qu'en 2009/2010. Compte tenu d'une consommation de sucre de 164 millions de tonnes, la campagne 2009/2010 s'est achevée sur un léger excédent de 1,2 million de tonnes au niveau mondial. La situation devrait continuer de s'améliorer en 2011/2012, avec une production record attendue de 172 millions de tonnes (+ 7 millions de tonnes par rapport à 2010/2011) pour une consommation également en augmentation à 167,7 millions de tonnes.

Selon les premières prévisions, la surface en betteraves sucrières atteindrait 1,56 million d'hectares dans l'UE en 2011/2012 (soit 3 % de plus qu'en 2010/2011). La production sous quota devrait atteindre 13,8 millions de tonnes, dont 0,7 million pour l'isoglucose. Les conditions météorologiques ont été très favorables au cours de la campagne et beaucoup de régions ont enregistré des rendements record, d'où une production excédentaire hors quota susceptible d'atteindre 5,3 millions de tonnes. Pour la campagne 2011/2012, le volume maximum d'exportations de sucre hors quota a été fixé à 1,35 million de tonnes pour le sucre et 0,07 million de tonnes pour l'isoglucose. Dans la ligne de l'évolution des marchés mondiaux, le prix moyen du sucre sur le marché de l'UE a augmenté sensiblement en 2011, atteignant 654 EUR/tonne en décembre (+ 156 EUR par rapport à janvier 2011).

L'année 2011 restera dans les mémoires comme *annus horribilis* pour presque tout le secteur des **fruits et légumes**. La crise sanitaire (*E. coli*), la chaleur et le chevauchement de saisons ont pesé très lourdement sur les prix, de sorte que la campagne peut être jugée pire encore que celle de 2009, déjà considérée comme mauvaise. Des températures particulièrement douces au printemps ont accéléré la maturation des produits, notamment des légumes, d'où un chevauchement de saisons (fin de la saison méridionale et début de la saison septentrionale) conduisant à un pic de l'offre. Les prix des légumes ont cédé environ 25 % par rapport aux prix de 2010.

La production de **pommes** dans l'UE devrait atteindre, selon les prévisions, 10,2 millions de tonnes en 2011, soit 5 % de plus qu'en 2010, qui avait été l'une des récoltes les plus basses de la décennie. Cette récolte plus abondante a entraîné une diminution de 10 % des prix par rapport à la saison précédente. Cependant, les prix varient considérablement d'un État membre à l'autre, principalement en fonction des variétés.

La production de **poires** devrait atteindre 2,5 millions de tonnes dans l'UE en 2011. Ce chiffre, qui est supérieur à la moyenne des trois dernières années, représente une augmentation de 12 % par rapport à 2010. Les prix ont chuté sensiblement (- 35 %) dans toute l'UE.

Les tomates et autres légumes de serre, notamment les concombres, courgettes et poivrons ont payé le plus lourd tribut aux crises météorologiques et sanitaires de 2011. Les prix étaient déjà orientés à la baisse pendant la première moitié de l'année, avant la

crise de l'*E. coli*. Le cours des tomates rondes a cédé 40 % par rapport à l'année précédente, voire plus au plus fort de la crise.

La production de **pommes de terre** a connu une hausse presque généralisée dans l'UE en 2011, avec des prix très peu élevés par rapport à 2010. Les exportations de pommes de terres ont gagné 132 %. L'année 2011 restera dans les annales comme une année exceptionnelle pour ce qui est des exportations de pommes de terre à destination de la Fédération de Russie.

D'après les données fournies par les pays producteurs, la production d'**huile d'olive** devrait avoir atteint 2,2 millions de tonnes pour la campagne 2010/2011 (du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011), dont 1 380 000 tonnes produites en Espagne, 440 000 tonnes en Italie, 300 000 tonnes en Grèce, 63 000 tonnes au Portugal, 6 500 tonnes à Chypre, 6.000 tonnes en France et 600 en Slovénie. Cette quantité représente une hausse de 4 % par rapport à 2009/2010. Sur la même période, les prix de l'huile d'olive ont diminué de 2 % par rapport à ceux de la campagne précédente.

Dans le **secteur bovin**, la diminution du cheptel s'est poursuivie en 2011 (- 2,3 % par rapport à 2010). Le nombre de vaches a diminué, notamment en Roumanie (- 17,5 %) et en Italie (- 6,3 %). Cette diminution du cheptel est due en partie à la situation sur le marché des produits laitiers. Selon les dernières prévisions, la production de viande de bœuf et de veau devrait afficher une augmentation de 1,8 % en 2011.

En ce qui concerne le commerce de viande bovine avec les pays tiers, l'UE reste exportatrice nette en termes de volume, principalement grâce à la solidité de la demande russe. Un autre facteur a été l'ouverture du marché turc à la suite de la diminution, à la fin de 2010, des droits de douanes prohibitifs perçus par ce pays. Les importations de viande bovine dans l'UE ont subi une baisse de 10 % par rapport à 2010, en raison d'une diminution du volume des importations en provenance d'Amérique du Sud et d'Afrique, elle-même engendrée par une diminution de la production des principaux pays exportateurs et l'interdiction d'importer de la viande du Botswana. Les exportations en provenance des États-Unis et d'Australie ont à nouveau augmenté, grâce à la mise en place d'un nouveau quota d'importation en franchise de droits de viande bovine de qualité. Les exportations en provenance du Canada, d'Uruguay et de Nouvelle-Zélande auraient augmenté, ces pays ayant aussi accès à ce quota. On estime l'augmentation des exportations de viande bovine à plus de 30 % en raison de la faiblesse de l'offre mondiale, aboutissant à une demande accrue de bœuf originaire de l'UE sur les marchés mondiaux, malgré son prix relativement élevé.

La consommation totale de viande de bœuf et de veau dans l'UE devrait, selon les estimations, se maintenir au même niveau qu'en 2010, avec une consommation moyenne de 16,2 kg par habitant. Les prix à la production ont augmenté par rapport à 2010, et ce pour toutes les catégories (taurillons, bœufs, vaches et génisses).

Concernant le **secteur porcin**, la combinaison de prix élevés jusqu'à la fin de l'année 2011 et d'une diminution du prix des céréales ont ramené la marge bénéficiaire théorique des producteurs à sa moyenne sur cinq ans. Le secteur continue d'être confronté à un processus de concentration au profit d'installations plus grandes. Le cheptel de truies s'est légèrement réduit. Néanmoins, la production a confirmé sa tendance haussière en 2011, avec une augmentation totale de 1,7 %. Sur le front des exportations, 2011 a été une campagne exceptionnelle. Pour la première fois de son histoire, l'UE a exporté plus de 3 millions de tonnes de viande porcine, soit 20 % de plus qu'en 2010 et près de 12 % de sa production intérieure. La consommation de viande porcine devrait rester stable en 2011, en dépit d'un repli de la consommation moyenne par habitant à 41,2 kg.

La production de **viande de volaille** a enregistré une légère augmentation de 0,4 % en 2011. Les importations ont crû de 3 % par rapport à l'année précédente. Même si le Brésil reste largement dominant (avec 70 % du total des importations dans l'UE), les importations à partir de ce pays n'ont augmenté que de 1 %. Le prix des poulets de chair, entre 176 EUR/100 kg et 194 EUR/100 kg, a atteint son niveau le plus élevé dans l'UE depuis 15 ans. Selon les estimations, la consommation de viande de volaille aurait

légèrement reculé dans l'UE en 2011 (- 0,6 %), avec une consommation moyenne par habitant de 23,3 kg.

Les marchés des **produits laitiers** ont continué de regagner du terrain en 2011, stimulés par une forte demande mondiale. En dépit d'une hausse notable de l'offre (d'environ 2 %), les prix des produits laitiers sont restés relativement élevés pendant toute la campagne (+ 15 % pour le beurre, + 8 % pour le LEP et + 11 % pour le fromage (Edam) par rapport à 2010), ce qui a permis une augmentation parallèle du prix de lait. Selon les premières estimations, le prix du lait cru aurait augmenté de 11 % dans l'UE en 2011 (34 EUR/100 kg contre 30,5 EUR/100 kg en 2010). D'après les dernières estimations, les livraisons de **lait** aux laiteries auraient atteint 138,6 millions de tonnes (+ 2 % par rapport à 2010). La production laitière atteindrait, selon les estimations, 151,4 millions de tonnes (+1, 5 % par rapport à 2010), la contraction du cheptel étant compensée par un accroissement constant du rendement laitier dans l'UE-15 comme dans l'UE-12. Pour 2011, la taille du cheptel laitier de l'UE est estimée à 22,9 millions de têtes, ce qui représenterait une réduction de 0,8 %. Le rendement moyen par vache laitière aurait augmenté pour atteindre 6 431 kg (+ 1,9 %). Le Danemark, Chypre, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Autriche ont dépassé leurs quotas respectifs pour un total de 199 000 tonnes, ce qui a donné lieu au paiement de taxes sur les excédents pour un montant de 55,57 millions d'EUR.

3. Situation économique générale

La **situation économique** générale se caractérise par une poursuite, bien que modérée, de la reprise amorcée en 2011. En 2011, le produit intérieur brut total a progressé de 1,6 % au niveau de l'UE et de 3 % au niveau mondial. Le rythme général de la reprise demeure progressif et inégal d'un pays à l'autre de l'UE. Ce sont les États baltes qui ont enregistré les taux de croissance les plus élevés (8 % pour l'Estonie, 6,1 % pour la Lituanie et 4,5 % pour la Lettonie), suivis par la Pologne et la Suède (4 % chacune). La Grèce et le Portugal, soumis à un régime drastique d'austérité budgétaire et confrontés à des taux de chômage très élevés ont, quant à eux, enregistré un taux de croissance négatif de - 5,5 % et - 1,9 % respectivement. Les perspectives pour 2012 apparaissent moins encourageantes, avec une croissance du PIB d'à peine 0,6 % dans l'UE et de 2,7 % dans le monde.

Selon les estimations, les prix à la consommation ont, dans l'ensemble, augmenté de 3,1 % en 2011, tandis que l'inflation du prix des seules denrées alimentaires s'est établie à 3,2 %.

Jusqu'en août 2011, l'euro s'est apprécié par rapport au dollar, pour atteindre un sommet de 1,43 USD pour 1 EUR en août 2011. Au cours des mois suivants, le taux de change a évolué en faveur du dollar et 1 EUR s'échangeait contre 1,312 USD à la fin de 2011.

Selon des chiffres encore provisoires, 2011 semble avoir été une année exceptionnelle pour les **échanges commerciaux** de l'UE, avec, pour la deuxième année consécutive, un excédent commercial agricole avoisinant les 7 milliards d'EUR.

Selon les estimations, les **exportations agricoles de l'UE** auraient atteint, en valeur, quelque 105 milliards d'EUR (+ 16 % par rapport en 2010), dont 64 % seraient dus aux exportations de produits finis transformés. Les hausses les plus marquées de la valeur exportée ont été enregistrées pour les catégories «spiritueux et liqueurs» et «vins et vermouth» (+ 20 % chacune, pour atteindre une valeur supérieure à 8 milliards d'EUR), ainsi que «préparations de céréales» (+ 17 %, pour atteindre 6,6 milliards d'EUR). Le blé (en grains), qui représente environ la moitié des exportations de produits de base, afficherait une augmentation de 11 % pour atteindre une valeur supérieure à 4 milliards d'EUR en 2011. Ces produits représentent environ 26 % du total des exportations agricoles.

Les États-Unis demeurent la principale destination des produits agricoles européens. Les exportations à destination de ce pays ont atteint une valeur de 14,6 milliards d'EUR en 2011 (+ 8 % par rapport à 2010). Les exportations vers la Russie ont poursuivi leur

reprise (+ 14 %) et dépassé les 10,5 milliards d'EUR. La Suisse reste la troisième destination principale des exportations agricoles de l'UE, pour une valeur dépassant les 6,5 milliards d'Eur. (+ 7 %).

Selon les estimations, la valeur des **importations agricoles de l'UE** s'afficherait en hausse à 98 milliards d'EUR en 2011 (+ 16 % par rapport à 2010). Comme pour les exportations, ce sont les produits finis transformés qui forment la majeure partie des importations (51 %). Les importations de l'UE les plus importantes ont concerné les produits tropicaux: l'ensemble des importations de «fruits et épices» et «café, thé et maté» ont atteint une valeur de plus de 18 milliards d'EUR. Les importations de tourteaux d'oléagineux ont dépassé les 7 milliards d'EUR, contre quelque 8 milliards d'EUR pour la catégorie «autres huiles animales et végétales». Ensemble, les groupes de produits susmentionnés ont représenté près de 35 % du total des importations agricoles de l'UE. En 2011, le Brésil est resté le principal partenaire commercial de l'Union avec une part de 14 % du total des importations agricoles dans l'UE, pour une valeur de près de 14 milliards d'EUR, en augmentation par rapport à l'année précédente. Les importations en provenance des États-Unis ont atteint 8,2 milliards d'EUR en 2011, alors qu'elles étaient encore de 7,4 milliards d'EUR en 2010 (+ 12 %). Les importations en provenance d'Argentine, troisième principal fournisseur de l'UE, ont également augmenté pour atteindre 6,3 milliards d'EUR.

4. Evolution du revenu agricole dans l'Union

Nous faisons ici référence aux estimations macro-économiques effectuées par EUROSTAT sur base des informations qui lui sont transmises par les États membres. Ceux-ci utilisent une méthodologie harmonisée afin d'estimer l'évolution des prix et des volumes des produits agricoles, des consommations intermédiaires et des autres postes qui entrent dans l'établissement des comptes économiques du secteur agricole.

En vue d'estimer l'évolution du revenu agricole EUROSTAT utilise un des indicateurs à sa disposition, à savoir le revenu des facteurs dans l'agriculture par unité de travail annuel (indicateur A). Cet indicateur correspond à la valeur ajoutée nette réelle au coût des facteurs par unité de travail annuel (VAN_{cf} / UTA). La VAN_{cf} est calculée en déduisant de la valeur de la production agricole aux prix de base le montant des consommations intermédiaires, de la consommation de capital fixe (amortissements) et des impôts sur la production et en y ajoutant la valeur des subventions à la production.

Le revenu moyen des activités agricoles au niveau de l'UE (mesuré en valeur réelle en tant que revenu des facteurs de production par unité de travail annuel) a gagné 6,5 % en 2011 par rapport à son niveau de 2010. L'augmentation du revenu agricole résulte de l'augmentation du **revenu agricole réel** (+ 3,7 %) et de la réduction de la **main d'œuvre agricole** (-2,7 %). Cette augmentation du **revenu agricole réel** en 2011 résulte elle-même d'une hausse de la **production agricole aux prix de base** en valeur réelle (+ 7,2 %) ainsi que de la **consommation intermédiaire** agricole, également en valeur réelle (+ 9,7 %). La valeur de la production agricole s'est améliorée tant pour la production végétale que pour la production animale (+ 7,5 % et + 7,7 % respectivement). Quant à l'augmentation de la **consommation intermédiaire,** elle est due à une légère augmentation des volumes (+ 0,5 %), couplée à une **nette augmentation des prix des moyens de production,** lesquels ont augmenté de 9,2 % en moyenne en valeur réelle, principalement à cause du prix élevé des aliments pour animaux (+ 16,9 %), des engrais et amendements pour sols (+ 14,7 %), ainsi que de l'énergie et des lubrifiants (+ 11,9 %). Une légère diminution de la **consommation de capital fixe** (- 0,1 %), combinée à une augmentation des **impôts sur la production** (+ 1,3 %), des salaires (+ 0,4 %), des loyers (+ 1 %) et des taux d'intérêts (+ 2,2 %), s'est soldée par une augmentation des coûts de production. Enfin, la diminution de 0,4 % des **autres subventions à la production** a eu peu d'impact sur le niveau des revenus du secteur agricole en 2011.

Le revenu agricole par travailleur de 2011 s'avère supérieur à celui de 2010 dans dix-neuf États membres. Les augmentations les plus marquées ont été observées en

Roumanie (+ 43,7 %), en Hongrie (+ 41,8 %), en Irlande (+ 30,1 %), en Slovaquie (+ 25,3 %) et au Luxembourg (+ 25,2 %). De nets reculs, parfois difficiles à expliquer, ont en revanche été observés en Belgique (- 22,5 %), à Malte (- 21,2 %), au Portugal (- 10,7 %), en Finlande (-9,6 %) et aux Pays-Bas (- 8,2 %).

La **main d'oeuvre agricole** a reculé de 2,7 % en 2011 par rapport à 2010. Les reculs les plus marqués ont eu lieu en Bulgarie (- 9 %), en Belgique et en Roumanie (- 7 % chacune). En revanche, elle progresse en Slovaquie (+ 7 %).

Sources :

L'essentiel des données et commentaires repris ci-dessus proviennent de : Commission européenne, EUROSTAT, comptes économiques de l'agriculture

- Commission européenne, EUROSTAT, Statistics in focus, 18/2009, 18/2010, 37/2011 et 179/2012
- Commission européenne, Direction générale de l'agriculture et du développement rural, « l'agriculture dans l'Union européenne – Informations statistiques et économiques 2010 », Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2011, 396 p.

B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

Avertissement

Au cours de la période étudiée (2007 à 2011), deux évènements indépendants se sont produits et ont perturbé les évolutions chronologiques.

Premièrement, afin de constituer des groupes homogènes d'exploitations, on procède à leur répartition en orientations technico-économiques (OTE) sur base, avant l'année 2010, de la part relative prise par chacune des spéculations pratiquées sur l'exploitation dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Cette méthode de calcul était imposée à tous les États membres de l'Union par la décision des communautés européennes n° 85/377[1]. Cette décision a été modifiée par le Règlement n° 1242/2008[2] applicable dès 2010 et basant la référence, non plus sur des rapports de marges brutes standard, mais sur des rapports de productions brutes standard.

Avec la nouvelle typologie et ses règles d'application, le champ d'observation est plus étendu qu'auparavant. En effet, d'une part la limite inférieure est abaissée et, d'autre part, il n'y a plus de limite supérieure.

Dans le système articulé sur les MBSw une exploitation doit atteindre au moins 5 UDW, soit environ 27 10^3 € de MBS totale (MBSw « 2004 »), ce qui correspond à une PBS totale d'à peu près 37 10^3 € (PBSw «2004 »). Dans le nouveau système le seuil d'entrée est fixé à 25 10^3 € de PBS totale. Examiné à la lumière de l'enquête DGSIE de mai 2008, cet abaissement de la limite inférieure permet à un peu plus de 1 000 exploitations (supplémentaires) d'entrer dans le champ d'observation. A l'autre extrémité la suppression de la limite supérieure dans le nouveau système permet à quelques 200 exploitations (supplémentaires) de faire partie du champ d'observation. Il s'agit d'exploitations dont la dimension économique, c'est-à-dire la PBS totale, dépasse 522 10^3€ ce qui correspond à la limite supérieure de 70 UDW dans l'ancien système.

Le champ d'observation ainsi redessiné porte sur 74% des exploitations en activité (soit 11 417 exploitations), concentrant 98% du potentiel économique exprimé selon les PBSw «2004 ». Envisagé selon le système des MBSw « 2004 » le champ d'observation porterait sur moins de 66% des exploitations en activité (soit 10 175 exploitations), totalisant 87% du potentiel économique.

Le champ d'observation dans sa nouvelle formule représente donc mieux et de façon plus complète la population agricole.

Par rapport à l'ancien système, on assiste à une sorte de montée en puissance relative des orientations de production qui ne sont pas tributaires ou qui le sont peu de la PAC. Il s'agit pour l'essentiel des OTE granivores, horticoles et fruiticoles spécialisées. Ces OTE ainsi que quelques autres agricoles dans lesquelles ont retrouve des granivores et/ou de l'horticulture font partie des orientations de production peu représentées en Région wallonne. Dans le système articulé sur les PBSw«2004 » ces OTE totalisent 17,5% de la production standard totale alors qu'elles forment à peine plus de 8% de la marge brute standard totale wallonne dans le système fondé sur les MBSw«2004 ». En terme d'effectif cela représente 1 077 exploitations dans le nouveau système contre 703 dans l'ancien.

En conséquence, les caractéristiques structurelles moyennes (DGSIE) présentent une rupture de série chronologique à partir de 2010.

---

[1] Journal officiel des CE n° L220 du 17/08/1985

[2] Journal officiel L335 du 13/12/2008

Deuxièmement, dans un but de simplification administrative, l'enquête de la DGSIE sur les exploitations agricoles et horticoles ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole de 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une déclaration de superficie à la Région wallonne ou une verzamelaanvraag à la Région flamande. Il y a donc une rupture chronologique dans le registre DGSIE des exploitations agricoles. En d'autres termes, la définition de l'échantillon recensé change à partir de 2011.

Du fait de ces deux modifications majeures la plus grande prudence est requise pour l'interprétation des évolutions observées sur la période 2007-2011.

I.1 LA MAIN-D'ŒUVRE

La personne qui doit effectuer la déclaration de superficie est l'exploitant. Celui-ci est le responsable juridique et économique de l'entreprise, il peut être une personne physique ou une personne morale pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

Si l'exploitant est une personne morale, il n'y a pas de main-d'œuvre familiale. Toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

La main-d'œuvre familiale ou non familiale occupée régulièrement peut travailler à temps partiel ou à temps plein.

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole prise en compte n'est pas celle qui est présente le jour du recensement mais celle qui couvre toute l'année précédente (de mai 2010 à mai 2011).

I.1.1 Le volume de la main-d'œuvre diminue presque au même rythme que le nombre d'exploitations

Au cours de la période de référence, selon l'enquête de la DGSIE, 22 566 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole wallon (annexe I.1). Elles représentent 30 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. Parmi elles, 70,1 % sont des hommes et 29,9 % sont des femmes.

Figure 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne (mai 2011)

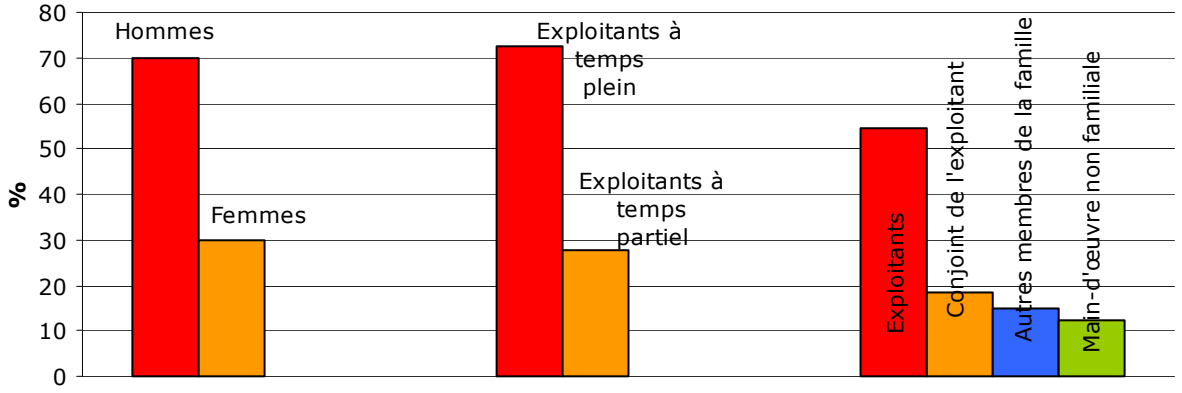

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Les exploitants constituent 54,6 % de la main-d'œuvre . Parmi eux, 72,5% sont exploitants à temps plein et 27,5 % à temps partiel. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 13,3 % de femmes et parmi les exploitants à temps partiel, 22,9 % de femmes.

Les conjoints des exploitants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En Wallonie, on dénombre 4 162 conjoints, dont 32,4 % à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 3 328.

La main-d'œuvre non familiale représente 2 750 personnes, soit 12,28 % de la main-d'œuvre totale (la main-d'œuvre des exploitations « personnes morales » en fait partie).

En Wallonie, deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Par rapport à la Région flamande, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Région flamande emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région qu'en Wallonie.

Tableau 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2011)

	Belgique	Région flamande	Wallonie	Région sablo-limoneuse (Wallonie)	Région limoneuse (Wallonie)	Région herbagère liégeoise (Wallonie)	Campine hennuyère	Condroz
Exploitants								
à temps plein								
- hommes	21.676	13.920	7.750	464	2.794	800	15	1.080
- femmes	2.841	1.650	1.190	52	394	108	4	126
- total	24.517	15.570	8.940	516	3.188	908	19	1.206
à temps partiel								
- hommes	8.245	5.632	2.611	164	873	290	5	397
- femmes	2.223	1.445	775	62	298	56	2	107
- total	10.468	7.077	3.386	226	1.171	346	7	504
Conjoints des exploitants								
à temps plein	4.501	3.150	1.348	100	559	84	4	177
à temps partiel	10.670	7.854	2.814	159	960	347	3	332
total	15.171	11.004	4.162	259	1.519	431	7	509
Autres membres de la famille	10.245	6.916	3.328	208	1.287	353	8	374
Main-d'œuvre non familiale	13.998	11.229	2.750	268	1.319	207	6	543
Total	74.399	51.796	22.566	1.477	8.484	2.245	47	3.136
Exploitants/total (%)	47,0	43,7	54,6	50,2	51,4	55,9	55,3	54,5

	Haute Ardenne	Région herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Région jurassique
Exploitants					
à temps plein					
- hommes	403	170	577	1.141	306
- femmes	61	16	99	267	63
- total	464	186	676	1.408	369
à temps partiel					
- hommes	157	59	190	378	98
- femmes	48	15	54	98	35
- total	205	74	244	476	133
Conjoints des exploitants					
à temps plein	32	40	87	211	54
à temps partiel	202	51	199	447	114
total	234	91	286	658	168
Autres membres de la famille	208	72	243	398	177
Main-d'œuvre non familiale	56	30	107	165	49
Total	1.167	453	1.556	3.105	896
Exploitants/total (%)	57,3	57,4	59,1	60,7	56,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

En 1990, la Wallonie comptait 46 305 personnes travaillant dans le secteur agricole. vingt années plus tard, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a régressé de 47,5 %, soit –3,2 % l'an. Pour rappel, 2010 et 2011 ne sont pas parfaitement comparables.

La figure 1.2 illustre l'évolution relative, sur base 1990 = 100, de la main-d'œuvre agricole totale en Belgique et en Wallonie. En 2011, en Belgique, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 52,3 % de celle qui a été recensée en 1990 et pour la Wallonie, elle n'atteint plus que 49,0 %.

Figure 1.2 : Evolution relative du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole en Belgique et en Wallonie (1990 à 2011) (1990 = 100)

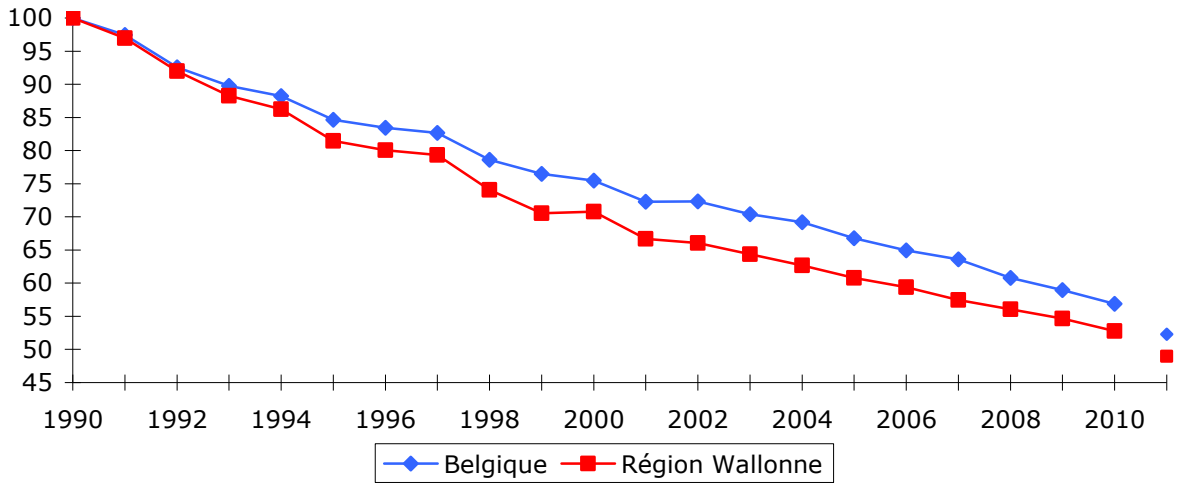

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

L'annexe I.3 reprend les chiffres de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie pour les années 2005 à 2009 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre à temps plein et main-d'œuvre à temps partiel) et 2010 à 2011 (main-d'œuvre totale et exploitants, la distinction temps plein/temps partiel n'étant plus disponible pour la main d'œuvre familiale autre que l'exploitant et son conjoint et la main d'œuvre non familiale).

I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation

Ces données ne sont pas disponibles pour 2011. En 2010, au niveau de la Belgique, 74 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Wallonie (71 %) qu'en Région flamande (76 %). Le pourcentage de célibataires atteint 19,8 % en Wallonie contre 15,6 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,6 % du nombre total des exploitants. Le nombre d'exploitants séparés représente 4,9 % en Wallonie et 3,7 % en Région flamande.

L'annexe I.4 donne la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble de la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces.

Au niveau des provinces, les différences observées ne sont pas très importantes.

I.1.3 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs âgés de 50 ans et plus sont invités, lors du recensement agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation ? Les résultats relatifs à la Belgique, à la Région flamande et à la Wallonie figurent à l'annexe I.5. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus (61,7 % des exploitants).

Pour l'ensemble du pays, on observe que sur 100 exploitants âgés d'au moins 50 ans, environ 17 d'entre eux déclarent avoir un successeur présumé. Ce nombre est plus élevé en Wallonie (21) qu'en Région flamande (14). Certains exploitants sont dans l'incertitude : 35 % sur le plan national. Cette proportion atteint 36 % en Wallonie contre 34 % en Région flamande. Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons qui ont un successeur présumé disposent en moyenne d'une superficie de 70 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne, que 33 ha. Le même phénomène est observé en Région flamande : 33 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 13,8 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

I.1.4 Taux de remplacement des exploitations

Ces données n'étant pas disponibles pour 2011, suite à la simplification administrative appliquée par la DGSIE, nous garderons les commentaires correspondant aux résultats de la période 2000-2010.

Tableau 1.2 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010) (pas de données pour 2011)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20 843	534	667	0,44
2001	19 779	464	1 064	0,30
2002	18 989	346	790	0,30
2003	18 342	318	647	0,33
2004	17 712	343	630	0,35
2005	17 109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39
2009	14.966	199	534	0,27
2010	14.502	258	464	0,36

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Le nombre de déclarants devenus exploitants entre le 1er mai 2009 et le 1er mai 2010 en Wallonie est de 258 (annexe I.6), soit 59 de plus qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 11 362 ha, la moyenne étant de 44 ha. En Région flamande, on compte 514 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant près de 25 ha.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et du nombre d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Wallonie est donnée à l'annexe I.7 et au tableau 1.2 ci-dessus. Au cours de la période 1990 à 2010, le taux de remplacement moyen est toujours resté inférieur à 0,50. Pour 2010, il s'élève à 0,36, ce qui signifie qu'entre mai 2009 et mai 2010, 36 agriculteurs se sont installés en Wallonie pour 100 agriculteurs qui ont quitté la profession.

Le taux de remplacement le plus élevé est observé en région sablo-limoneuse (0,56). A l'opposé, le taux de remplacement le plus faible est enregistré en haute Ardenne (0,21)(annexe I.8).

Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé en Brabant wallon (0,43) et le plus faible en province de Luxembourg (0,28).

I.2 LA TERRE

I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)

Au 1er mai 2011, la SAU wallonne atteint, selon l'enquête de la DGSIE, 722 652 ha, soit 54,0 % de la SAU nationale (1 337 303 ha).

Figure 1.3 : Evolution de la SAU en Wallonie (1990 à 2011) (x 1 000 ha)

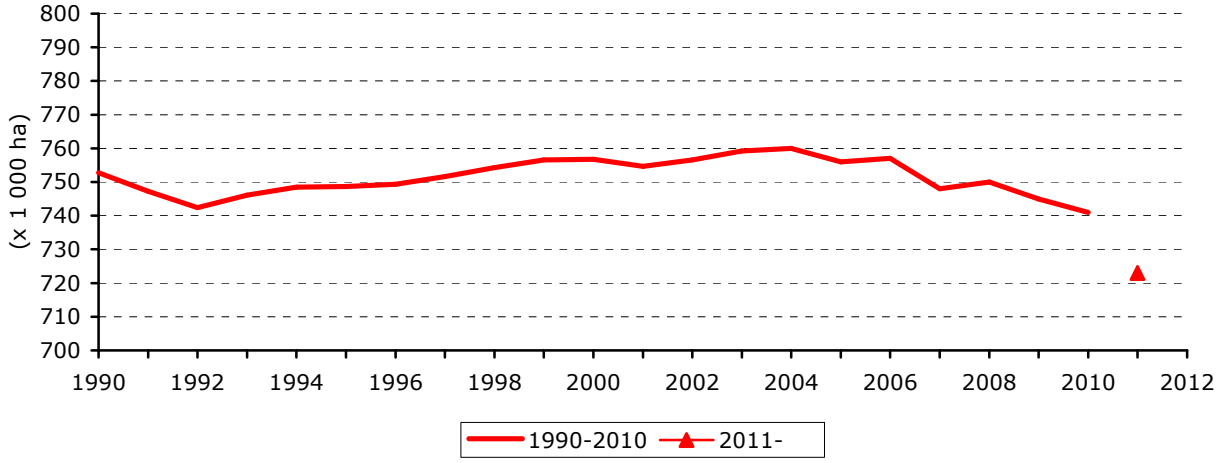

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Chiffres repères

SAU en RW

X 1 000 ha	
1990	753
2005	756
2009	745
2010	741
2011	723

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître, à l'exception de la période 1993-2004. Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont bien connus : développement de l'économie (création de parcs industriels), amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, …) et construction de voies de communication.

Entre 2009 et 2010, la SAU a diminué de 0,52%, en 2011, la rupture de série chronologique empêche toute conclusion.

En ce qui concerne la répartition de la SAU wallonne entre les provinces et les régions agricoles, on constate que la province du Hainaut est la plus grande province agricole avec 29,1 % de la SAU, tandis que le Brabant wallon est la province la plus petite (8,6 %). La région limoneuse est de loin la plus grande région agricole de Wallonie (35,4 %), elle devance le Condroz (17,6 %) et l'Ardenne (14,5 %).

I.2.2 Modes de faire-valoir des terres

Chiffres repères

% faire-valoir direct	
Wallonie	32,0
Régions agricoles	
limoneuse	28,3
Ardenne	37,8
Provinces	
Hainaut	27,8
Luxembourg	36,4

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple, qui représente 2.832 ha) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

En Wallonie, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible, notamment par rapport aux régions voisines. Dans les années 80, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. En 2011, 32,0 % des terres cultivées en Wallonie appartiennent à l'exploitant (figure 1.4). Le pourcentage était de 31 % en 2010.

Figure 1.4 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Wallonie (1990 à 2010) (%)

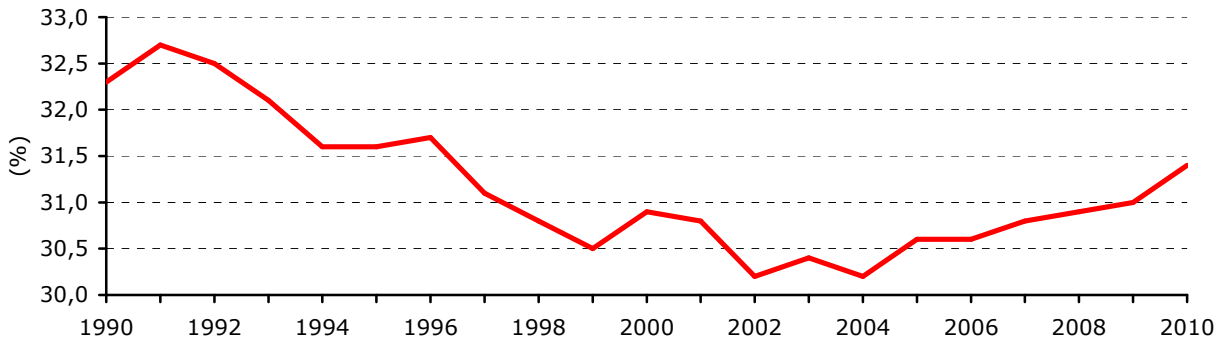

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

En Région flamande, 35,6 % de la SAU est en faire-valoir direct.

En Wallonie, ce pourcentage est le plus faible en région limoneuse (28,7 %). La proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est : région jurassique (37,3 %), Haute Ardenne (31,4 %) et Famenne (32,0 %) (annexe I.10).

Sur le plan provincial, le taux de faire-valoir direct est le plus faible en Hainaut (27,8 %). Il est le plus élevé dans la province de Luxembourg (36,8 %). Cette province est, en effet, relativement plus rurale et agricole. Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (figure 1.5). D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires des deux tiers des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 80 ha, cette proportion tombe à 29%.

Figure 1.5 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation en Wallonie (en 2010)

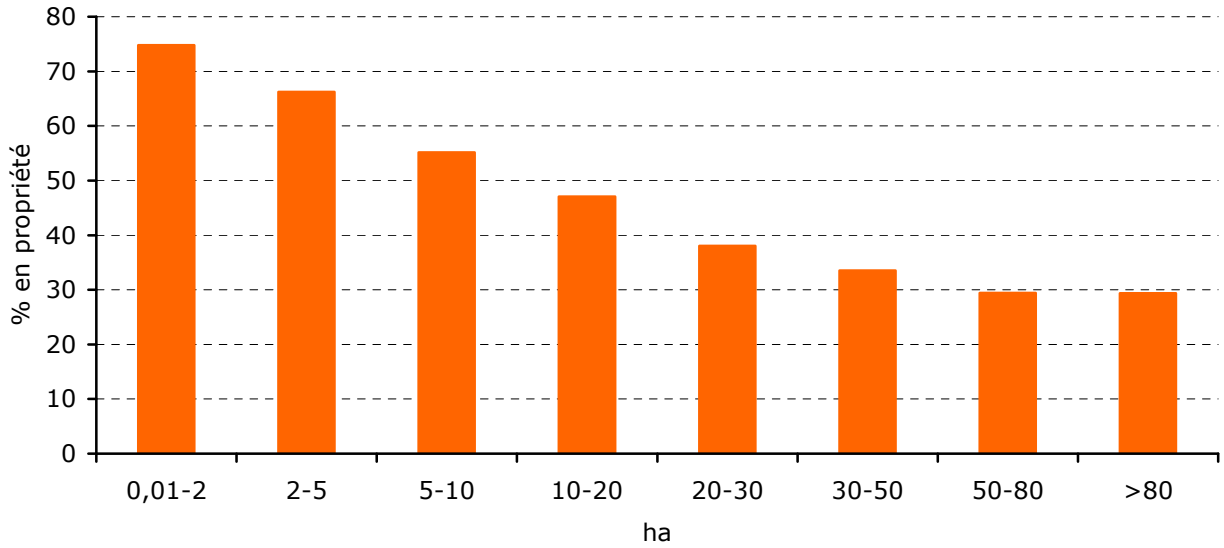

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

I.2.3 Les fermages

Le fermage est la somme que le preneur (locataire) paie annuellement au bailleur (le propriétaire) pour avoir l'usage de la terre à des fins agricoles.

Preneur et bailleur conviennent librement du fermage qui doit être payé. Le bailleur ne peut toutefois pas demander plus que la loi du bail à ferme (Loi du 4 novembre 1969, articles 17 à 23) ainsi que la loi sur la limitation des fermages ne l'y autorisent.

Pour faire simple, le fermage maximum légal est égal au produit du revenu cadastral non indexé de la terre par un coefficient de fermage.

Un coefficient de fermage est déterminé par région agricole provinciale (annexe I. 11). Cette détermination est faite par les commissions provinciales de fermage qui se réunissent tous les trois ans. Les coefficients sont donc fixés pour 3 années.

On constatera, à la lecture de l'annexe I. 11, que pendant 25 ans, entre 1980 et le triennat 2005-2007, les fermages maxima ont augmenté modérément, + 66 % pour la moyenne pondérée de la Wallonie, soit, sur base annuelle, une progression de l'ordre de 2 %.

Entre 2007 et le triennat 2008-2010, la progression est de 13 % en moyenne pondérée, mais atteint 17 à 18 % en province de Liège. En moyenne pondérée (par la SAU), le fermage maximum légal a augmenté de 14 % en région limoneuse, région la plus étendue en Wallonie.

Pour les fermages venant à échéance en 2011-2013, une augmentation de l'ordre de 6 à 7 % est décidée pour toutes les provinces, sauf pour la province du Brabant wallon (+11 %) et la province de Luxembourg (+3 %).

Jusqu'à présent, nous n'avons traité que du fermage maximum légal or la loi sur le bail à ferme est claire : sous cette limite, le fermage est fixé librement par les parties pour autant qu'il ne soit pas ridiculement bas.

La DGSIE (ex-INS) enquête régulièrement auprès des exploitants agricoles au sujet des fermages payés pour les prairies permanentes et les terres labourées. Les résultats des enquêtes sont repris à l'annexe I. 12.

Entre 1980 et 2010, les fermages, tant pour les prairies permanentes que pour les terres labourées, ont doublé en moyenne pondérée au niveau du Royaume, soit au rythme annuel de 2,6 %.

I.3 LES CHEPTELS

En Wallonie, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par l' élevage bovin. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

I.3.1 Cheptel bovin

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Wallonie diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l'instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n'est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. En Région flamande, on observe la même évolution mais elle y est encore plus accentuée qu'en Wallonie.

De 1990 à 2011, l'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Wallonie, la réduction s'élève à 17,9 %, elle atteint des valeurs supérieures dans les régions agricoles où la production laitière est relativement importante (annexe I.13). C'est le cas de la Haute Ardenne (25,5% de diminution) ainsi que de la région herbagère liégeoise (-24,6 %)

Chiffres repères

Cheptel bovin en RW

(x 1 000 têtes)	
1990	1.532
1995	1.555
2000	1.483
2005	1.348
2007	1.330
2008	1.310
2009	1.304
2010	1.289
2011	1.258

et de la région sablo-limoneuse (-31,0 %). A l'inverse, certaines régions voient l'effectif de leur cheptel bovin se maintenir presque au même niveau que celui qui a été enregistré en 1990. Il s'agit de l'Ardenne, de la région jurassique et de la Famenne.

I.3.2 Cheptel porcin

En Wallonie, l'effectif du cheptel porcin n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1996 (272 187 têtes). Depuis lors, il progresse régulièrement et s'élève à 370 271 têtes en 2011 (annexe I.14). Par rapport à la Région flamande, la Wallonie a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 6,0 % en 2011. Ceci est du aussi au fait que le cheptel porcin s'est sensiblement réduit en Région flamande.

Les régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins sont la région limoneuse (42 % de l'effectif wallon), le Condroz (19,6 %) et la région herbagère liégeoise (14,8 %). Au niveau des provinces, les effectifs porcins les plus importants se trouvent dans le Hainaut (38,6 %) et dans la province de Liège (27,0 %).

Il est à noter qu'en 1962 on recensait 2 000 000 de porcs en Belgique dont près de 574 000 porcs en Wallonie (28 %). A elle seule, la province de Liège en comptait 279 000, soit près de la moitié des porcs wallons.

Chiffres repères

Cheptel porcin en RW

(x 1 000 têtes)	
1990	305
1996	272
2004	356
2005	366
2007	358
2008	378
2009	388
2010	392
2011	370

I.3.3 Cheptel avicole

Chiffres repères

Total volailles en RW

(x 1 000 unités)	
1990	1 168
2003	4 500
2004	4 866
2005	5 183
2007	5 220
2008	5.299
2009	5.298
2010	5.249
2011	4.814

Depuis 1990, la production avicole a connu un développement important en Wallonie (+449,4 %) alors qu'en Région flamande, après une progression de 41 % entre 1990 et 2000, elle enregistre une diminution sensible et présente toutefois une hausse de 12 % en 2010 (annexe I.15). Si, en 1990, le cheptel avicole wallon représentait un peu plus de 4 % du cheptel national, en 2010, il en constitue 15,3 %. En 2011, le cheptel avicole flamand augmente de 8,6 % tandis qu'il diminue de 8,3 % en Wallonie.

Parmi le cheptel avicole recensé en Wallonie, c'est la production de poulets de chair qui a augmenté le plus fortement : de 1990 à 2011, le nombre de têtes a été multiplié par 5,5.

Les régions agricoles qui comptent le plus grand nombre de volailles sont la région limoneuse (35,6 % de l'effectif wallon) et le Condroz (25,5 %). Au niveau des provinces, les effectifs les plus importants se trouvent dans le Hainaut (34,4 % de l'effectif wallon) dans la province de Liège (22,3 %) et dans la province de Namur (22,1 %).

I.3.4 Autres cheptels

En 2011, la Wallonie détient respectivement 37,8 %, 28,0 % et 35,6 % du nombre total des ovins, des caprins et des équidés recensés dans les exploitations agricoles belges (annexe I.16). il est à noter que sur les 11 901 chevaux recensés dans les exploitations agricoles wallonnes, 2 263 seulement sont qualifiés de chevaux agricoles.

I.4 LES UNITES DE PRODUCTION

I.4.1 Nombre d'exploitations

En mai 2011, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles recensées en Wallonie atteint 13 521 unités (annexe I.17), ce qui représente 34,2 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue au taux annuel moyen de –3,4 %, il était de 29 178 en 1990. La même évolution est observée en Région flamande, où le nombre d'exploitations a chuté de 57 934 en 1990 à 28 331 en 2010 (figure 1.6), la comparaison avec 2011 étant inopportune.

Figure 1.6 : Evolution du nombre d'exploitations en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2011)

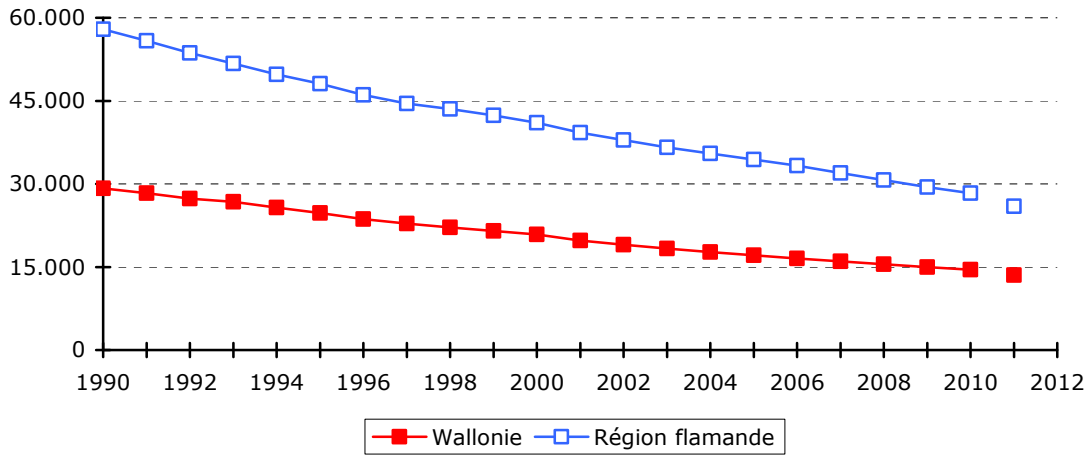

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

En Wallonie, depuis 1990, la diminution annuelle du nombre d'exploitations a le plus souvent avoisiné 800 unités mais a parfois dépassé 1 000 unités. Entre 2005 et 2006, le nombre d'exploitations s'est réduit de 552 unités; entre 2009 et 2010, il a diminué de 464 unités (annexe I.17), 2011 est une adaptation de l'échantillon.

Si, en valeur relative, aucune différence n'est observée entre la Région flamande et la Wallonie dans leur ensemble (-49 % et –50 % entre 1990 et 2010), l'ampleur du phénomène de régression du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région agricole.

Une diminution particulièrement importante du nombre d'exploitations a été observée en Haute Ardenne, région plus particulièrement orientée vers la production laitière (-66 % entre 1990 et 2010). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en Condroz (-46 %), en région limoneuse et en région sablo-limoneuse (-45 %).

Chiffres repères

Nombre d'exploitations en Wallonie

(x 1 000 unités)	
1990	29,2
2000	20,8
2005	17,1
2009	15,0
2010	14,5
2011	13,5

Dans les provinces wallonnes, on constate également quelques divergences dans le rythme de réduction du nombre d'exploitations. La diminution a été plus forte dans les provinces de Liège et de Luxembourg (-54 % et -53 % respectivement) que dans la province du Brabant wallon (-45 %).

I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation

En Wallonie, la superficie moyenne par exploitation était de 25,8 ha en 1990. En augmentation continue, elle atteint 51,1 ha en 2010, soit par rapport à 1990, un accroissement de 25,3 ha ou de 98 % (figure 1.7). Dans l'échantillon 2011, la SAU moyenne atteint 53,4 ha.

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre en fonction des conditions pédo-climatiques et des spéculations pratiquées. En Wallonie, la superficie moyenne représente, en 2011, près de deux fois celle qui est observée en Région flamande : 53,4 ha contre seulement 23,6 ha (annexe I.18).

Cette différence est due à une densité d'exploitations nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses entreprises horticoles ainsi que des élevages hors sol (porcs et volailles).

Chiffres repères

Superficie moyenne des exploitations en Wallonie

	(ha)
1990	25,8
2005	44,2
2009	49,8
2010	51,1
2011	53,4

Figure 1.7 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Wallonie (1990 à 2011)

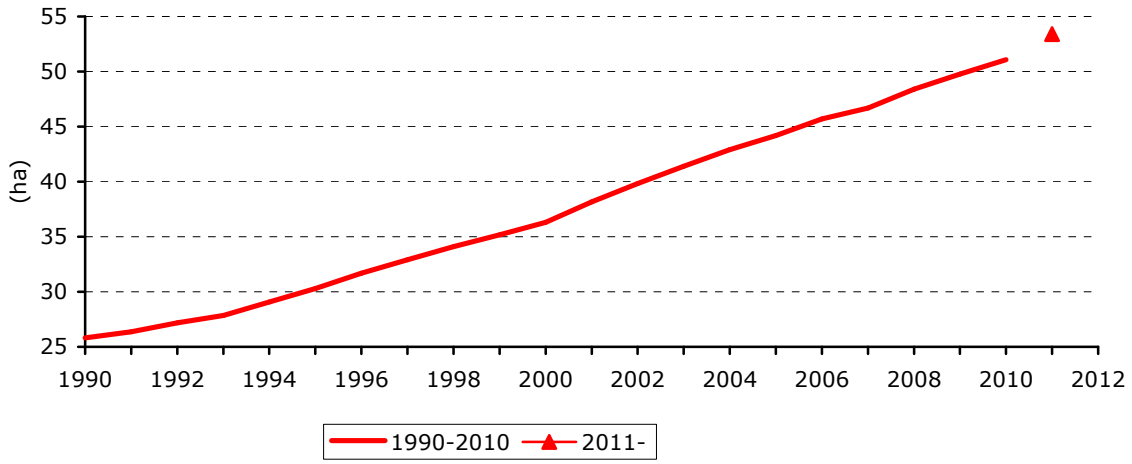

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

De fortes différences sont enregistrées entre les régions agricoles. C'est dans le Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée, 64,8 ha. Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (62 ha et 63,6 ha respectivement). Viennent ensuite les régions sablo-limoneuse et limoneuse où la superficie moyenne est de 52 ha. A l'opposé, on observe les superficies moyennes les plus faibles en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise (40 ha). D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière.

Au fil du temps, la superficie moyenne progresse significativement dans toutes les régions.

Au cours de la période de 1990 à 2010, les hausses les plus importantes sont observées dans la partie sud de la Wallonie : +178 % en Haute Ardenne, +119 % en Ardenne et +117 % en région jurassique. Par contre, l'augmentation de la superficie moyenne est plus faible dans les régions orientées vers les grandes cultures : +78 % en Condroz, +79 % en région limoneuse et +88 % en région sablo-limoneuse.

Au niveau des provinces, les hausses de superficie résultent des observations enregistrées dans les régions agricoles : la plus forte est observée dans la province de Luxembourg et la plus faible dans la province du Brabant wallon.

I.4.3 Le seuil de persévérance des exploitations agricoles en Wallonie

Il convient de définir le seuil de persévérance comme la superficie d'exploitation (SAU) au-dessus de laquelle le nombre d'exploitations tend à augmenter et en-dessous de laquelle il tend à diminuer.

L'évolution rapide de ce critère au cours de la décennie écoulée est l'expression de l'importance accordée par les agriculteurs au facteur superficie de l'exploitation, du fait de l'orientation des productions wallonnes essentiellement liées au sol. Si du point de vue économique, la taille d'une exploitation ne peut s'estimer uniquement sur la superficie dont elle dispose, en terme de prospective, le nombre d'hectares d'une exploitation s'avère un élément de première importance.

Sur base des données des recensements et des enquêtes établis par la DGSIE au mois de mai de chaque année, on estime que le seuil de persévérance est, en Wallonie, voisin de 75 ha. Il y a 20 ans, ce seuil approchait les 50 ha.

La rupture de série chronologique nous empêche de commenter le seuil de persévérance pour l'année 2011.

Tableau 1.3 : Evolution de l'effectif des exploitations selon la classe de superficie en Wallonie (2000 à 2011)

Classe de superficie (ha)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
moins de 1 ha	1 463	1 199	1 069	1 147	906	1 009	803	744	665	599	604	245
de 1 à 20 ha	7 213	6 758	6 314	5 969	5 660	5 291	5 006	4 742	4 437	4 175	3 897	3447
de 20 à 30 ha	2 371	2 198	2 066	1 958	1 804	1 758	1 645	1 563	1 509	1 489	1 403	1421
de 30 à 40 ha	2 325	2 150	1 995	1 919	1 799	1 698	1 641	1 578	1 534	1 418	1 341	1318
de 40 à 45 ha	1 032	955	931	868	843	779	764	717	694	680	637	628
de 45 à 50 ha	877	868	845	812	765	758	716	699	666	633	642	646
de 50 à 55 ha	787	741	738	677	680	697	665	654	649	616	601	569
de 55 à 60 ha	710	686	663	660	641	637	618	574	567	551	533	542
de 60 à 65 ha	582	568	579	595	591	559	545	547	551	532	551	520
de 65 à 70 ha	510	537	505	499	518	516	515	521	489	484	486	478
de 70 à 75 ha	454	454	476	462	456	453	452	421	449	432	410	378
de 75 à 80 ha	386	372	386	391	374	403	384	389	367	390	401	378
de 80 à 85 ha	321	348	348	338	369	371	381	386	363	367	365	355
de 85 à 100 ha	699	699	738	760	790	799	813	823	841	842	802	807
plus de 100 ha	1 113	1 246	1 336	1 450	1 516	1 546	1 609	1 650	1 719	1 758	1 829	1789

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

I.4.4 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique

Jusqu'à présent, la classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) était basée sur la notion de marge brute standard (MBS), l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à la marge brute standard totale de celle-ci. A partir de 2010, la notion de production brute standard (PBS) se substitue à celle de marge brute standard en application du Règlement CE 1242/2008.

La production brute standard (PBS) d'une spéculation correspond à une situation moyenne de la production brute (sans les subsides). Elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les PBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la PBS totale d'une exploitation. Les PBS, valeurs représentant la situation moyenne de la Wallonie, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les trois ans. C'est ainsi que les PBS centrées sur l'année 2007 (période 2005 à 2009) servent à classifier les exploitations recensées en 2010, 2011 et 2012.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

En 2011, la répartition des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique montre que 85,7 % d'entre elles sont spécialisées (annexe I.19). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (27,9 % des exploitations), les cultures agricoles (24,5 % des exploitations), la production de lait (14,8 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (11,4 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les bovins (11,6 %).

Figure 1.8 : Répartition des exploitations selon les principales O.T.E. en Wallonie (2011)

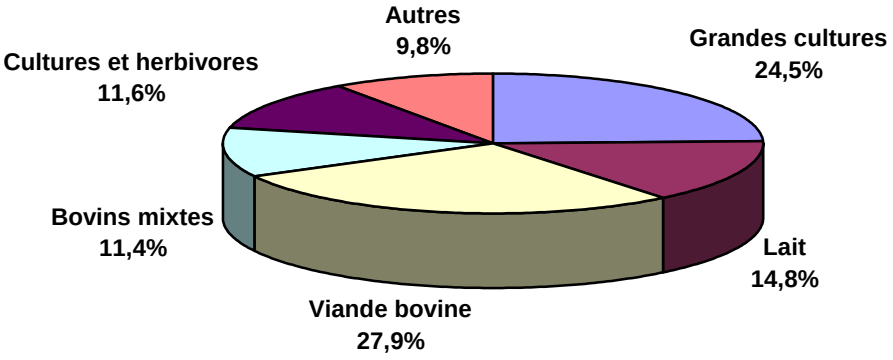

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Si on analyse l'annexe I. 20 selon les différentes orientations, on constate principalement que :

- l'orientation spécialisée cultures agricoles est surtout représentée en région limoneuse, en Condroz et en région sablo-limoneuse.
- les exploitations spécialisées dans la production laitière se trouvent principalement en région herbagère liégeoise et en Haute Ardenne. On en recense cependant un bon nombre en région limoneuse, en Condroz et en Ardenne.
- l'orientation spécialisée en production de viande bovine est de loin la plus représentée en Ardenne.
- les exploitations spécialisées en production bovine mixte se trouvent principalement en région limoneuse, en Ardenne, en Condroz et en Famenne.
- les exploitations mixtes « cultures et bovins » se rencontrent principalement en région limoneuse et en Condroz.
- les exploitations spécialisées dans la production d'autres herbivores sont présentes pratiquement partout mais en nombre généralement limité.

Si on examine le tableau sous l'angle des régions agricoles, on constate notamment que :

- bien que les exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et du Condroz soient principalement orientées vers les cultures agricoles, les autres orientations y sont aussi relativement bien représentées.
- les exploitations de Famenne, d'Ardenne et de la région jurassique sont orientées principalement vers la production de viande bovine. Dans les deux premières, on trouve cependant un pourcentage relativement important d'exploitations spécialisées en production bovine mixte.
- si la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne sont spécialisées en production laitière, un nombre important d'exploitations (respectivement 20 et 32 %) sont orientées vers la production de viande bovine.

I.4.5 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée

Figure 1.9 : Répartition des exploitations selon la superficie cultivée et la part de la SAU totale qu'elles occupent en Wallonie (2011)

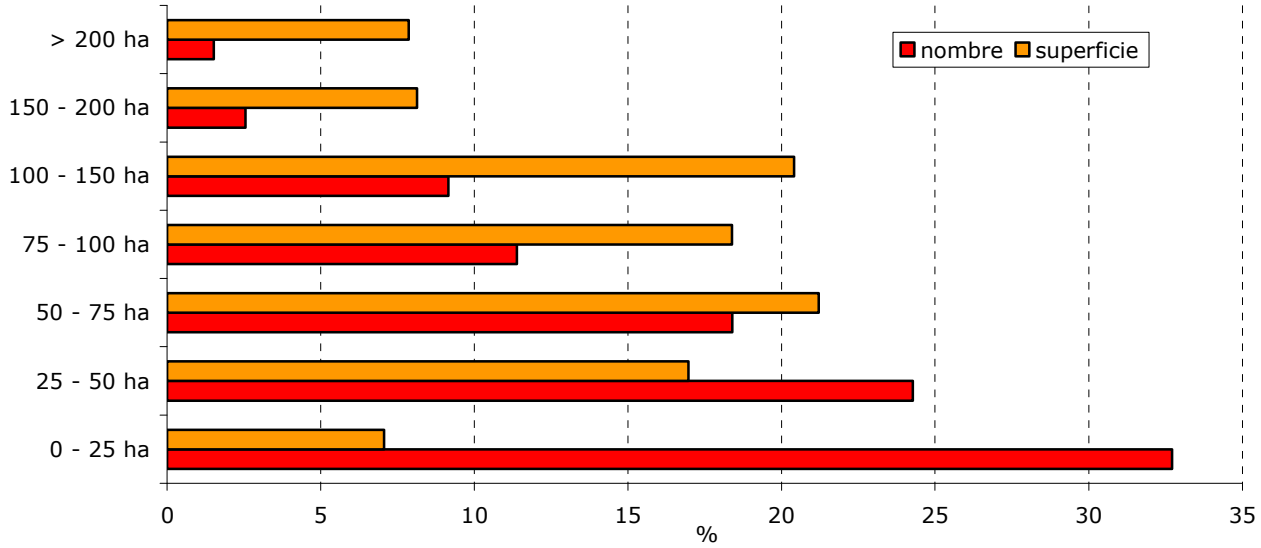

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Un peu moins de 33 % des exploitations recensées cultivent moins de 25 ha. Elles occupent 7,1 % de la superficie ; on y trouve beaucoup d'exploitations occasionnelles ainsi que des exploitations orientées vers les productions hors sol (91 exploitations ne déclarent pas de superficie).

Du côté des plus grandes, on constate que 1 784 exploitations (13,2 % du total) déclarant plus de 100 ha occupent 36,4 % de la superficie. Parmi ces exploitations, 206 (1,5 %) ont plus de 200 ha et occupent 7,9 % de la superficie agricole (annexe I.21). Ces exploitations se trouvent principalement en région limoneuse et en Condroz. Une majorité d'entre elles sont orientées « grandes cultures ».

I.4.6 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre

Au 1er mai 2011, 1 189 exploitants (8,8 % du total) sont des personnes morales : 1 161 sont des sociétés et 28 des institutions publiques ou semi-publiques. L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle : on en dénombrait 261 (0,8 % du total) en 1984 et 676 (2,6 % du total) en 1994. Au cours des dernières années, c'est surtout l'importance relative qu'elles représentent qui prend de l'ampleur. Ces exploitations « personnes morales » utilisent environ 12 % de la SAU. 48% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 26% en production bovine, surtout en viande.

Parmi les 12 332 exploitations dont l'exploitant est une personne physique, 1 464 sont des groupements (mari – épouse, père – fils, etc…).

Au 1er mai également, la DGSIE (INS) a recensé 10 168 exploitations (75,2 %) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) et 3 353 exploitations (24,8 %) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail).

La superficie moyenne des exploitations à temps plein est de 63,5 ha et celle des exploitations à temps partiel est de 22,8 ha.

La majorité de ces exploitations à temps partiel (3 353, soit 25 % du total des exploitations) sont de petites exploitations : 40 % d'entre elles exploitent moins de 10 ha et 64 % exploitent moins de 20 ha. On y trouve cependant aussi des exploitations de taille plus importante, notamment 350 exploitations de plus de 50 ha avec une superficie moyenne de 88 ha et 30 exploitations de plus de 150 ha. Ce sont probablement là des exploitations en société, ou dont l'exploitant exerce une activité principale ailleurs. On y trouve aussi 1/3 du total des personnes morales et 40 % du total des exploitants de plus de 65 ans.

I.4.7 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs

I.4.7.1 Nombre de détenteurs de bovins

En mai 2011, on a dénombré en Wallonie 9 918 détenteurs de bovins (annexe I.22), ce qui signifie que la production bovine est présente dans 73,4 % des exploitations wallonnes. C'est moins qu'en 1990, année où elle concernait 78,7 % des exploitations.

En Wallonie, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2010, il s'est réduit de 54,6 % (figure 1.10).

En Région flamande, l'évolution est comparable à celle qui est observée en Wallonie. Toutefois, le nombre de détenteurs de bovins y est plus élevé : 13 979 en 2011, mais il ne représente que 53,8 % des exploitants agricoles flamands. En 1990, les valeurs étaient respectivement de 35 233 détenteurs et 60,8 %.

Chiffres repères

Détenteurs de bovins en Wallonie

(x 1 000 unités)	
1990	23,0
2004	13,1
2006	12,1
2007	11,7
2008	11,3
2009	10,9
2010	10,4
2011	9,9

Figure 1.10 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2011)

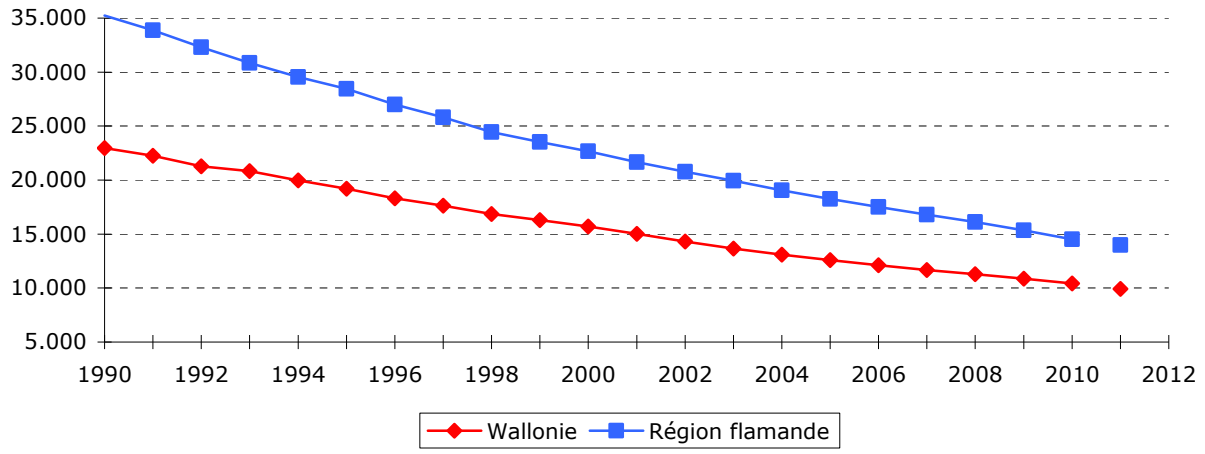

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire entre 2001 et 2003 (figure 1.11). Il a légèrement augmenté en 2004 et en 2005. Il est

actuellement de 127 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990). Le même phénomène a été observé en Région flamande : 93 têtes en 2011 contre 49 en 1990.

figure 1.11 : Evolution du cheptel bovin moyen en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2011)

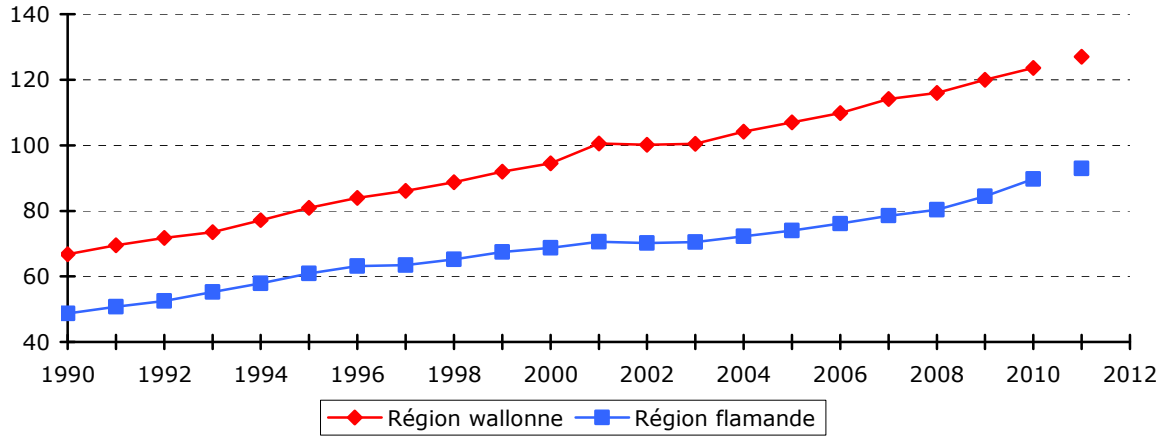

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Chiffres repères

Cheptel bovin moyen en Wallonie

(têtes)	
1990	66
2006	110
2007	114
2008	116
2009	120
2010	124
2011	127

C'est en Ardenne (155 têtes) et en Famenne (156 têtes) que le cheptel bovin moyen est le plus important. La dimension moyenne du cheptel bovin est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 90 têtes en Haute Ardenne et 106 têtes en région herbagère liégeoise.

On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 109 têtes dans la province de Liège à 158 têtes dans la province de Luxembourg.

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a vu se poursuivre la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières et du nombre de producteurs laitiers (figure 1.12).

Figure 1.12 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Wallonie (1990 à 2011)

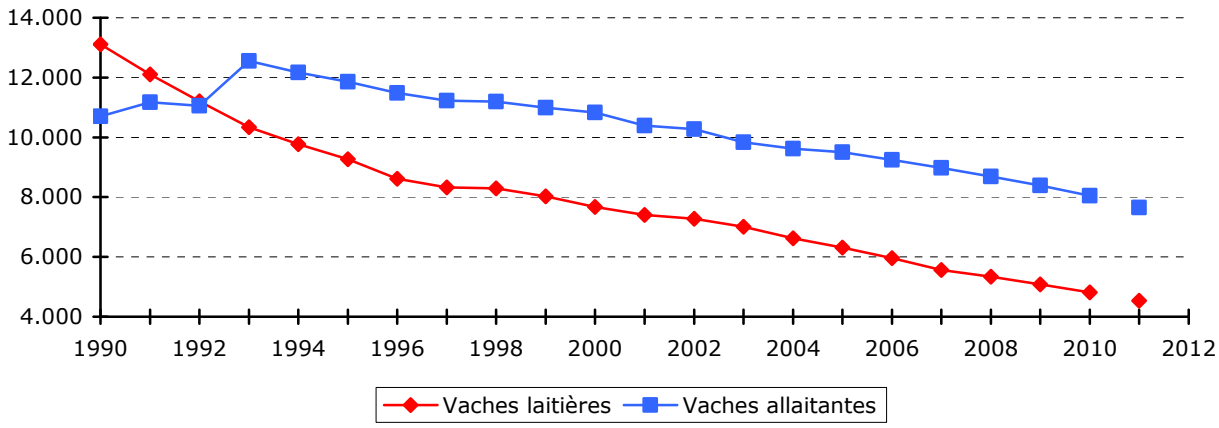

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Si, en 1990, 57 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières, cette proportion tombe à 49 % en mai 2011. A cette date, on ne recense plus que 4 531 détenteurs de vaches laitières en Wallonie contre 13 107 en 1990. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le nombre de producteurs laitiers a été divisé par trois. Toutefois, avec la mise en place au cours de la campagne 1996-97 d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas, la diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières a été ralentie.

A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 557 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2011 à 7 653 unités, ce qui représente 77 % des détenteurs de bovins.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Wallonie, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître.

Concernant les vaches allaitantes, on constate également un agrandissement du troupeau moyen, mais dans ce cas-ci il a résulté, dans un premier temps, d'une augmentation du cheptel allaitant et dans un deuxième temps d'une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 1.13).

Figure 1.13 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation bovine en Wallonie (1990 à 2011)

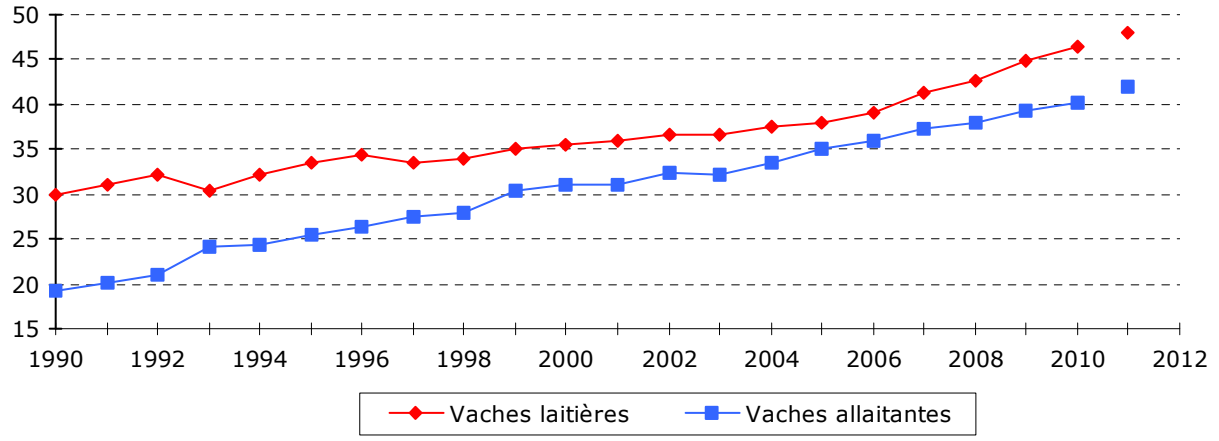

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

En 2011, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est de 48 têtes contre 30 en 1990. Pour les vaches allaitantes, on atteint 42 têtes en 2011 contre 19 en 1990. Sur 100 détenteurs de vaches laitières en Belgique, on en compte 42 en Wallonie (annexe I. 23).

Chiffres repères

Détenteurs de bovins en Wallonie

(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1990	13,1	10,7
2004	6,6	9,6
2006	5,9	9,2
2007	5,6	9,0
2008	5,3	8,7
2009	5,1	8,4
2010	4,8	8,1
2011	4,5	7,7

Les régions limoneuse et herbagère liégeoise contribuent largement à la production laitière wallonne puisqu'on y trouve respectivement 32 et 16 % des détenteurs de vaches laitières ainsi que 26 et 22 % du cheptel laitier de la Wallonie. Par exploitation, le nombre moyen de vaches laitières est le plus faible en région limoneuse (38 têtes) et le plus élevé en région herbagère liégeoise (66). Cette dernière région est également la plus spécialisée en production laitière. Viennent ensuite le Condroz, la Haute Ardenne et l'Ardenne, qui détiennent entre 9 et 13 % des vaches laitières et ont des troupeaux comprenant en moyenne de 40 à 58 vaches laitières.

Concernant les vaches allaitantes, la Wallonie compte 46 % des détenteurs mais 61 % du cheptel national. Le cheptel moyen par exploitation y est pratiquement le double de celui observé en Région flamande (annexe I.24).

La spéculation du veau au pis est présente un peu partout en Wallonie, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Les régions comptant le plus de vaches allaitantes sont l'Ardenne, la région limoneuse et le Condroz, qui comprennent respectivement 30, 24 et 16 % du cheptel wallon ainsi que 22, 31 et 14 % des détenteurs de vaches allaitantes de Wallonie.

Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (57 têtes) qui est la région spécialisée dans l'élevage bovin. Il est également important en région jurassique (51 têtes), en Famenne (53 têtes) et dans le Condroz (49 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (14 têtes).

I.4.7.2 Nombre de détenteurs de porcs

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de porcs a diminué de 75 % en Wallonie et de 61 % en Région flamande, tant et si bien qu'au 1er mai 2011 (annexe I.25), la spéculation porcine ne concerne plus que 4,9 % des exploitations wallonnes et 19,0 % des exploitations flamandes.

Chiffres repères

Détenteurs de porcs en Wallonie

(x 1 000 unités)	
1990	3,9
2004	1,1
2006	0,96
2007	0,89
2008	0,84
2009	0,78
2010	0,74
2011	0,67

Figure 1.14 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2011)

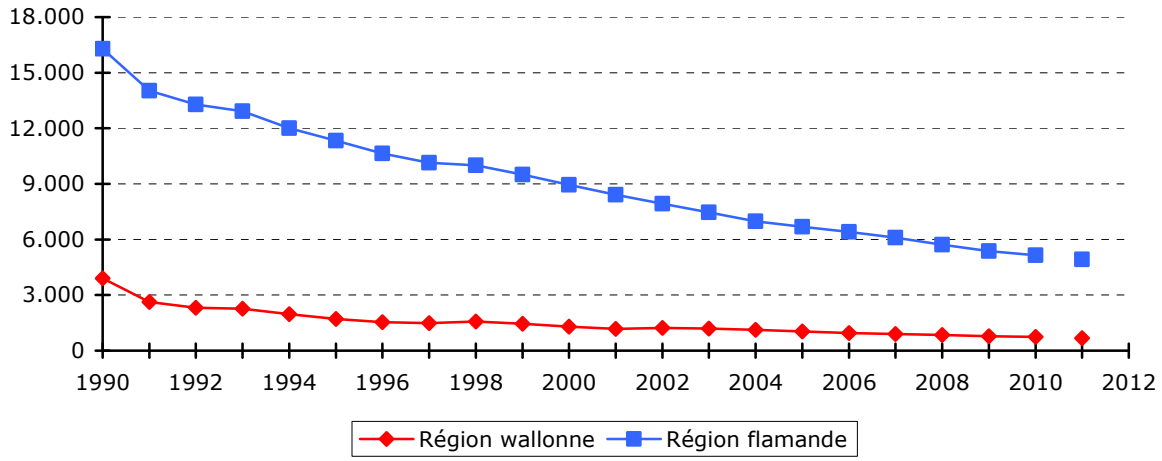

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

En 2011, la Wallonie compte 667 détenteurs de porcs (12 % de l'ensemble des détenteurs belges) qui détiennent ensemble près de 6 % du cheptel porcin national.

Parallèlement à la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen par exploitation a fortement augmenté. En Wallonie, il est passé de 78 têtes en 1990 à 555 têtes en 2011 tandis qu'en Région flamande il est passé de 393 à 1 248 têtes (figure 1.13). La taille du cheptel porcin dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Région flamande, une part importante des exploitations qui détiennent des porcs sont spécialisées et ont de ce fait une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Wallonie, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Figure 1.15 : Evolution du cheptel porcin moyen en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2011)

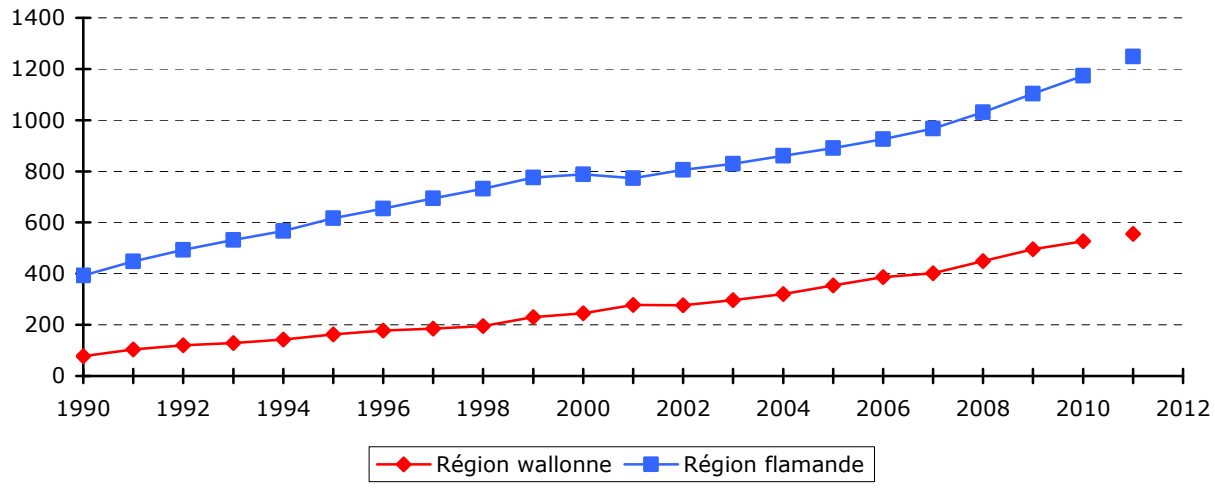

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui est la plus concernée par la production porcine : on y recense 36 % des détenteurs et 42 % du cheptel porcin wallon. Les autres régions où la production porcine occupe une certaine importance sont la région herbagère liégeoise et le Condroz. Le cheptel porcin moyen par exploitation varie fortement d'une région à l'autre. Il passe de 177 têtes en région jurassique à 652 têtes en région limoneuse, 671 têtes en Famenne et 747 têtes en Condroz.

Sur le plan provincial, la production porcine est surtout présente dans les provinces du Hainaut (31 % des détenteurs et 39 % du cheptel) et de Liège (29 % des détenteurs et 27 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcin varie aussi fortement d'une province à l'autre : elle va de 283 têtes dans la province de Luxembourg à 684 dans la province du Hainaut.

CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX

Pour estimer la production agricole au cours d'une campagne ou d'une année, il faut disposer de deux informations : la superficie consacrée à la culture (ou le nombre de têtes de bétail) et le rendement moyen estimé (par hectare ou par tête). La production obtenue sur cette base est donc elle-même une estimation.

D'une manière générale, l'agriculture wallonne se caractérise par des productions de grandes cultures (céréales, plantes industrielles), de cultures fourragères et par des productions animales (essentiellement bovines) liées au sol.

L'utilisation du sol par l'exploitation agricole wallonne (tableau 2.1) traduit bien cette orientation : les cultures arables couvrent 54 % de la superficie agricole utilisée et les prairies permanentes 45,8%. Lorsqu'on observe l'évolution sur une longue période, on constate une augmentation de la part des cultures arables au détriment des prairies permanentes.

Tableau 2.1 : Utilisation du sol par l'exploitation agricole « Wallonie » (1er mai 2009 à 2011) (ha)

	2009	2010	2011
Terres arables	402 741	399.406	389.628
Cultures permanentes	2 312	2.319	2.100
Prairies permanentes	339 565	339.039	330.850
Cultures sous serres	63	69	32
Autres	52	52	42
Superficie agricole utilisée	744 733	740.885	722.652

Source : DGSIE (INS) – Enquête et recensement agricoles

II.1 LES CULTURES AGRICOLES

Globalement, pour l'année 2011, les superficies couvertes par les différents groupes de cultures se répartissent dans la superficie agricole utilisée (SAU)(en diminution de 2,5 %), par ordre décroissant, en prairies permanentes (45,8 %), céréales pour le grain (25,6 %, dont 70,3 % de froment), cultures fourragères (12 %), cultures industrielles (8,4 %), pommes de terre (4,2 %) et autres (4 %) dont jachères (0,9 %) (annexe II.1).

Les variations observées dans la production d'une année à l'autre sont la conséquence d'une variation des superficies cultivées et/ou des rendements. Les données sont reprises à l'annexe II.2.

Par rapport à 2010, la DGSIE observe une diminution des ensemencements en orge d'hiver (-1,7 %), en chicorée (-15,7 %), en pommes de terre (-6,9 %) et en lin (-57,8 %), et une augmentation en betteraves sucrières (+5,2 %) , en légumineuses (+79,9 %) et en froment de printemps (+25,7 %).

II.1.1 Les céréales

En Wallonie, la superficie consacrée aux céréales en 2011 couvre 185 031 ha (-4 712 ha par rapport à 2010), soit 56 % des emblavements en céréales de la Belgique et 25,6 % de la SAU wallonne.

La production de froment d'hiver, céréale la plus représentée, est estimée à 1 091 116 tonnes, soit une diminution de 5,2 % par rapport à 2010. Ceci s'explique par la baisse du rendement (-1,0 %) et la diminution de la superficie cultivée (-4,3 %). Le rendement moyen estimé pour la Wallonie est d'environ 85,5 quintaux (Qx)/ha. Il varie cependant entre 65,9 Qx/ha en région jurassique et 88,6 Qx/ha en région limoneuse.

La production d'escourgeon (orge d'hiver), seconde céréale en importance, est de l'ordre de 235 096 tonnes, soit une diminution de 7,5 %.par rapport à 2010. Les surfaces ensemencées ont diminué (-1,3 %) et le rendement moyen estimé pour la Wallonie a diminué (-6 %), il s'élève à 80 Qx/ha et varie entre 36,8 Qx/ha en région jurassique, 71,6 Qx/ha en Famenne et 83,7 Qx/ha en région limoneuse.

L'épeautre, céréale la plus cultivée en Ardenne, dont le total des emblavements couvre 9 386 ha, voit sa production augmenter de 11 % par rapport à 2010, pour s'établir à 66 654 tonnes. Cela est du à l'augmentation de la superficie cultivée (+3,3 %) ainsi qu'à un rendement en hausse de 7,4 %.

II.1.2 Les cultures industrielles

Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant souvent de lourds investissements.

Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Elles couvrent en 2011 une superficie de 60 667 ha, soit 8,4 % de la SAU wallonne.

Les betteraves sucrières, la chicorée à inuline et le lin textile représentent respectivement 67,1 %, 8,8 % et 4,5 % des surfaces réservées aux plantes industrielles en Wallonie.

L'augmentation de la superficie ensemencée en betteraves sucrières en 2011 en Wallonie (40 746 ha, soit 5,7 % de plus qu'en 2010) et l'augmentation du rendement en racines (879,6 Qx/ha,+16 %) impliquent une hausse de la production de 22,9 %, qui s'établit ainsi à 3 584 187 tonnes (2 916 014 tonnes en 2010).

Parmi les autres plantes industrielles présentes de manière significative en Wallonie, on trouve le lin et la chicorée à inuline. La superficie consacrée à la chicorée à inuline a diminué en 2011 pour s'établir à 5 321 ha contre 6 452 ha en 2010 (-17,5 %). La superficie emblavée en lin a diminué (-64 %) pour s'établir à 2 713 ha en 2011 selon les estimations de la DGSIE.

La production de lin (paille) en Wallonie atteint 10 064 tonnes, soit 77 % de moins qu'en 2010!

La culture de chicorée à inuline a vu sa superficie se réduire considérablement entre 2005 et 2006, si bien que la production de racines est passée de 565 564 tonnes en 2005 à 291 569 tonnes en 2006, soit une diminution de 48,4 %. En 2011, la production s'élève à 291 379 tonnes soit une baisse de 6,3 % par rapport à 2010. Cette culture est essentiellement située en région limoneuse et sablo-limoneuse.

La culture du colza (11 400 ha), concentrée sur la province de Namur (60 %), connaît une nouvelle augmentation de la superficie ensemencée (+7,3 %) par rapport à 2010. Cette augmentation induit une production estimée à 49 853 tonnes (+16,5 %), grâce aussi à une hausse du rendement de 8,4 %.

Superficie en milliers d'hectares

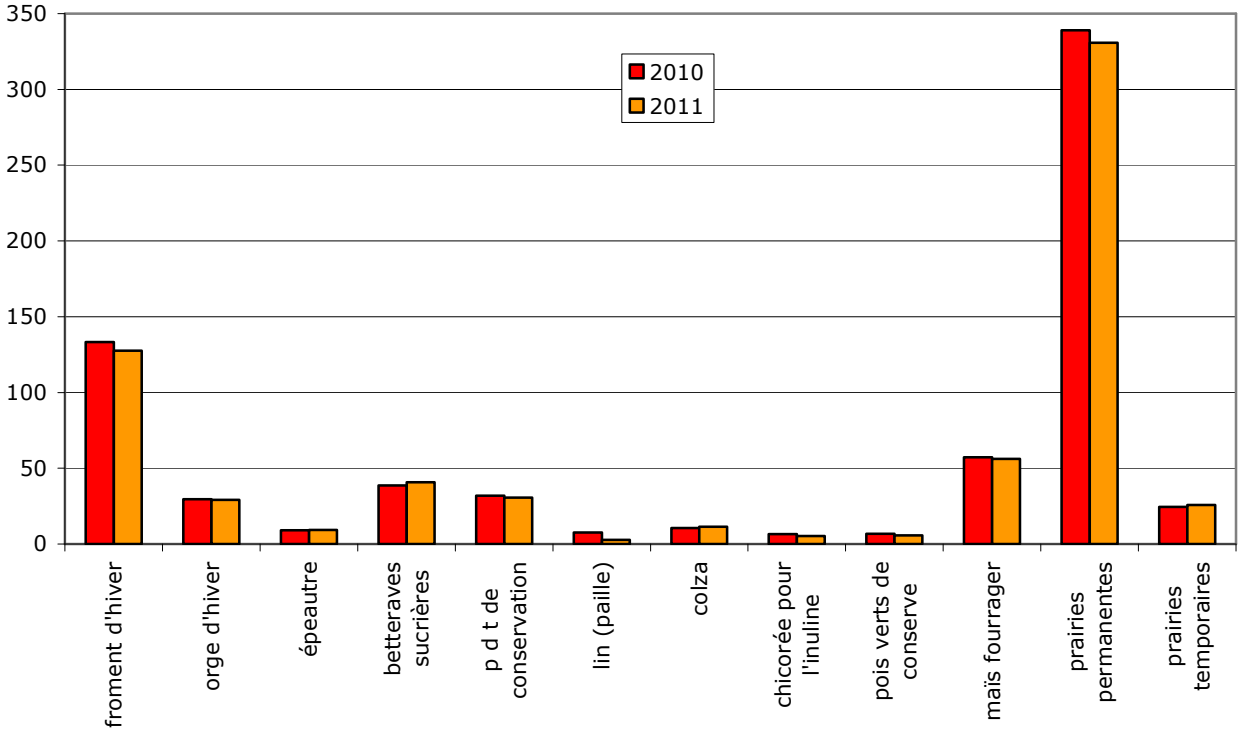

Rendement en Q/ha

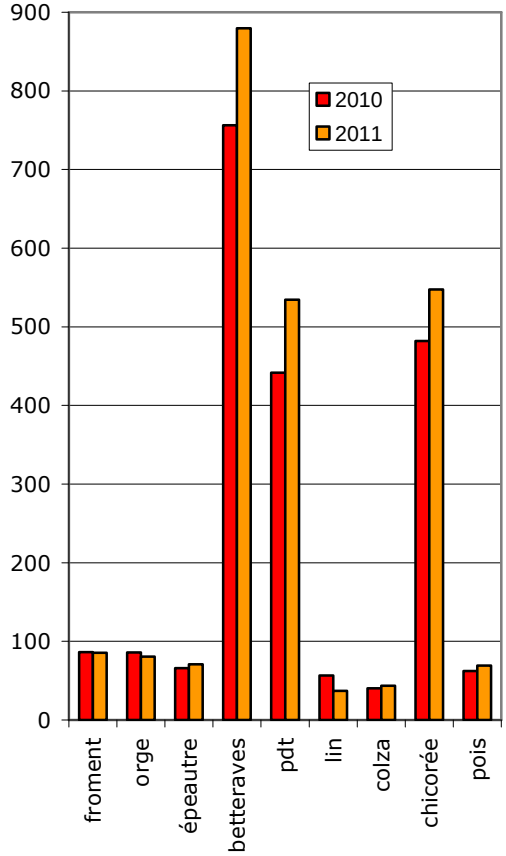

Production en milliers de T

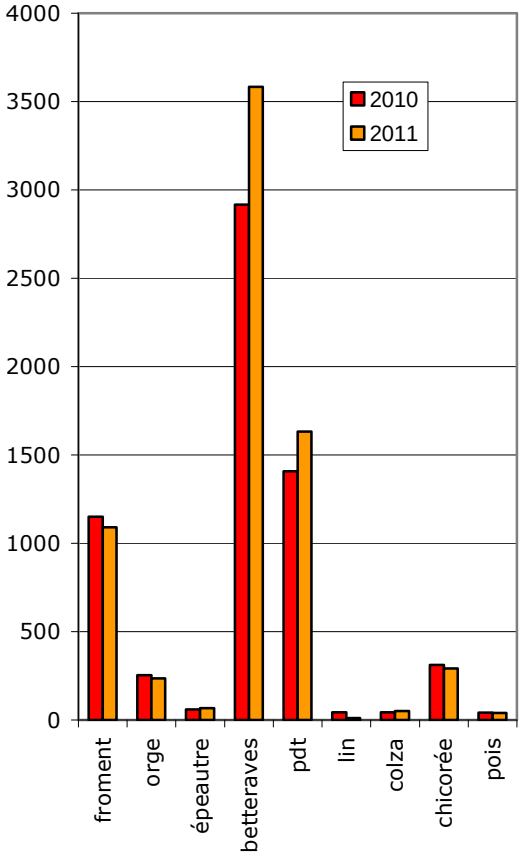

II.1.3 Les pommes de terre

En ce qui concerne la culture de pommes de terre, la surface qui y est consacrée en 2011 s'élève à 34 010 ha (-3 %), dont 1 170 ha destinés à produire des plants de pommes de terre et 19 825 ha pour les pommes de terre de conservation de la variété « Bintje » (-6,9 %), cette dernière assurant près de 60 % du volume produit.

En moyenne, le rendement (de la variété « Bintje ») observé en 2011 est en hausse par rapport à 2010 de 20 %, et la production totale, qui s'élève à 1 048 738 tonnes, est plus élevée de 11,4 % par rapport à l'année précédente.

II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères

Les prés, les prairies et les cultures fourragères couvrent 419 373 ha en 2011, soit 58,0 % de la SAU wallonne.

Les prés et prairies couvrent à eux seuls 356 592 ha (85,0 % du total des fourrages) dont 330 850 ha de prairies permanentes et 25 742 ha de prairies temporaires. Il est à noter que ces dernières progressent de façon régulière depuis une vingtaine d'années ; ainsi en 2009, elles représentaient 6,5 % des terres arables. En 2011, elles représentent toujours 6,6 %.

Pour le calcul de la production, on prend en compte les prairies déclarées comme destinées à la fauche et, en tenant compte du nombre de coupes, on obtient une superficie de fourrages de conservation de 25 200 ha de prairies temporaires et 113 405 ha de prairies permanentes.

Le rendement en matière sèche des prairies temporaires pour la fauche est estimé à 82,4 Qx/ha (contre 87,7 Qx/ha en 2010). Celui des prairies permanentes pour la fauche est estimé à 53,3 Qx/ha (contre 60,2 Qx/ha en 2010). Dès lors, la production totale récoltée en 2011 s'élève à 812 493 tonnes de matière sèche, soit une baisse de 19,3 % par rapport à l'année 2010.

Sur les 62 781 ha consacrés aux autres cultures fourragères, 56 222 ha le sont au maïs fourrager récolté plante entière. Grâce à un rendement estimé à 42,9 tonnes de masse verte à l'hectare, la production de 2011 s'élève à 2 410 931 tonnes, soit -6,0 % par rapport à 2010.

La superficie en betteraves fourragères atteint 2 069 ha dont près de la moitié se trouve dans la province du Hainaut.

II.1.5 Terres arables retirées de la production

A la suite de la réforme de la PAC de 1992, une part des terres arables consacrées à la production de céréales, oléagineux et protéagineux doit être retirée de la production et bénéficie à titre compensatoire de mesures de soutien. Actuellement, le taux de jachère obligatoire est porté à 0 %.

On distingue la jachère aidée sans production, la jachère dite non-alimentaire, constituée de terres utilisées pour la production de cultures industrielles non destinées à l'alimentation humaine ou animale, la jachère non aidée et les tournières enherbées.

A partir de 2011, il n'y a plus de distinction entre jachère aidée et non aidée. La jachère proprement dite couvre encore 988 ha en Wallonie.

Tableau 2.2 : Superficie des terres arables retirées de la production (hors jachère non alimentaire), en Wallonie, au 1er mai, en 2008, 2009, 2010 et 2011 (ha)

	2008	2009	2010	2011
Jachères aidées	3.319	1.607	1.123	-
Tournières enherbées	5.008	4.835	4.829	5.616
Jachères non aidées	503	494	515	-
Total	8.830	6.936	6.467	6.604

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

La jachère (hors jachère non alimentaire) couvrait, en 2011, 6 604 ha en Wallonie, soit 1,7 % de la superficie des terres arables.

II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles

Pour mesurer l'importance du secteur des grandes cultures et des autres secteurs de l'agriculture (voir ci-après) dans les communes de Wallonie, les données suivantes ont été utilisées :

- d'une part, les superficies des différentes cultures et le nombre d'animaux recensés par la DGSIE (INS) dans les communes en 2011 ;
- d'autre part, à partir de 2010, le règlement CE 1242/2008 impose de se référencer sur des rapports de productions brutes standards (sans les subsides) pour déterminer l'OTE, et non plus sur des rapports de marge brute standard. Ce changement de référence affecte très peu la classification des exploitations.
- En multipliant les premières données par les secondes, on obtient des produits qui peuvent être agrégés par secteur et ensuite rapportés à la valeur de la production brute standard totale dans la commune considérée.

Les calculs ont été effectués pour toutes les communes, à l'exception de neuf d'entre elles où l'activité agricole est très réduite (La Hulpe, Rixensart, Farciennes, Quaregnon, Colfontaine, Beyne-Heusay, Saint-Nicolas, Seraing et Martelange).

Les communes où les grandes cultures occupent une place très importante dans l'activité des exploitations se situent principalement en région limoneuse (carte 2.1).

Carte 2.1 : Importance du secteur des grandes cultures dans les communes de Wallonie, en 2011

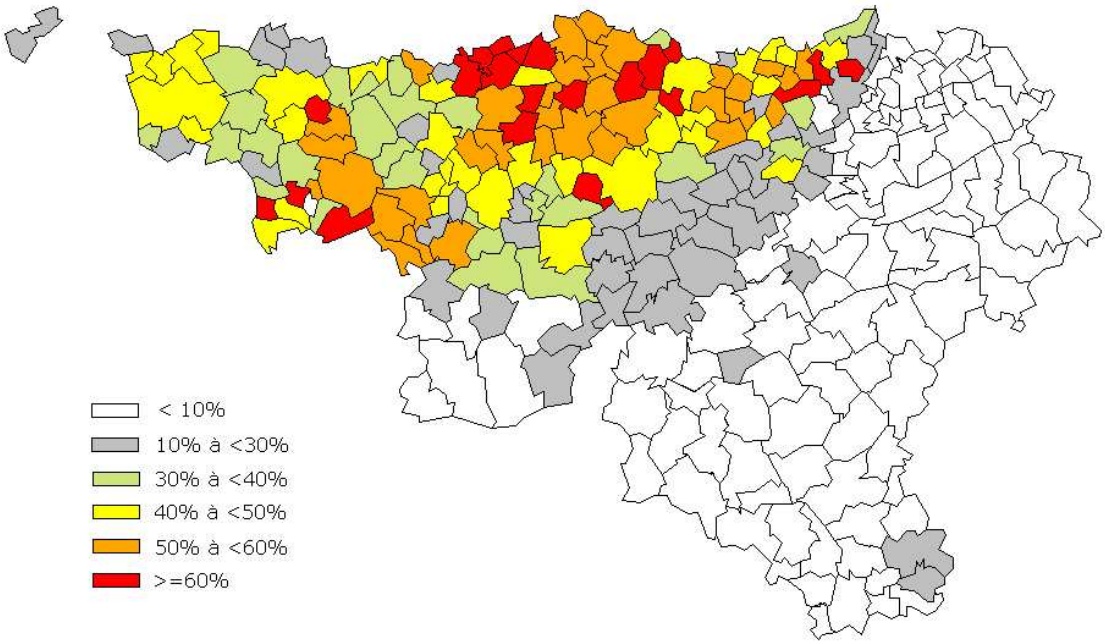

en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole de mai 2011

II.2 LES CULTURES HORTICOLES

II.2.1 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce se décline en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

II.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air

Il y a une vingtaine d'années, les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 3 300 ha. En 2011, elles couvrent 12 201 ha, soit 3,1 % de la superficie des terres arables de la Wallonie. Par rapport à l'année 2010, on observe, selon la DGSIE, une diminution de la superficie de l'ordre de 1 181 ha, soit –8,8 %.

Malgré la forte croissance de ce type de cultures (+6 % l'an en moyenne), la superficie wallonne reste bien en deçà de la superficie couverte en Région flamande (27 828 ha). On notera toutefois que le taux annuel d'augmentation de la superficie est de 2,9 % en Région flamande, soit la moitié de celui de la Wallonie.

Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation. Les petits pois et les haricots verts pour l'industrie couvrent respectivement 5 808 ha et 2 240 ha. Les carottes pour l'industrie et pour la consommation à l'état frais représentent quant à elles respectivement 1077 ha et 288 ha. Enfin, 577 ha sont occupés par les racines de witloof.

II.2.1.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Wallonie. On en recensait 10,3 ha en 2010 et 8,4 ha en 2011 dans le nouvel échantillon. Ce mode de

production reste cependant marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 885 ha de cultures de légumes sous verre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Wallonie. Il existe de réelles potentialités de croissance. Cependant, le développement de ces productions rencontre des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

II.2.2 Les productions fruitières

On distingue ici les productions de plein air, y compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastiques perforés et les cultures fruitières sous serres.

En 2011, on recense 1 632 ha de cultures fruitières de plein air, soit autant qu'en 2010. Les vergers (1 539 ha dans 132 exploitations, soit une moyenne de 11,7 ha par exploitation) en représentent la plus grosse part. Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (670 ha), les poiriers (705 ha) et les cerisiers (81 ha). La culture de fraises couvre quant à elle 92 ha, en hausse.

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées. Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. L'adoption des arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la lutte intégrée, plus naturelle, se poursuit.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2011, on y recense près de 986 ha, soit 60 % des cultures fruitières de plein air.

En 2011, les cultures fruitières sous serres, uniquement des fraises, recouvrent 12,7 hectares. Cette superficie concerne 52 exploitations, soit, en moyenne, 24 ares par exploitation.

II.2.3 Les pépinières et cultures ornementales

En 2011, on a recensé 465 hectares de pépinières en plein air dont 134 ha de plants d'ornement, 101 ha de plants forestiers et 230 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en baisse. En 2010, on en recensait 730 ha (rappel : changement de champ d'observation) .

On trouve principalement les plants d'ornement en province du Hainaut (51 %), les plants forestiers dans les provinces de Luxembourg et de Namur (plus de 70%) et les plants d'arbres fruitiers dans le Hainaut et en province de Liège.

Les cultures ornementales en plein air couvrent 22 ha dont 19 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 9,5 ha dont 6,9 ha de plantes de parterres et de balcons.

La superficie agricole consacrée aux sapins de Noël en Wallonie couvre près de 497 hectares soit 75 % de la superficie de sapins de Noël recensée au niveau de la Belgique. Ce type de production est essentiellement localisé dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Il n'est pas aisé d'évaluer les superficies consacrées aux sapins de Noël car il arrive que la destination des jeunes arbres plantés varie dans le temps, notamment en fonction de l'évolution du marché, et que certaines superficies en sapins de Noël appartiennent à des catégories de citoyens non recensées.

II.2.4 Importance et localisation des cultures horticoles

Les communes où les cultures horticoles (légumes, fruits, pépinières, fleurs et plantes ornementales) occupent une place relativement importante sont assez dispersées en Wallonie (carte 2.2).

Carte 2.2 : Importance du secteur horticole dans les communes de Wallonie, en 2011

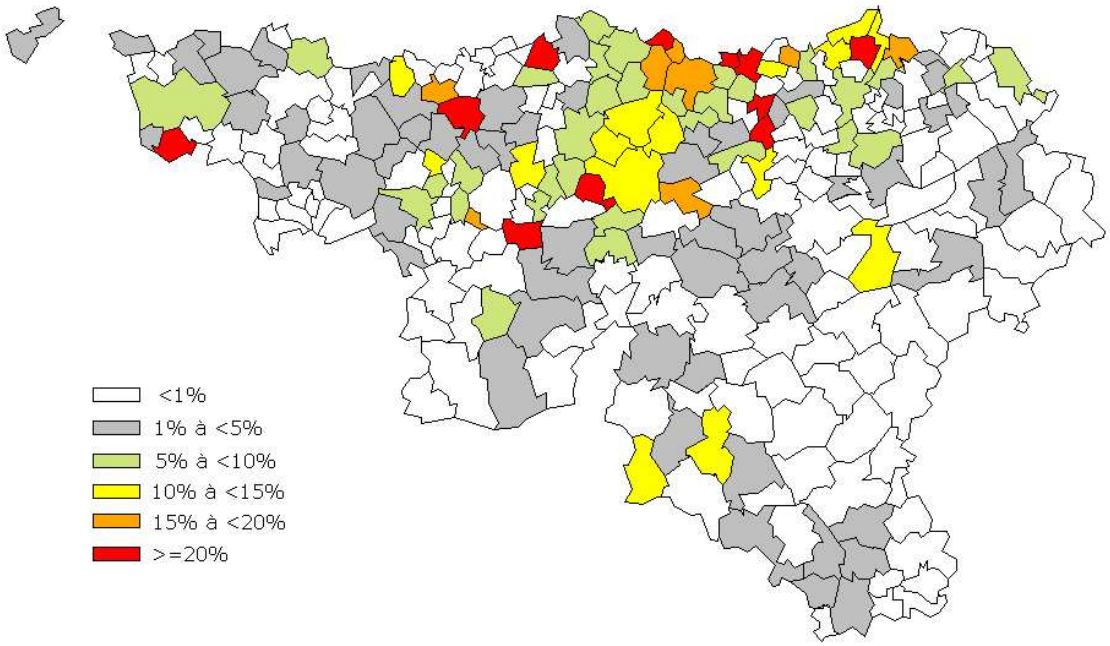

en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale de la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole de mai 2011

II.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

II.3.1 Les productions bovines

Au 1er mai 2011, l'effectif total des bovins en Wallonie s'élevait à 1 257 818 têtes (50 % du cheptel belge), soit un effectif en baisse de 2,4 % par rapport à 2010 (annexe II.3).

Entre le 1er mai 2010 et le 1er mai 2011, on enregistre la disparition de 510 exploitations détenant des bovins en Wallonie (-4,9 %).

A la suite des diverses crises qui ont marqué la seconde moitié des années 90 (ESB, dioxine…), l'effectif bovin wallon s'est réduit de plus de 13 % entre 1990 et 2006. Durant cette période, la restructuration du cheptel bovin entamée à la suite de l'instauration des quotas laitiers s'est poursuivie avec la réforme de 1992. En 1990, sur un total de près de 600 000 vaches, 34 % étaient des vaches allaitantes mais en 2011, sur un total d'un peu plus de 534 700 vaches, 59 % relèvent de cette catégorie.

Avec la race Blanc Bleu Belge dont l'effectif des vaches représente près de 54 % du total des vaches recensées en Wallonie, l'exploitation bovine wallonne s'est orientée résolument vers la viande.

De plus, les exploitations détenant des bovins ont tendance à se spécialiser. En 2011, sur les 9 503 exploitations détenant des bovins, 4 531 détiennent des vaches laitières et 7 653 des vaches allaitantes.

II.3.1.1 La production de viande

En 2011, la production nette (les abattages) de la Belgique concerne 857 196 têtes de bétail bovin dont 526 836 bovins adultes d'un poids carcasse moyen de 416,5 kg et 330 360 veaux

d'un poids carcasse moyen de 160 kg. On estime donc la production bovine nette belge à 270 521 tonnes, en augmentation de 0,6 % par rapport à 2010.

La localisation (Wallonie, Flandre) des abattages ne fait que refléter l'activité des entreprises d'abattage (et leur localisation) et n'augure en rien de l'origine de l'animal abattu.

Pour exprimer la production de viande bovine, on utilise la notion de « production indigène brute » (PIB). Celle-ci est égale au nombre des abattages (production nette) augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants. Pour déterminer la PIB de la Wallonie, on a utilisé les données disponibles au niveau national, lesquelles ont été extrapolées au prorata du potentiel de reproduction présent en Wallonie.

En 2011, la production indigène brute de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élève à 290 600 tonnes (en équivalent poids carcasse) dont 44 500 tonnes (en équivalent poids carcasse) de veaux de boucherie.

Si on émet l'hypothèse qu'en Wallonie la viande de gros bovins représente 70 % de la production indigène brute belge et celle des veaux 2 %, on peut estimer la PIB wallonne à 167 000 tonnes (en équivalent poids carcasse). Il convient de tempérer ce chiffre en rappelant que l'exploitation bovine wallonne est de type « naisseur-éleveur » et que l'engraissement des bovins se fait de moins en moins dans l'exploitation d'origine.

II.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine

Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Wallonie et particulièrement dans la province de Luxembourg (carte 2.3).

Carte 2.3 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de Wallonie, en 2011

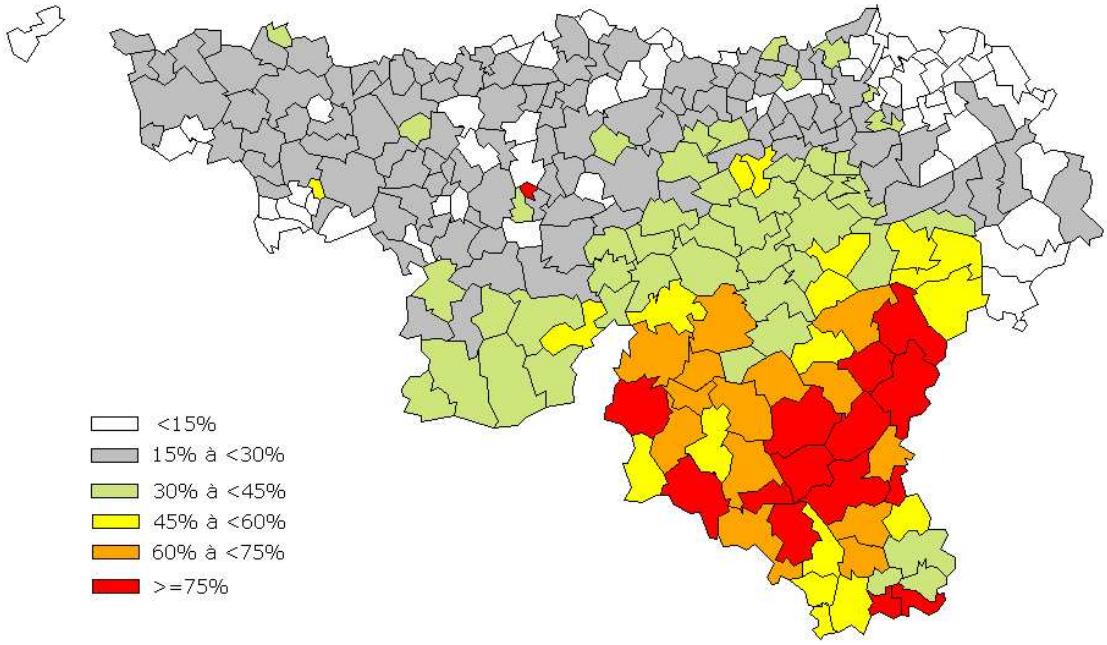

en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole de mai 2011

II.3.1.3 La production de lait

En 2011, la production laitière wallonne a été obtenue à partir d'environ 217 000 vaches (dont un certain nombre appartient au rameau mixte de la race BBB).

Sur les 3,386 milliards de litres de quota livraison de la Belgique, la Wallonie dispose de 1,356 milliards de litres (tableau suivant). La somme des livraisons corrigées ne s'élève qu'à 1,283 milliards de litres. Le quota livraison attribué moyen est de l'ordre de 337 300 litres par exploitation pour la campagne 2011-2012, en hausse de 18 500 litres ou de 6,0 % par rapport à la campagne 2009-2010.

Toutefois, le quota moyen par exploitation varie selon les provinces entre 262 300 litres en hainaut et 438 800 litres dans la province de Liège.

Tableau 2.3 : Répartition du quota livraison selon les provinces wallonnes en 2011-2012

	Quota (millions de litres)	Quota (%)	Nombre de producteurs	Quota moyen (1 000 litres)
Brabant wallon	49,4	3,6	161	306,9
Hainaut	385,0	28,4	1 468	262,3
Liège	558,2	41,2	1 272	438,8
Luxembourg	175,8	13,0	523	336,2
Namur	187,1	13,8	595	314,5
Wallonie	1 355,5	100,0	4 019	337,3

Source : DGARNE-D41

II.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait

Les communes où la production de lait occupe une place très importante dans l'économie des exploitations sont concentrées dans la province de Liège (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) ainsi que le montre la carte 2.4.

Carte 2.4 : Importance du secteur laitier dans les communes de Wallonie, en 2011

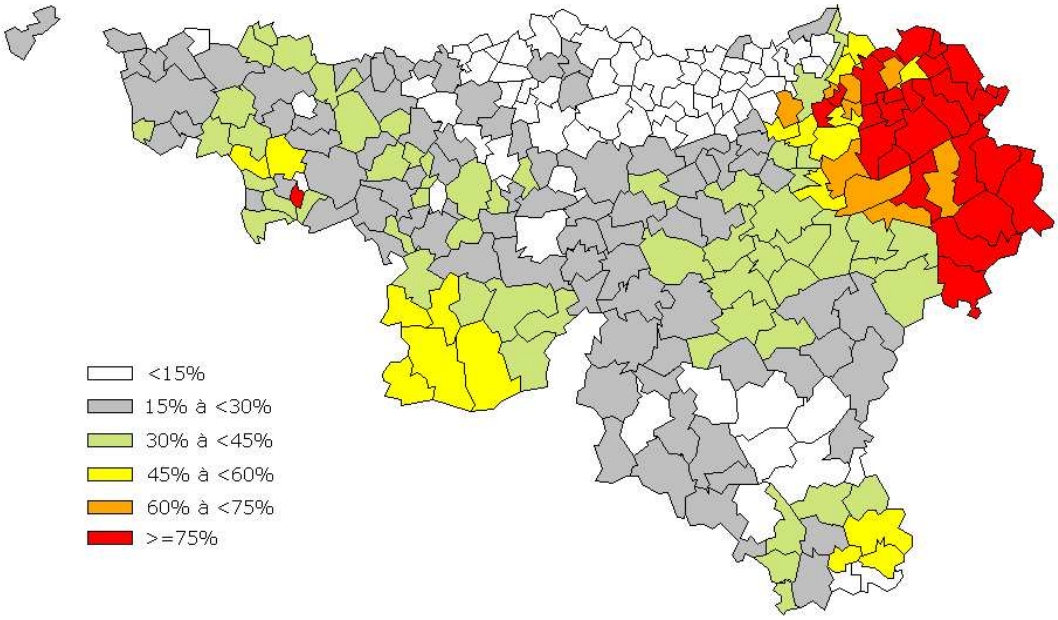

en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole de mai 2011

II.3.2 La production porcine

Entre le recensement au 1er mai 2010 et le recensement au 1er mai 2011, le nombre total de porcs détenus en Belgique a augmenté de 91 900 têtes (+1,4 %), mais le nombre de truies diminue de près de 9 200 têtes.

En Wallonie, on constate une diminution des effectifs entre 2010 et 2011 de l'ordre de 22 000 têtes (-5,6 %) pour s'établir à 370 200 porcs, dont près de 16 000 truies.

En 1990, la Wallonie comptait près de 305 000 porcs pour 3 898 détenteurs, soit 78 porcs, en moyenne, par détenteur. Cette spéculation concernait alors 13,4 % des exploitations agricoles. En 2011, cette proportion n'est plus que de 4,9 %, soit 667 exploitations détenant, en moyenne, 555 porcs.

Le nombre d'exploitations détenant des truies s'élève à 240 en 2011 (67 truies par exploitation) alors qu'en 1990, on en comptait 1 997 (20 truies par exploitation).

La production nette (les abattages) en Wallonie, en 2011, s'élève à 143 800 tonnes, soit 13,0 % de la production nette belge.

La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces du Hainaut (146 431 porcs) et de Liège (108 600 porcs). C'est dans cette dernière province que 57 % des abattages wallons ont eu lieu en 2011.

II.3.3 La production avicole

II.3.3.1 Le poulet de chair

En 1990, on dénombrait 609 870 poulets de chair dans 1 165 exploitations. En 2011, on en dénombre 3 358 000 (-6,4 %) dans 287 exploitations (-12 % par rapport à 2010). Il est à noter que 98 exploitations déclarent détenir plus de 10 000 poulets de chair et représentent plus de 90 % du secteur en Wallonie. La production nette wallonne est de 30 750 tonnes de volailles, soit 6,2 % de la production nette belge.

II.3.3.2 Les poules pondeuses

La consommation moyenne d'œufs est stationnaire depuis plusieurs années, mais l'utilisation des œufs s'est diversifiée grâce au développement de l'industrie agroalimentaire.

Au 1er mai 2011, la Wallonie compte 1 234 000 poules pondeuses, soit près de 190 000 de moins qu'en 2010 (-13,4 %).

La production d'œufs en Wallonie se répartit entre les provinces du Hainaut (44,5 %), de Liège (25,6 %) et de Luxembourg (20,0 %).

Le nombre de détenteurs de poules pondeuses recensés par la DGSIE (INS) est de 1 208 cependant 3 % d'entre eux, détenant plus de 10 000 poules, détiennent 92 % de l'effectif. La production d'œufs, comme la production de viande de volaille, se concentre et se spécialise.

II.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Wallonie et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 2.5).

Carte 2.5 : Importance du secteur des granivores dans les communes de Wallonie, en 2011

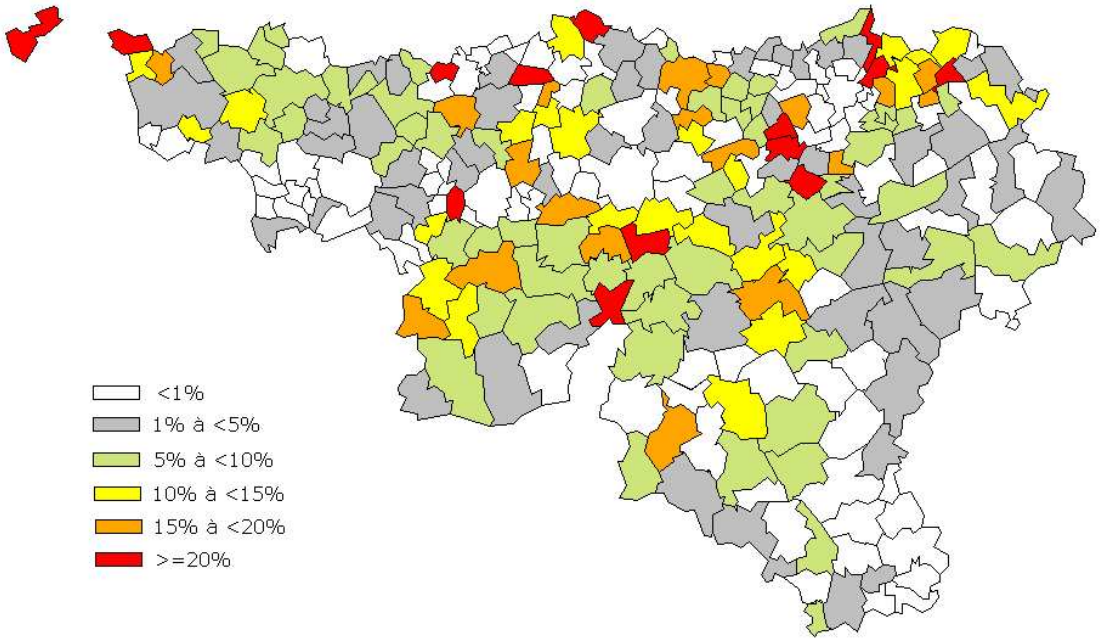

en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole de mai 2011

II.3.5 La production chevaline

En 1990, 2 282 chevaux agricoles étaient recensés en Wallonie. En 2011, on en recense encore 2 263, mais également 9 638 autres chevaux et poneys. C'est dans la province de Luxembourg que les chevaux agricoles sont les plus nombreux, viennent ensuite les provinces du Hainaut, de Namur et de Liège.

Le rapport entre les chevaux agricoles et les autres chevaux se révèle être le plus élevé dans le Luxembourg et le plus bas en Brabant wallon.

II.3.6 Les productions ovine et caprine

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois car elles mettaient en valeur des terres de moindre qualité. Ces productions étaient compatibles avec une agriculture plus extensive. Avec le temps, les terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées).

En 1990, un peu moins de 70 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes. En 2011, on en recense près de 43 000. Ils sont détenus dans 1 064 exploitations professionnelles, à part plus ou moins égale dans les provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et de Namur, et en quantité plus faible en Brabant wallon.

L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Wallonie. Toutefois, cette dernière (comme le pays) est loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production.

En 2011, le nombre de caprins recensés en Wallonie s'élève à 9 933 têtes.

Il faut noter, tant en ce qui concerne le cheptel ovin que caprin, qu'un grand nombre de particuliers ne participant pas aux recensements détiennent des animaux, et qu'il est difficile d'en évaluer le nombre.

II.4 LES PRODUCTIONS SOUS MODE BIOLOGIQUE

Deux organismes certificateurs sont agréés en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de « CERTISYS » (Belgique) et de « BLIK » (division du groupe « INTEGRA »).

Tout opérateur désireux de s'inscrire dans le mode biologique est tenu de notifier son activité auprès d'un de ces deux organismes certificateurs qui veillera au respect des cahiers des charges relatifs au(x) domaine(s) d'activité de l'opérateur en question.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, il n'est pas concevable de passer de but en blanc du mode conventionnel de production au mode biologique. Par conséquent, les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie transitent par une « période de conversion » d'une durée d'environ deux ans avant que leurs productions puissent être vendues sous l'appellation « produit issu de l'agriculture biologique » et certifiées comme telles.

II.4.1 Les productions végétales

L'importance des superficies sous contrôle en Wallonie vient du rapport annuel établi par les organismes certificateurs à destination de la direction concernée de la DGARNE. Pour la Flandre les informations sont tirées du rapport : « De biologische landbouw in 2011 » publié par l'« *Afdeling Monitoring en Studie* » du « *Departement Landbouw en Visserij* »[3].

En 2011, la superficie sous contrôle (bio et conversion) à l'échelon du Royaume couvre près de 54 800 ha (dont 50 125 ha en Wallonie), soit une augmentation de près de 12 % par rapport à l'année précédente. Cet accroissement est dû, contrairement aux années précédentes, à une progression considérable en Flandre (+19 %) et quelque peu tempérée en Wallonie (< à +12 %). Notons que la superficie sous contrôle en Flandre dépasse pour la 1ère fois en 10 ans la barre des 4 000 ha atteinte dix ans auparavant.

La part de la superficie sous contrôle par rapport à la SAU recensée, progresse encore en Wallonie et atteint 6,9 %. Malgré la nette progression enregistrée en 2011 la superficie sous contrôle en Flandre reste sous la barre du pour cent avec 0,76 % de la SAU recensée. En ce qui concerne la Wallonie, l'objectif pour 2010 de 10 % de la SAU convertie au mode biologique de production fixé dans le « Contrat d'avenir pour la Wallonie » (CAWA) n'a pas été atteint. Cependant, si le rythme annuel moyen de progression observé ces cinq dernières années devait se maintenir, le cap des 15 % de la SAU wallonne menés en mode biologique devrait être dépassé en 2017.

La figure 2.1 ci-après donne l'évolution récente des superficies sous contrôle en Région flamande, en Wallonie et en Belgique.

[3] http://lv.vlaanderen.be/nlapps/data/docattachments/Biorapport_2011-DEF.pdf

Figure 2.1 : Agriculture biologique : Evolution des superficies sous contrôle de 1997 à 2011

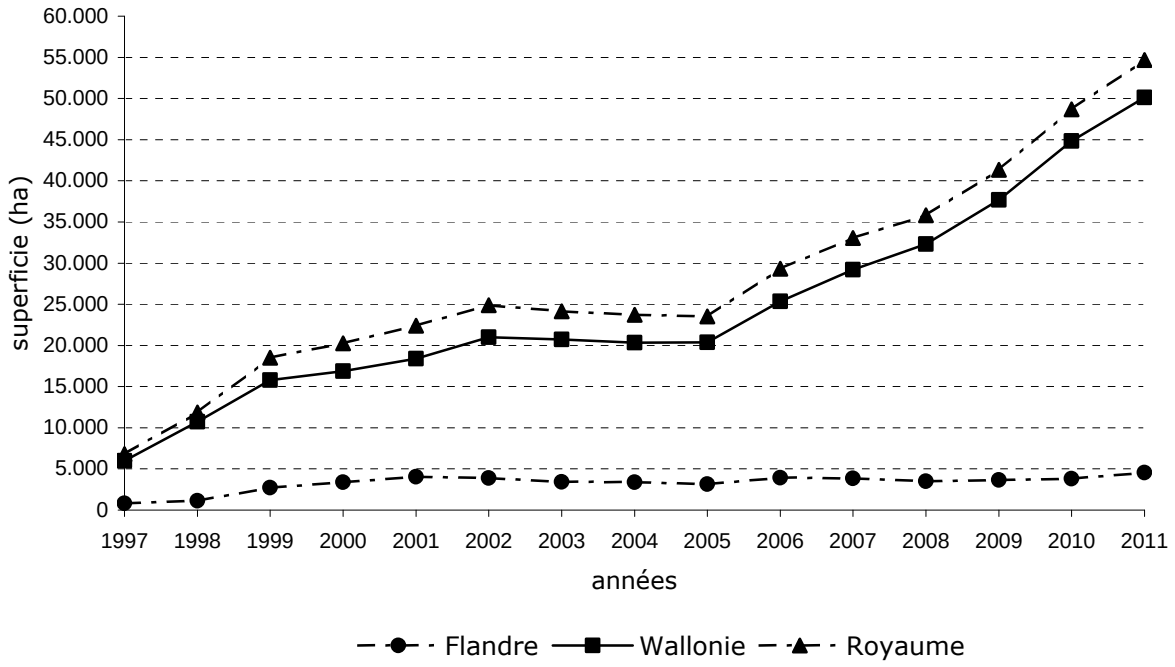

Source : rapport de la Belgique relatif au règlement (CEE) n°2091/92 du Conseil

La répartition de la superficie sous contrôle selon les cultures, ainsi que le montre la figure 2.2 ci-après, n'évolue guère dans le temps. Le paysage « bio » wallon est depuis le début des observations en la matière très largement dominé par les superficies fourragères qui représentent près de 89 % de la SAU en mode biologique de production, soit un accroissement de près de 2 % par rapport à l'année précédente. Il est à souligner que les superficies reprises dans la rubrique « autres » sont formées quasi exclusivement de jachères et de tournières enherbées.

La situation est différente en Région flamande puisque les grandes cultures, les fruits et les légumes représentent ensemble environ 35 % de la superficie sous contrôle. En Wallonie, ces superficies couvrent moins de 10 % de la superficie sous contrôle. Les prairies flandriennes menées en mode biologique (les surfaces en conversion comprises) représentent un peu moins de 50 % de la surface totale « bio ». En Wallonie, près de 86 % de la surface « bio » sont consacrés à la prairie.

L'agriculture biologique est bien plus axée sur la production fourragère que l'agriculture conventionnelle dans les deux régions mais tout particulièrement en Wallonie. Ceci traduit très probablement le fait qu'il est plus aisé de conduire des surfaces fourragères en mode biologique de production et plus spécialement des prairies et en outre que ces spéculations sont, à la base, menées de manière moins intensive en Wallonie qu'en Flandre d'où la plus grande facilité d'adaptation au cahier des charges « bio » dans la première région citée.

On notera enfin qu'en Wallonie les surfaces fourragères qui se situent dans la période de conversion vers l'agriculture biologique représentent, en 2011, un peu plus de 87 % de la superficie totale en conversion, c'est à peine moins que l'année précédente. Ceci traduit le maintien voire l'accentuation du caractère « fourrager » de l'agriculture biologique wallonne. En région flamande, la situation est très différente puisque les superficies fourragères en conversion couvrent à peine 50 % de la surface totale en conversion.

Figure 2.2 : Ventilation de la superficie wallonne sous contrôle selon le type de culture (2011)

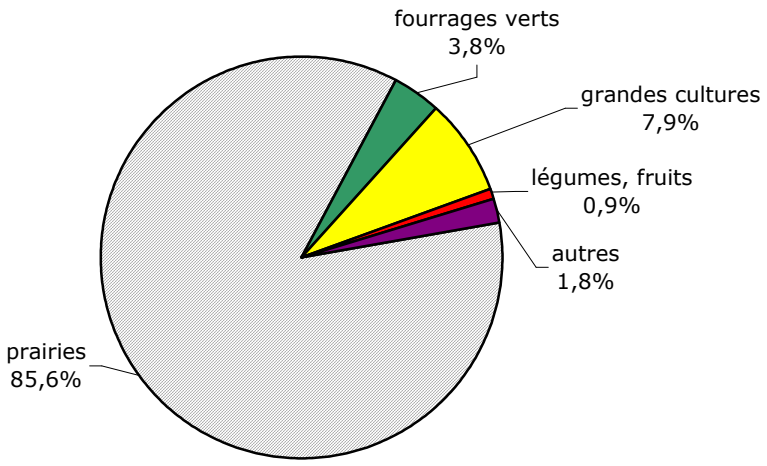

Sources : Service public de Wallonie/DGARNE, Certisys, Integra

Le mode biologique concerne +/- 7 % de la SAU wallonne. A l'échelon des communes d'importantes différences apparaissent ; c'est ce qu'illustre la carte ci-après qui est toujours d'actualité. Le Sud-Est est, dans globalement plus orienté « bio » que le reste de la Wallonie. Cet écart entre les deux sous-régions forme une frontière coïncidant assez bien avec la limite de la zone défavorisée. En effet, 89 % des surfaces « bio » sont fourragères et que cette zone est dominée par les superficies fourragères, de support aux spéculations bovines (lait, viande).

Carte 2.6 : Importance du mode de production biologique dans les communes wallonnes (2010) en % de la SAU communale

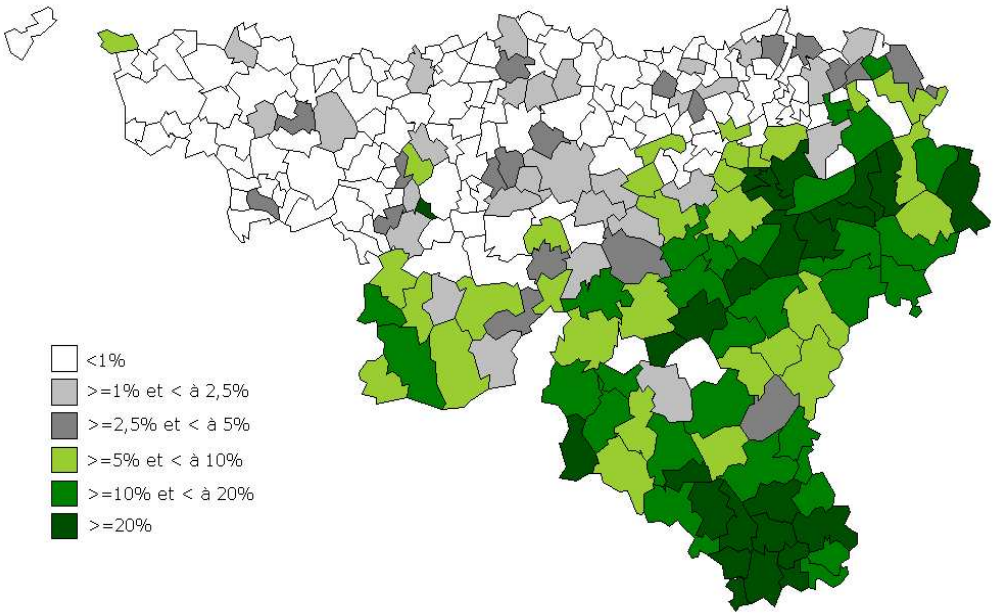

Sources : Service public de Wallonie/DGARNE , SPF économie/DGSIE

II.4.2 Les productions animales

Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Wallonie (sud et est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est par essence liée au sol, il n'est

pas étonnant de constater que les herbivores et plus particulièrement les bovins forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB).

Tableau 2.4 : Evolution des principales espèces d'animaux sous contrôle entre 2005 et 2011 en RW

Espèces	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	UGB	% UGB
Bovins	31 144	30 844	36 275	40 467	51 522	61 333	66 062	53 550	83,7
Porcins	6 939	9 377	9 438	9 593	8 250	13 618	10 365	1 667	2,6
Ovins et caprins	8 350	9 192	8 929	7 652	7 490	8 107	9 179	1 377	2,2
Autres herbivores	732	653	714	881	1 048	1 106	1 216	860	1,3
Volailles	672 306	772 636	853 124	945 000	999 294	1 151 490	1 350 664	6 527	10,2
							1 437 486	63 981	100,0

Sources : Ecocert, Blik/Integra, Service public de Wallonie/DGARNE, estimations DGARNE (UGB)

Le nombre d'animaux sous contrôle en 2011 représente, selon l'espèce, une part variable du cheptel recensé en Wallonie. A titre d'illustration, les bovins, les porcins, les ovins et caprins ainsi que la volaille « bio » représentent respectivement 5,30 %, 2,85 %, 17,3 % et 28,3 % du cheptel recensé correspondant. On note une progression sensible du nombre de têtes de volailles (+17,3 %) et plus tempérée du nombre de bovins (+7,7 %) sous contrôle par rapport à l'année précédente. Par contre le nombre de porcs sous contrôle baisse considérablement par rapport à (- 23,9 %) au cours de la période sous revue. En 2011, une volaille sur quatre est élevée dans le respect du cahier de charges « bio ».

Ainsi qu'on a pu l'observer pour le secteur végétal, la Wallonie maintient son avance sur la Région flamande en ce qui concerne les productions animales sous contrôle, y compris pour le secteur porcin ainsi que celui de la volaille qui sont plutôt une spécialité flamande (surtout hors-sol). De telle sorte que, exprimés en UGB, les animaux sous contrôle en Région flamande représentent, en 2011, un peu plus de 8 % du total sous contrôle en Belgique.

II.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »

II.4.3.1 Les tendances

Les superficies sous contrôle ont crû en 2011 à l'échelon du Royaume (+12 %) de façon moins accentuée que l'année précédente suite à une hausse marquée en Flandre (+19 %) modérée toutefois par une progression quelque peu amortie en Wallonie (< à +12 %).

En ce qui concerne le secteur animal « bio » (tableau 2.4), en Wallonie, la progression enregistrée chez les bovins l'année précédente se maintient en 2011. Si l'on porte un regard la période couverte par le tableau on relève que le nombre volailles sous contrôle a quasiment doublé et que le nombre de bovins a plus que doublé ; on ne note pas de tendance nette en ce qui concerne tant les ovins et caprins que les porcins.

II.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »

Le montant total des ventes de produits (alimentaires ou non) portant la certification « bio » qui s'établissait respectivement à près de 245 millions d'euros en 2006 a, selon le panel GfK[4] avoisiné les 435 millions d'euros en 2011[5], soit une progression de 3 % par rapport à l'année précédente et de près de 78 % par rapport à 2006. Les produits alimentaires pèsent pour près de 80 % du total

Les surfaces grandes et moyennes (58,2 %), en progrès, et le commerce spécialisé (29,1 %), en léger recul, forment ensemble près de 90 % du chiffre d'affaire. On relèvera néanmoins que

[4] GfK Panelservices Benelux.

[5] Voir aussi pour un rapport complet http://www.bioforum.be/fr/pdf/37-Le_Bio_en_chiffres_2012.pdf.

la part des enseignes de « hard discount », certes encore modeste avec 4,8 % du montant total des ventes, progresse de façon plus prononcée que celle, émanant des ventes à la ferme (+1,2 %) et des marchés fermiers ou du terroir (-0,9%) considérées globalement.

Bien que les montants annoncés puissent paraître fort importants, la part du « bio » dans le marché des produits alimentaires (cette fois) ne représente pas plus de 1,8 % de la valeur totale des ventes ; c'est du même ordre de grandeur que l'année précédente.

On notera également que selon l'enquête référencée à la page précédente (GFK), quelque 18 % de la population belge sont des consommateurs réguliers de produits « bio » (fréquence d'au moins un achat de bio tous les 10 jours). Cette frange de la population représente près de 80 % du chiffre d'affaire total du « bio ».

Les produits alimentaires « bio » représentent environ 80 % du total des ventes de produits « bio ». Les produits d'origine végétale représentent un peu plus de 62 % des achats de produits alimentaires « bios » parmi ceux-ci l'on trouve les produits de substitution de viande et du lait. Les produits laitiers et les autres produits d'origine animale forment respectivement et approximativement 13 % et 24 % des dépenses d'alimentation « bio ».

La production intérieure ne suffit pas à satisfaire la demande d'où un recours substantiel à l'importation. Il faut savoir que l'importation de produits issus de l'agriculture biologique est régie par une réglementation stricte afin de garantir au consommateur européen que ces produits importés ont été élaborés selon des méthodes de production équivalentes aux méthodes admises en Europe et ont subi des comparables à ceux imposés par la législation européenne pour les produits indigènes.

En moyenne, les produits « bios » sont 30 % plus chers que leurs homologues conventionnels mais selon la nature du produit l'on s'écarte de manière plus ou moins importante de cette moyenne. Il semble cependant que la tendance est à une réduction des écarts de prix entre produits « bios » et conventionnels.

Ainsi qu'on l'a évoqué plus haut, la grande distribution règne en maître sur le secteur « bio » qu'il s'agisse ou non de produits alimentaires. Elle est en mesure de mettre en place ses propres filières, ses propres cahiers de charge[6] allant de la production primaire à, bien entendu, la commercialisation. La grande distribution, ce sont de gigantesques centrales d'achat susceptibles de peser lourdement sur la formation des prix ; c'est aussi une certaine tendance à la standardisation, à l'homogénéisation des produits telle qu'on la trouve dans le secteur conventionnel. Force est de constater que le consommateur place sa confiance dans la grande distribution entre autres pour ses achats de produits issus de l'agriculture biologique.

II.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon

La superficie sous contrôle est constituée, d'une part de l'étendue des terres en période de conversion vers l'agriculture biologique et d'autre part, des surfaces réellement certifiées « bio ». Lorsque la part des surfaces en conversion dans le total des superficies sous contrôle est en progression, on peut conclure que le secteur est animé d'un certain dynamisme pour autant que la superficie totale soit également en croissance.

En 2002, on comptait un ha en conversion sur à peu près 5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 20 %, toutes productions végétales sous contrôle confondues. En 2003, il y avait un ha en conversion sur 3,5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 29 %. Ce pourcentage plus important n'était nullement synonyme de dynamisme car la superficie sous contrôle était en légère baisse ; en d'autres termes, la superficie certifiée en « bio » qui a été « perdue » n'a pas été compensée par celle entrée en conversion. En 2004, le tassement des superficies s'est poursuivi mais, à la différence de l'année précédente, le taux de conversion a également été en baisse, affichant 17 % environ, soit un ha en conversion pour 6 ha sous contrôle.

Pour ce qui est du dynamisme affiché par le secteur « bio » en 2006, on relève un ha en conversion pour 3,6 ha sous contrôle, soit un taux de conversion avoisinant les 28 %. Si en

---

[6] Ces filières doivent évidemment se développer dans le respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine.

outre on prend on considération la progression des superficies sous contrôle, on peut percevoir les premiers signes d'un regain de dynamisme du secteur « bio » wallon. Mais il faudrait que cette tendance se confirme dans le futur pour pouvoir réellement qualifier cela de regain de dynamisme. En 2007 on compte un ha en conversion pour 3,3 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de l'ordre de 30 % qui confirme les signes de dynamisme perçus l'année précédente. En 2008, léger essoufflement puisqu'on ne compte plus que un ha en conversion pour 3.9 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 25 %. En 2009, nouvelle embellie du secteur puisque, outre l'accroissement notable des superficies sous contrôle, l'on note un ha en conversion pour 3,4 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 29 %. En 2010, la progression se poursuit avec un ha en conversion pour 3,1 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 32 %. En 2011, la superficie sous contrôle progresse encore mais plus mollement de sorte que l'on enregistre 1 ha en conversion pour 3,7 ha sous contrôle soit un taux de conversion de 27 %.

II.5 EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

II.5.1 Les produits végétaux

II.5.1.1 Les céréales

Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau.

Jusqu'au milieu des années 80, on a observé des prix en hausse. A partir de l'année 1985, la politique est devenue plus restrictive et les prix moins soutenus.

La réforme de 1992 a marqué un tournant car en modifiant profondément la politique de soutien des revenus, elle a accentué la baisse des prix.

La réforme dite « Agenda 2000 » et sa révision à mi-parcours ont fortement modifié les organisations communes de marchés dans le but de les libéraliser. Depuis, on observe une forte volatilité des prix des produits agricoles au sein de l'Union européenne.

Chiffres repères

Prix €/100 kg		
	Froment	Escour-geon
1990/91	18,1	16,8
2005/06	9,6	9,4
2006/07	13,1	12,3
2007/08	21,7	20,4
2009/10	10,1	8,3
2010/11	21,2	17,8
2011/12	18,6	18,1

Figure 2.3 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1990/91 à 2011/12 (€/100 kg)

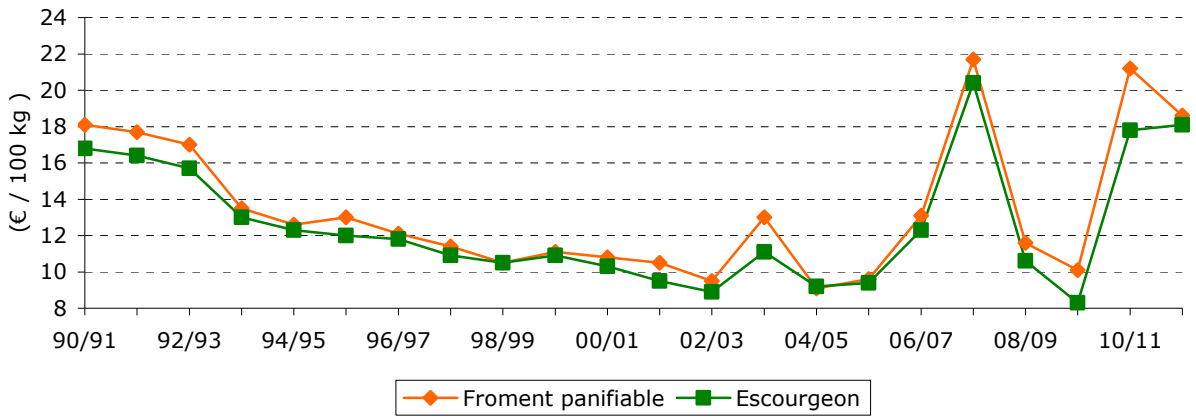

Sources : CEA – DGARNE

En 2004/2005, les prix des céréales ont été en moyenne sensiblement moins élevés qu'en 2003/2004. La situation particulière de l'année 2003/04 expliquait cet écart : la faible récolte au niveau mondial avait fait augmenter sensiblement les prix (+20 % par rapport à 2002/03). En 2004, la récolte est redevenue plus abondante, ce qui a fait reculer les prix de vente.

Les prix de la campagne 2005-2006 ont été en moyenne légèrement supérieurs à ceux de la campagne 2004/2005 (+5,6 %) en raison notamment de prix plus élevés en fin de campagne.

En 2008/2009, l'abondance de la production a amené une situation semblable à celle vécue pour la récolte 2004. Le prix moyen du blé panifiable est en moyenne 47 % moins élevé que celui de la campagne 2007/2008. Pour l'escourgeon, la baisse est de 48 %.

Pour la campagne 2009/10, la baisse des prix s'est poursuivie : -13 % en froment et –22% en escourgeon (annexes II.4 et II.5)

En 2010/2011, on observe à nouveau une augmentation de plus de 100 % suite à certaines récoltes décevantes en Belgique et dans le monde et à la spéculation sur les marchés mondiaux.

Pour la campagne 2011/12, on note un retrait de 12 % du prix du froment d'hiver et une légère augmentation (+1,7 %)de l'escourgeon.

II.5.1.2 Les pommes de terre

Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre (annexe II.6) sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être très variables ce qui explique l'instabilité des prix; une production abondante génère généralement des prix relativement bas tandis qu'une production réduite amène des prix élevés. De plus, des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits la diminuent. L'année 2005 s'inscrit dans ce schéma : production en baisse (globalement –14 %) et hausse sensible des prix (11 euros/100 kg en moyenne contre 4,8 pour la campagne précédente).

La récolte 2009, en hausse (+11,4 %) par rapport à 2008, provoque une baisse sensible du prix moyen de la campagne (-26,5 %).

Pour la campagne 2010/2011, la hausse des prix atteint 155 % par rapport à la campagne précédente. Cette hausse de prix est due à la baisse de production observée au niveau européen (baisse moyenne des rendements de 4,5 % et augmentation globale des surfaces de 0,1 %). Situation favorable pour la Belgique qui augmente globalement sa production de 8,8 %.

En ce qui concerne la campagne 2011/12, on observe une chute de prix de 73 %, provoquée par une forte augmentation des rendements.

On fera remarquer qu'une bonne partie de la production est sous contrat.

Figure 2.4 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1990/91 à 2011/12 (€/100 kg)

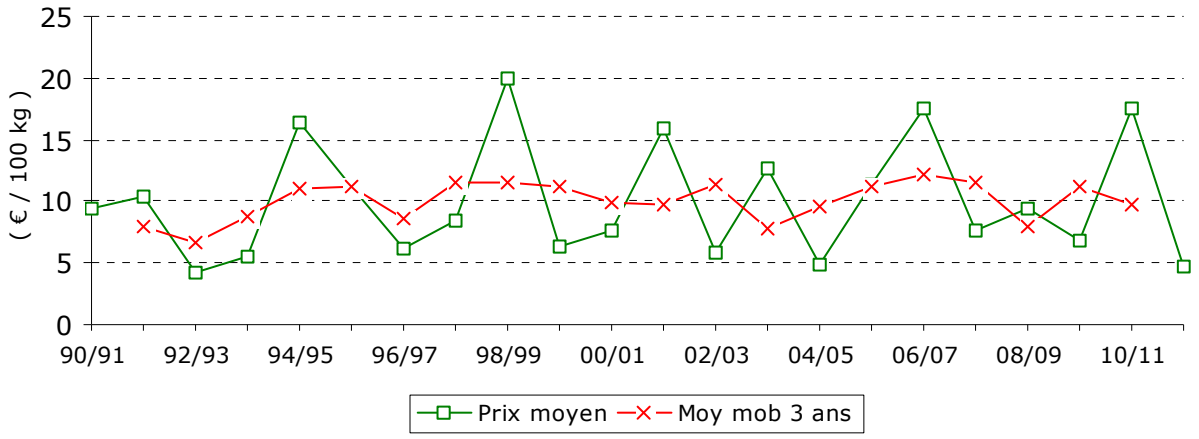

Sources : CEA – DGARNE

II.5.1.3 Les betteraves sucrières

Chiffres repères

Prix des betteraves

€/tonne

récolte	16°Z	Teneur réelle
2001	44,0	48,4
2002	39,6	43,6
2003	38,1	46,0
2004	37,4	44,7
2005	41,1	43,0
2006	32,6	37,0
2007	28,1	33,2
2008	26,4	33,2
2009	25,2	33,0
2010	28,4	31,5
2011	38,4	39,7

Source : DGARNE

Depuis la mise en œuvre des quotas individuels de production (1986), le prix des betteraves sucrières est relativement stable.

En 2005, on enregistre une légère diminution du prix moyen (16 %) due à une valorisation moins importante en sucre A + B. Cependant, comme la teneur réelle en sucre fut plus élevée en 2005, la diminution est en partie compensée.

En 2006, la réforme du secteur est entrée en vigueur. Comme pour les autres productions concernées, elle se traduit par une diminution des prix compensée par une aide directe (DPU)

En 2007, on observe une diminution des prix de 3,5 %par rapport à 2006, tempérée par une meilleure valorisation du sucre C.

Pour 2008, le prix reste équivalent à celui de 2007, on l'estime à 33,08 euros par tonne.

En 2009, le prix varie légèrement à la baisse. On l'estime à 32,99 euros par tonne, soit une diminution de près de 0,3 %.

Il diminue encore en 2010, pour s'établir à 31,45 euros par tonne, soit –4,7%. Cette baisse est surtout due à la quantité de sucre hors quota produite au cours de la campagne précédente et au cours de cette campagne.

La campagne betteravière 2011 restera dans les annales car elle bat tous les records de rendement racines (90,31 t/ha à 16 % sucre), de rendement sucre (14,427 t/ha) et de tare totale la plus faible (12,33 %). Les difficultés d'approvisionnement au niveau du marché mondial ont provoqué une hausse sensible du prix du sucre et en conséquence de celui des betteraves sucrières.

II.5.2 Les produits animaux

II.5.2.1 La viande bovine

Les bovins de bonne qualité

Après une période de hausse jusqu'au milieu des années 80 et une relative stabilité entre 1985 et 1990, les prix se sont réduits fortement jusqu'en 1996 (effets conjoints de diverses causes dont la principale fut la réforme de la PAC de 1992).

De 1998 à 2000, les prix furent relativement favorables. Ils ont ensuite baissé en 2001 suite à la crise de l'ESB et de la fièvre aphteuse. En 2002 et 2003, les prix se sont relevés.

En 2004, le prix des vaches culs de poulain s'est maintenu (+0,8 % en moyenne) en accusant cependant un certain recul en fin d'année. Pour les taureaux, c'est un recul (-8 %) qui est enregistré avec une baisse continue tout au long de l'année.

En 2005, on assiste à une nouvelle diminution du prix moyen des taureaux, malgré une amélioration au second semestre. Pour les vaches, le prix moyen est stable.

En 2007, l'amélioration ne s'est pas poursuivie suite à l'apparition de la FCO. Les moyennes 2007 sont nettement inférieures à celles de 2006. On note une très légère reprise en 2008 (voir annexes II.7 à II.10) et une franche reprise en 2009 : +6 % et +4 % respectivement pour les taureaux et les vaches culs de poulain. Cette augmentation se poursuit en 2010, +3,8 % et +5,5 % respectivement, tandis qu'en 2011, on ne note que peu de variation par rapport à 2010.

Chiffres repères

Prix €/kg

	Taureaux culs de poulain	Vaches culs de poulain
1990	3,20	3,39
1999	2,62	2,39
2001	2,40	1,83
2003	2,91	2,30
2004	2,67	2,33
2005	2,49	2,33
2006	2,85	2,51
2007	2,74	2,44
2008	2,76	2,46
2009	2,92	2,56
2010	3,03	2,70
2011	3,01	2,70

Figure 2.5 : Evolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique, de 1990 à 2011 (€/kg vif)

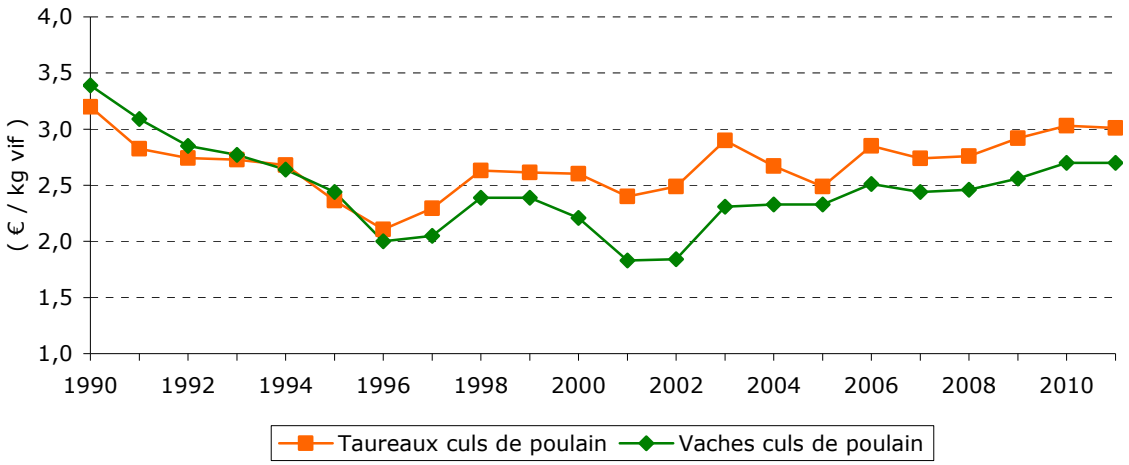

Sources : CEA – DGARNE

Les autres bovins

Dépendant en partie des marchés extérieurs, l'évolution des prix de ces bovins peut être différente de celle du bétail de bonne qualité qui est essentiellement consommé sur le marché intérieur. C'est ainsi qu'en 2001, les restrictions à l'exportation ont eu des conséquences très négatives sur les prix.

En 2002, l'assainissement des marchés et la possibilité d'exporter à nouveau ont permis aux prix de se relever dans des proportions appréciables.

En 2003, le prix des bovins de qualité moyenne s'est encore amélioré mais en ce qui concerne le bétail de faible qualité, c'est un recul important des prix qui a été enregistré.

Chiffres repères

Prix €/kg

	Vaches assimilées c-d-p	Vaches 50%
1990	2,81	1,15
1999	2,15	0,77
2001	1,55	0,61
2003	2,02	0,75
2004	1,89	0,69
2005	1,57	0,91
2006	2,02	1,12
2007	2,14	1,05
2008	2,17	1,22
2009	2,26	1,26
2010	2,30	1,14
2011	2,28	1,20

En 2004, le recul est général tant pour la qualité moyenne (-18 % pour les taureaux 60% et –8 % pour les vaches 50%) que pour le bétail de fabrication (-7,5 % en moyenne).

En 2005, par contre, de fortes hausses sont enregistrées (+21 % pour les taureaux 60 % et +30 % pour les vaches 50 %).

En 2008, le prix des vaches 50 % augmente de 16 %. Vu la perte de représentativité du taureau 60 % (- de 2 %), les prix de cette catégorie ne sont plus relevés.

En 2009, le prix des vaches 50 % continue d' augmenter (+3,3 %).

Ce n'est plus le cas en 2010 puisqu'on observe une baisse de près de 10 %. Le prix des vaches assimilées, quant à lui, continue à augmenter :+1,8 %.

En 2011, le prix des vaches 50 % augmente de 5 % et s'aligne pratiquement sur le prix moyen de 2008. On note une légère stagnation en vaches assimilées cul-de-poulain.

Figure 2.6 : Evolution des prix des vaches assimilées c-d-p et des vaches 50 % en Belgique, de 1990 à 2011 (€/kg vif)

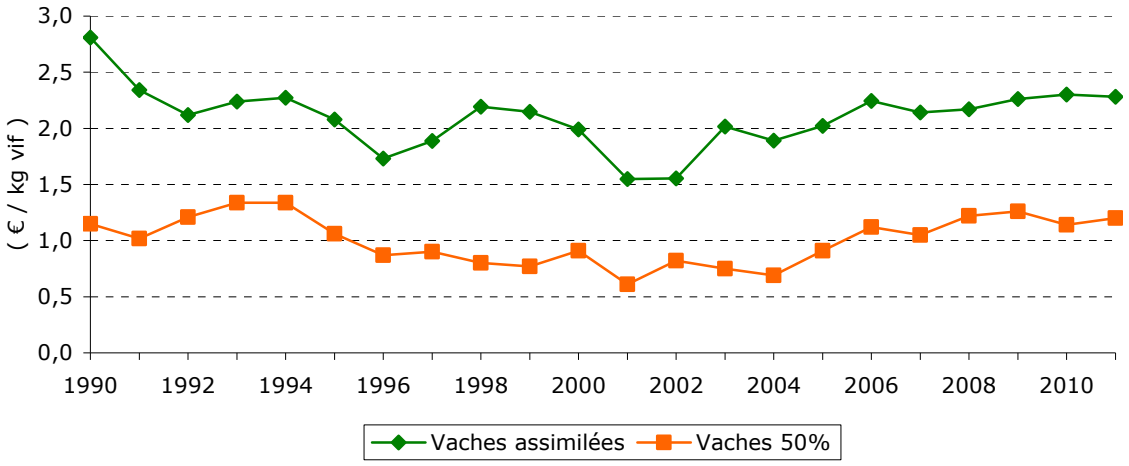

Sources : CEA – DGARNE

II.5.2.2 La viande porcine

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine. Fluctuant en fonction de l'offre, les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

Situés très bas en 1999 en raison des effets conjugués de la surproduction et de la crise de la dioxine, les prix se sont progressivement relevés en 2000 et ce redressement s'est poursuivi en 2001. En 2002 et 2003, une augmentation relativement importante de la production européenne a provoqué une nouvelle baisse des cours.

En 2004, suite au recul de la production , les prix se sont relevés : on enregistre une hausse moyenne de 10,6 %. En 2005, le prix moyen est resté relativement stable.

En 2006, des prix très élevés pendant l'été ont permis au prix moyen d'être supérieur à celui de 2005. Le prix a diminué au cours des derniers mois de l'année. Cette baisse s'est poursuivie en 2007, accompagnée d'une très forte diminution de la rentabilité de la production porcine. 2008 à connu une embellie avec une augmentation des prix de 13 % par rapport à 2007, mais 2009 marque une nouvelle baisse de 10 % par rapport à 2008.

Malgré la hausse de la production (PIB=+10 %) en 2010, les prix restent proches de ceux de 2009 (-2 %) en raison du bon comportement des exportations dans un marché mondial marqué par la reprise économique des principaux pays importateurs (Russie, Asie du sud-est,…) et la forte hausse des prix aux Etats-Unis et au Brésil. En 2011, les prix se relèvent (+8 %) mais les prix des aliments composés sont à la hausse (+17 %).

Chiffres repères

Prix porcs sur pied

	€/kg vif
2004	1,08
2005	1,07
2006	1,11
2007	1,01
2008	1,14
2009	1,03
2010	1,01
2011	1,09

Figure 2.7 : Evolution du prix moyen annuel du porc en Belgique, de 1990 à 2011 (€/kg vif)

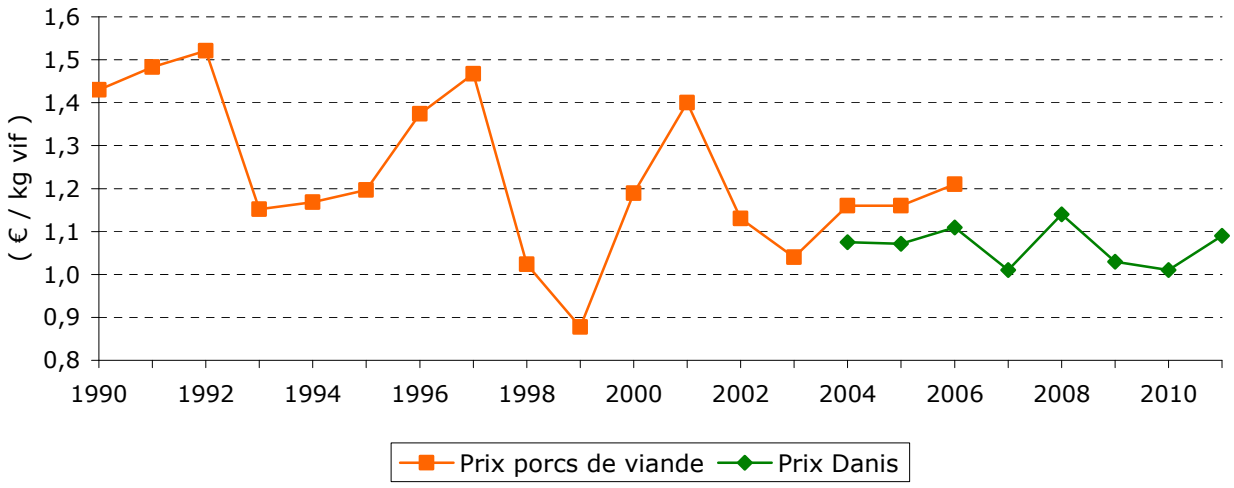

Sources : CEA – DGARNE

II.5.2.3 La viande de volaille

Chiffres repères

Prix poulet à rôtir

€/kg vif

1990	0,88
1999	0,58
2001	0,78
2003	0,73
2004	0,73
2005	0,78
2006	0,70
2007	0,86
2008	0,87
2009	0,82
2010	0,86
2011	0,93

Comme pour la production porcine, les prix se sont relevés après la crise de la dioxine. Cependant, à partir du milieu de 2001, les prix ont de nouveau été en recul. En 2002, on enregistre une baisse de 15 % par rapport à 2001. Une augmentation de la production européenne et des importations hors Union européenne à bas prix expliquent cette évolution. La situation s'est améliorée en 2003 (+10,8 %). C'est au milieu de l'année que les prix ont été les plus élevés (0,91 euro/kg vif). En 2004, les prix se sont maintenus en moyenne au niveau de ceux de 2003.

En 2005, le prix moyen a augmenté de 6 % par rapport à 2004. Cela résulte des prix relativement élevés de l'été. Au cours du dernier trimestre, en raison du problème de la grippe aviaire, les prix ont considérablement régressé.

Des prix relativement bas ont été enregistrés au cours des 4 premiers mois de 2006. Ensuite, les prix se sont relevés mais pas suffisamment pour atteindre ceux enregistrés en moyenne en 2005. Le prix moyen de l'année 2007 est donc en hausse de 23 % par rapport à celui de 2006. On observe encore une augmentation de 1,6 % en 2008.

En 2009, le marché de Deinze montre une diminution de 5 %. Comme pour les porcs, le secteur de la volaille est plus ou moins fortement intégré.

En 2010, les prix se rétablissent au niveau de ceux de 2007 (+5 % par rapport à 2009) suite à une légère diminution de la production et une hausse de la consommation. Le prix du poulet à rôtir poursuit son ascension en 2011 (+8 %) mais le prix des aliments augmente de près de 11 %.

Figure 2.8 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1990 à 2011 (€/kg vif)

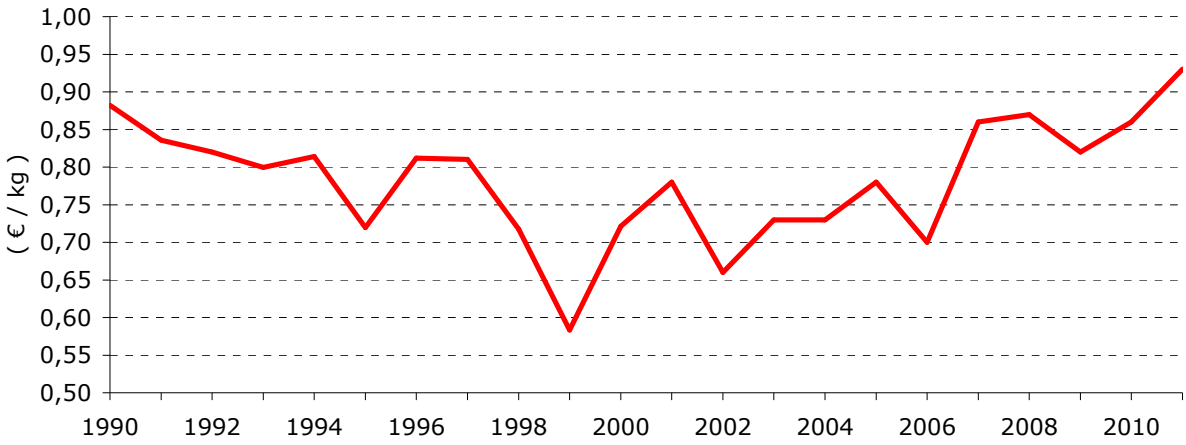

Sources : CEA – DGARNE

II.5.2.4 Le lait

Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place.

Depuis cette date, la politique menée dans le secteur n'a pas été modifiée et les prix n'ont pratiquement pas changé. Une modification (baisse des prix avec compensation directe) est toutefois entrée en vigueur suite à la décision prise par la réforme «Agenda 2000» et confirmée par la révision à mi-parcours.

L'évolution des prix a été à la hausse jusqu'à l'année 1990 et ensuite on constate une relative stabilité.

En 2004, le prix moyen se situe pratiquement au niveau de celui de 2003, malgré l'entrée en vigueur de la réforme. En tenant compte du subside compensatoire, l'évolution est positive.

En 2005 et 2006, la réforme s'est poursuivie : elle explique les légers reculs du prix.

En 2007, la forte demande mondiale de produits laitiers dérivés a provoqué une hausse du prix au producteur de 28,4 % en moyenne. L'embellie a été de courte durée, dès janvier 2008 la baisse des prix du lait commença et le prix moyen de 2008 est 10 % inférieur à celui de 2007.

Cette baisse se poursuit à un rythme plus rapide en 2009 : -25 %.

Chiffres repères

Prix lait

€/litre

2001	0,306
2002	0,279
2003	0,282
2004	0,282
2005	0,268
2006	0,264
2007	0,339
2008	0,305
2009	0,228
2010	0,293
2011	0,319

Malgré une légère augmentation de la production, le prix payé aux producteurs en 2010 a augmenté de 28,5 % par rapport à 2009. cette situation s'explique par une légère augmentation de la consommation ménagère, une hausse des exportations et l'augmentation des prix des produits laitiers sur le marché mondial. En 2011, le prix du lait augmente encore de près de 9 %.

Figure 2.9 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1990 à 2011 (€/litre) (38 g de matières grasses et 33,5 g de protéines)

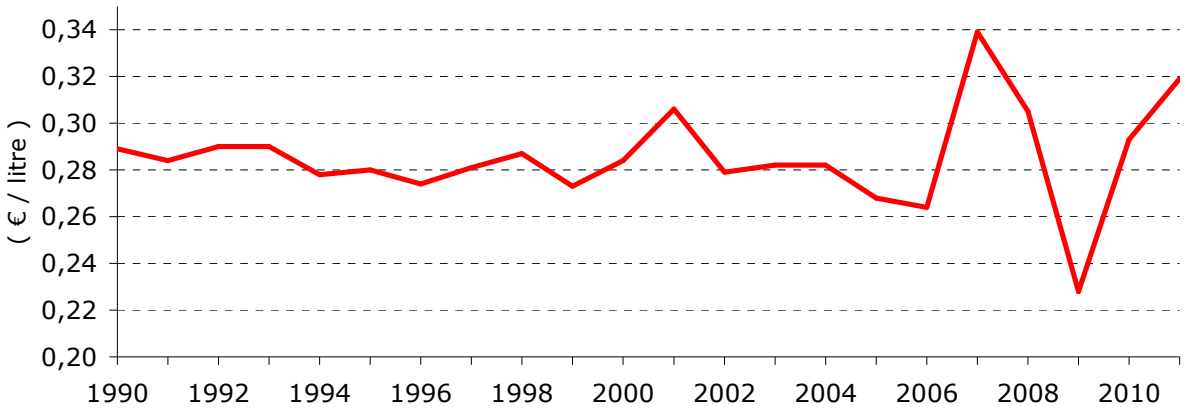

Sources : CEA – DGARNE – CBL

II.5.2.5 Les œufs

Chiffres repères

Prix œufs bruns 60-65 g (œufs de batterie)

€/100 pièces

1990	4,78
1999	2,65
2001	3,66
2003	5,51
2004	3,00
2005	3,17
2006	3,99
2007	5,07
2008	4,99
2009	5,47
2010	4,36
2011	4,23

Comme ceux de la volaille, les prix des œufs présentent depuis 1985 une tendance à la baisse avec un caractère cyclique aussi fortement marqué.

Les prix n'ont pas été bons en 1998 et surtout en 1999 (dioxine). Après un redressement spectaculaire en 2000, ils ont reperdu une partie de cette hausse en 2001 et se sont maintenus à ce niveau en 2002. En 2003 par contre, on note une hausse moyenne très sensible (+40 %) due au prix particulièrement élevé du dernier trimestre (conséquence de la peste aviaire du printemps 2003).

En 2004, la reprise de l'offre a ramené les prix à un niveau nettement moins élevé.

Au cours de l'année 2005, les prix se sont progressivement et régulièrement relevés. On enregistre une hausse moyenne de 5,7 % par rapport à 2004. Cette hausse s'est poursuivie en 2006 (+26 %) et en 2007 (+27 %). Le cycle s'inverse en 2008 (-1,6 %), mais reprend de plus belle en 2009, +9,6 %, pour s'établir à 5,47 euros pour 100 pièces de la catégorie 60 à 65 gr.

Malgré une légère baisse de la production, le prix des œufs sur le marché de Kruishoutem en 2010 a diminué de 20 % par rapport à 2009. En 2011, le prix des œufs diminue à nouveau de 3 %, malgré un redressement certain à partir du mois d'octobre.

Figure 2.10 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1990 à 2011 (€/100 pièces)(œufs bruns 60-65 g)

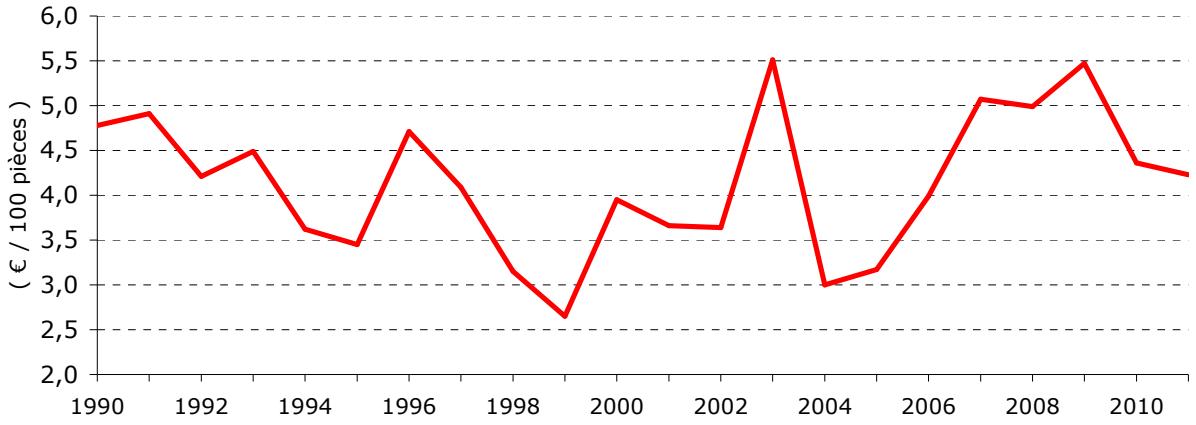

Sources : CEA – DGARNE

II.5.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés

Comme précédemment, on présente l'évolution des indices de prix en faisant référence à deux périodes distinctes : l'une assez large (1990-2011) qui donne l'évolution générale des prix et l'autre (2002-2011) qui donne une description plus détaillée des évolutions intervenues au cours des dernières années. Ces indices sont valables pour l'ensemble de l'agriculture belge et sont calculés sur la base des années civiles, ce qui signifie que pour les produits végétaux, on prend en considération les prix relatifs à des récoltes différentes.

II.5.3.1 Indice des prix reçus

Période 1990-2011

Figure 2.11 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 1990 à 2011 (base 2005=100)

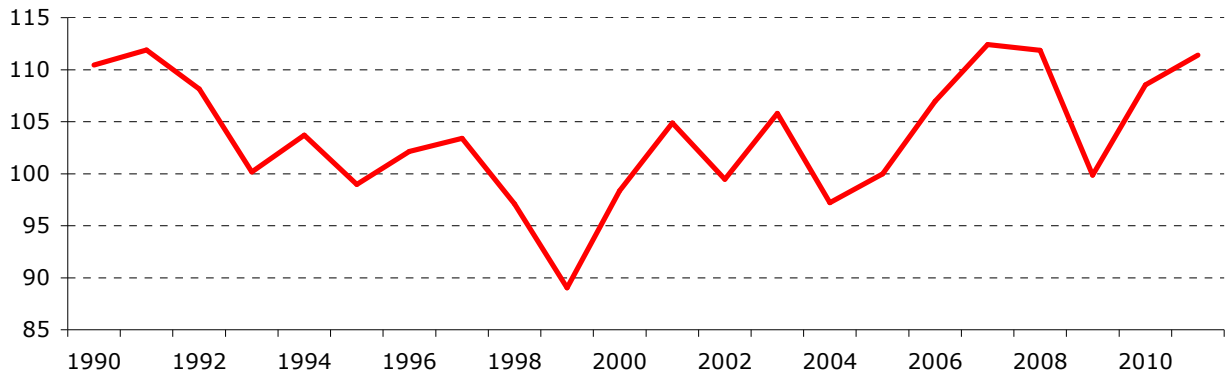

Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

On constate que la baisse des prix a surtout été importante durant la première moitié des années 90. Ensuite, on assiste en moyenne à une certaine stabilisation sauf en 1999 qui fut une année particulièrement mauvaise (dioxine).

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter sensiblement en 2002. En 2003, l'indice global des prix reçus se relève de 2,7 %.

En 2004, on enregistre un nouveau recul (6,6 %). En 2005, on observe globalement une légère amélioration (+2,9 %).

Cette amélioration s'est poursuivie en 2006 en s'amplifiant.

En 2007, on observe une nouvelle hausse de 2,1 %.

2008 est à nouveau une année de baisse légère des prix.

En 2009, la baisse des prix est drastique : -10,6 %.

Enfin, en 2010, on observe un redressement certain : +8,6 %, suivi d'une hausse de près de 3 % en 2011.

Chiffres repères

Indice prix reçus

base 2005=100

2001	104,9
2002	99,6
2003	105,8
2004	97,2
2006	107,0
2007	112,4
2008	111,9
2009	99,9
2010	108,5
2011	111,4

Période 2002-2011

Le tableau 2.5 ci-après reprend les évolutions en base 2005, au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

Tableau 2.5 : Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 2002 à 2011 (base 2005=100)

	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011/ 2010
Produits agricoles	96,49	103,86	101,79	109,57	111,19	113,84	99,13	108,23	115,45	+6,67
Végétaux	99,90	136,63	115,27	131,69	130,41	124,90	94,68	127,29	128,11	+0,64
Céréales	106,82	124,75	117,73	129,94	195,09	177,15	118,98	171,05	215,48	+25,97
Pommes de terre	56,12	187,91	126,63	180,45	124,56	121,34	81,70	140,03	96,60	-31,01
Betteraves	102,85	93,83	100,00	87,35	88,12	82,34	81,11	77,79	81,68	+5,00
Animaux	95,78	97,12	99,01	105,01	107,23	111,57	100,04	104,30	112,84	+8,19
Bovins	89,57	100,28	94,13	115,59	113,35	112,56	113,17	112,64	121,13	+7,54
Porcs	98,86	90,71	100,44	104,38	90,25	103,53	92,97	90,99	99,34	+9,18
Volaille	85,00	95,66	94,25	89,98	110,80	115,19	106,65	111,25	122,13	+9,78
Lait	99,71	98,02	104,90	97,84	123,30	117,58	85,62	111,04	121,17	+9,12
Oeufs	116,33	165,04	86,88	127,40	163,29	161,13	178,03	141,11	132,79	-5,90
Produits horticoles	107,19	110,91	85,23	100,15	115,57	106,73	102,05	109,46	100,82	-7,89
Légumes	114,54	120,21	71,70	89,63	100,32	105,39	106,23	126,35	100,23	-20,67
Fruits	121,52	117,82	103,73	112,19	130,08	131,49	115,00	103,69	116,50	+12,35
Non comestibles	87,15	93,62	89,87	105,43	125,36	90,71	87,20	91,22	90,32	-0,99
Total	99,45	105,82	97,20	106,96	112,40	111,87	99,85	108,53	111,40	+2,64

Source : DGSIE (INS)

En 2011, l'indice global des prix des produits agricoles et horticoles s'établissait à 111,40 en base 2005=100. Il est en hausse de 2,6 % par rapport à 2010. Ce sont les indices des céréales et celui des oeufs qui sont les plus hauts : respectivement 215 et 133 en base 2005=100.

Tous les indices représentatifs des grands regroupements sont en hausse en 2011. Ce sont principalement (pour l'agriculture en Wallonie) les prix des céréales, de la volaille et du lait qui augmentent fortement par rapport à 2010 de respectivement 25 %, 9,8 % et 9,1 %. Les prix des bovins présentent une tendance à la hausse, notamment pour les catégories de bonne qualité. Par contre, les indices de prix des pommes de terre et des légumes diminuent respectivement de 31 % et 21 %.

II.5.3.2 Indice des prix payés

Période 1990-2011

Figure 2.12 : Evolution de l'indice des prix des moyens de production, de 1990 à 2011 (2005=100)

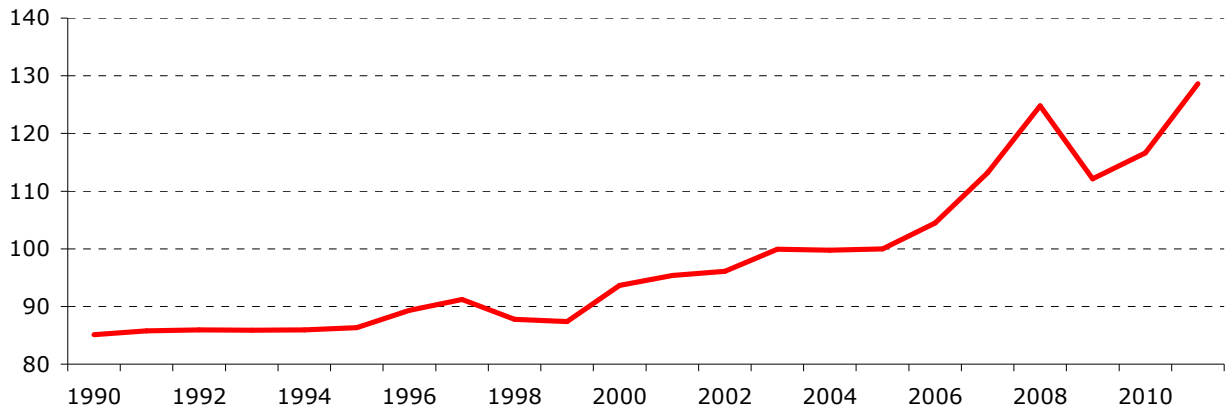

Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

Au début des années 90, l'indice global des prix des moyens de production est resté relativement stable. En 2000 et 2001, il a sensiblement progressé, pour ensuite se stabiliser,

avant d'augmenter à nouveau à partir de 2004. Entre 1990 et 2008, la hausse de l'indice global est de 50,6 %.

En 2009, l'indice des prix payés diminue de 9,1 % par rapport à 2008.

Il augmente de 4 % en 2010 et de 10 % en 2011.

Chiffres repères

Indice prix payés (2005=100)

2001	95,4
2002	96,1
2003	99,9
2004	99,8
2006	104,5
2007	113,2
2008	124,8
2009	112,2
2010	116,7
2011	128,6

Période 2002-2011

En 2011, l'indice global des prix des moyens de production en base 2005 a augmenté de 10 % par rapport à 2010. Par rapport à 2002, il a augmenté de 34 %. Les prix de la consommation intermédiaire ont globalement augmenté de près de 14 %. Par rapport à 2002, on constate une hausse de 37,0 %. Ce sont principalement les prix de l'énergie, des engrais et des frais d'entretien qui expliquent cette évolution. Les coûts des investissements et des salaires ont quant à eux augmenté respectivement de 3,7 et 4,3 %. Par rapport à 2002, ces hausses atteignent 37 et 30 %.

Tableau 2.6 : Evolution des indices des prix des moyens de production, de 2002 à 2011 (2005=100)

	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011/ 2010
Consommation intermédiaire	96,31	101,06	100,51	104,32	114,00	128,51	110,84	116,21	131,97	+13,56
Semences et plants	95,27	95,53	100,00	100,00	116,12	119,72	125,68	126,21	127,75	+1,22
Animaux d'élevage et de rente	86,72	85,40	95,08	105,97	76,73	88,42	91,91	95,43	97,28	+1,94
Energie	81,65	81,58	79,83	109,23	115,07	143,67	114,36	137,88	168,18	+21,98
Produits phytosanitaires	96,70	96,70	96,70	101,06	103,22	105,93	105,93	111,89	112,98	+0,97
Engrais	87,91	89,87	94,93	104,75	122,91	224,52	152,16	151,93	184,77	+21,62
Aliments	99,24	108,27	108,17	104,09	117,51	127,06	101,69	104,95	126,11	+20,16
Petit matériel	94,03	95,41	100,00	105,80	118,32	117,87	129,05	130,34	132,30	+1,50
Entretien des bâtiments	93,00	95,82	95,65	112,20	120,76	126,37	119,72	127,04	133,24	+4,88
Entretien du matériel	99,35	102,05	100,48	104,56	107,53	111,67	114,82	121,01	125,38	+3,61
Autres biens et services	101,12	102,27	94,46	102,21	105,14	110,59	111,07	112,69	115,45	+2,45
Investissements	90,86	91,99	94,21	106,38	111,20	117,80	116,75	120,12	124,60	+3,73
Matériel	87,84	88,52	92,75	103,07	105,83	113,51	114,65	115,79	120,48	+4,05
Construction	94,57	96,24	96,01	110,44	117,79	123,06	119,32	125,42	129,64	+3,36
Salaires	94,09	97,41	98,62	101,08	104,92	105,98	108,37	116,97	121,95	+4,26
Fermages	98,06	98,06	98,06	101,74	106,34	106,34	112,38	114,74	116,71	+1,72
Intérets	107,74	107,74	105,42	108,79	122,79	125,86	127,09	115,71	104,83	-9,40
Indice global	96,09	99,93	99,78	104,45	113,17	124,79	112,16	116,66	128,63	+10,26

Source : DGSIE (INS)

II.5.3.3 Le terme de l'échange (ciseau des prix)

Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. Ce rapport est traditionnellement calculé et parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cet indicateur a perdu une grande partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins forte.

En 2005, le rapport se situe au même niveau qu'en 2004 ; les hausses des prix et des coûts se neutralisent.

En 2006, la hausse plus importante de l'indice global des prix reçus améliore le terme de l'échange, mais il se détériore à nouveau en 2007, 2008 et 2009, pour se redresser quelque peu en 2010 et redescendre sous l'indice 90 en 2011.

Figure 2.13 : Evolution du rapport prix reçus / prix payés, de 1990 à 2011 (base 2005=100)

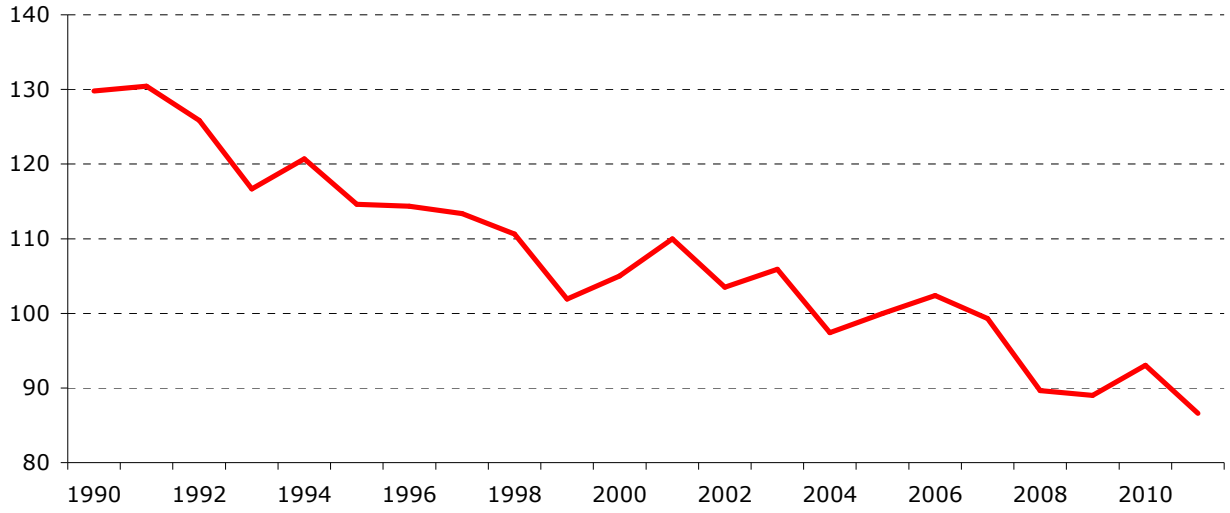

Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Les résultats présentés comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha), ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT), un volet consacré à l'évolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, et enfin un volet consacré plus en détail aux exploitations des trois OTE les plus représentées en Wallonie.

La situation est analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes sur la base du revenu du travail par unité de travail, avec des indications sur le niveau d'importance des aides, sur la dispersion des revenus et sur le revenu du travail et du capital familial ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on détermine les niveaux moyens de revenu à l'échelon des régions agricoles et pour la Wallonie dans son ensemble.

Le réseau de comptabilités agricoles et horticoles comprenait 440 exploitations agricoles et 9 exploitations horticoles au 1er janvier 2011. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique supérieure à 25 000 euros de production brute standard (PBS)[7].

Les données analysées dans cette partie sont des données pondérées. Le système de pondération se base sur le classement des exploitations du champ d'observation dans une cellule « dimension X orientation technico-économique X région agricole ». La comparaison entre l'échantillon de la DAEA classé selon les trois critères cités ci-avant et le champs d'observation, donne le poids relatif des exploitations de l'échantillon dans le calcul des moyennes.

L'annexe III.1 donne la répartition de la population agricole observée (champ d'observation) par orientation technico-économique (OTE) et par région agricole sur base l'enquête agricole et horticole de la DGSIE (ex-INS) de 2011. Il s'agit donc de cellules « orientation X région agricole ».

L'analyse de l'évolution du revenu agricole se fait sur base de deux critères :

- le revenu du travail est obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires réels et imputés. On suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail non salarié et le travail salarié. Ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées.
- le revenu du travail et du capital familial est égal au total des produits moins le total des charges réellement payées et l'amortissement des actifs qui en font l'objet. Il a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Ce revenu du travail et du capital familial (RF) est exprimé par unité de travail familial (UTF). Il donne une indication sur la situation financière des exploitations.

[7] A partir de 2010, le règlement CE 1242/2008 base la référence de calcul de l'OTE non plus sur des rapports de marge brute standard mais sur des rapports de production brute standard.

En 2009, une modification des règles de calcul de l'unité de travail au sein du RICA a été introduite. Pour le chef d'exploitation, le calcul reste le même et se base sur sa disponibilité, mais pour les autres travailleurs, la référence devient 1 800 heures plutôt que 3 000 heures, étant entendu qu'une personne ne peut être comptée au maximum que pour 1 UT. Ceci a pour conséquence d'augmenter sensiblement le nombre d'UT par exploitation.

La nouvelle typologie communautaire des exploitations répondant au règlement CE 1242/2008 implique de grandes modifications au niveau de la définition du champ d'observation. Les modifications impliquent au niveau belge, et donc wallon, un élargissement de ce champ, si bien que le champ d'observation wallon est passé de 9 972 exploitations en 2009 à 11 124 exploitations en 2010. C'est dans la classe de dimension des plus petites exploitations que l'effectif a le plus augmenté. Les conséquences sur la structure moyenne de l'exploitation wallonne sont évidentes (annexe III.2) et la comparaison avec les années antérieures n'est pas possible.

En 2011, le champ d'observation compte 10 874 exploitations.

III.1 LE REVENU EN AGRICULTURE

III.1.1 Structure des exploitations agricoles

Avant d'analyser le revenu des exploitations agricoles wallonnes, il est judicieux de montrer certains éléments structurels des principales orientations technico-économiques (OTE correspondant à la classification des exploitations selon la typologie européenne) de la Wallonie (annexe III.2) appartenant au champ d'observation.

Afin de ne pas alourdir le texte, nous ne commenterons pas l'annexe III.2 pour chacune des OTE. Nous nous contenterons de la description sommaire de l'exploitation wallonne moyenne et ferons un commentaire en ce qui concerne la dimension économique moyenne des différentes OTE.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole wallonne (RICA) est de l'ordre de 174 000 euros de PBS. L'exploitation « bovins à viande » est la plus petite avec à peine 109 000 euros de PBS tandis que l'exploitation mixte « cultures et lait » est la plus grande : 234 000 euros de PBS. Les autres OTE se tiennent dans la moyenne. Si, comme on peut le supposer, la dimension économique de l'exploitation augure du potentiel de revenu qu'on peut en obtenir, on comprend mieux la plus faible rentabilité de l'exploitation « bovins à viande ».

L'exploitation professionnelle moyenne wallonne dispose de 1,40 unités de travail (UT), elle exploite 64 ha et détient 20 vaches laitières, 28 vaches allaitantes, 65 autres bovins, 32 porcs et 428 volailles ; la présence moyenne relativement forte des granivores (porcs et volailles) s'explique par la composition des exploitations du groupe très hétérogène des exploitations dites « Autres agricoles ».

Comme on peut le voir à l'annexe III.1, l'exploitation agricole wallonne reste résolument orientée vers les productions bovines. Sur les 10 874 exploitations constituant le champ d'observation du RICA, 7 609 ont une orientation technico-économique spécialisée en productions bovines ou mixte cultures-bovins.

III.1.2 Revenu du travail par hectare

Dans cette partie, on commente sommairement l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2009, 2010 et 2011) pour chacune des principales orientations technico-économiques (OTE) wallonnes (annexe III.3) et pour chacune des régions agricoles wallonnes (annexe III.4).

Le revenu obtenu en 2011 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2011 et 2010 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques

Les exploitations laitières obtiennent en 2011 un RT/ha de 779 €, soit une augmentation de 29% par rapport à 2010 et de 171 % comparativement à 2009. L'augmentation constatée entre 2011 et 2010 trouve essentiellement son origine dans une augmentation des produits de 479 € par ha et du total des charges (sans le travail) de 304 € par ha.

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne pour 2011 un revenu du travail de 726 € par ha, soit une augmentation par rapport à 2010 de 0,5 %. Cette évolution s'explique par une augmentation des produits de 167 €/ha et une augmentation des charges hors travail de 165 €/ha.

Les exploitations combinant les cultures et le lait obtiennent en 2011 un RT/ha de 578 €, en baisse de 14 % par rapport à 2010. La baisse constatée par rapport à 2010 résulte d'une augmentation des produits de 138 €/ha et d'une augmentation des charges (sans le travail) de 236 €/ha.

L'orientation "Bovins mixtes" a un revenu moyen de 566 € par ha en 2011, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2010 et de 153 % par rapport à 2009. La hausse constatée entre 2011 et 2010 provient essentiellement de la hausse des produits de 224 €/ha et des charges (sans le travail) de 167 €/ha.

En 2011, le revenu moyen par ha des exploitations du type "Cultures et bovins non laitiers" s'élève à 502 €, en diminution de 15 % par rapport à 2010 et en augmentation de 36 % par rapport à 2009. La variation du RT/ha entre 2011 et 2010 s'explique par une augmentation des produits de 138 €/ha avec des charges (sans le travail) en hausse de 255 €/ha.

Les exploitations du type "Bovins à viande" obtiennent en moyenne en 2011 un RT/ha de 219 €, soit une baisse de 21 % par rapport à 2010. La variation constatée s'explique par une diminution des produits de 25 €/ha et une augmentation des charges (sans le travail) de 33 €/ha.

III.1.2.2 Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative de celles-ci dans les différentes régions.

L'annexe III.4 reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du nord au sud.

III.1.3 Structure des produits et des charges en Wallonie

L'annexe III.5 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour les trois derniers exercices comptables disponibles en Wallonie. Les annexes III.6 et III.6 bis reprennent ces mêmes montants pour l'exercice 2011 selon l'orientation technico-économique et selon la région agricole respectivement.

En 2011, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 833 € par ha. Il est composé pour 46 % par les produits bovins, pour 29 % par les produits des cultures, pour 19 % par d'autres produits comprenant essentiellement les primes découplées ou non et pour 6 % par les spéculations non liées au sol (porcs et volailles).

Les charges totales s'élèvent à 3 255 € par ha. Près de 30 % de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire pour un ouvrier qualifié fixé par la Commission paritaire nationale de l'agriculture soit 17,51 €/h de salaire coût).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 26 % du total et comprennent notamment les aliments (12,9 %) et les engrais achetés (4,8 %).

Les autres charges sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 44 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges de la

mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour 19 % et celles du foncier pour 15 %.

Par rapport à l'exercice comptable 2010, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en augmentation de 8 %, avec un montant moyen des charges qui augmente de 10 %.

La structure du produit par ha en 2011 diffère très peu de celle observée en 2010.

Quant à la structure des charges, elle n'est pas modifiée fondamentalement entre 2011 et 2010, toutefois on enregistre une hausse des engrais de 31 % et des aliments achetés de près de 22 %.

III.1.4 Revenu du travail par unité de travail

Dans cette partie, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) selon les orientations technico-économiques, par région agricole et pour l'ensemble de la Wallonie.

On développe particulièrement l'analyse selon les orientations technico-économiques ; à celle-ci succède l'examen de l'importance dans le revenu des aides (compensatoires,…) et des primes (uniques, …) issues des premier et second piliers de la politique agricole européenne. Ensuite, sont présentées les tendances sur une longue période (non seulement pour les principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi pour d'autres orientations développées essentiellement en Région flamande). Finalement, la variabilité des revenus agricoles en Wallonie est abordée en montrant la dispersion des résultats pour les exploitations du réseau comptable.

III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/UT de 2011 des principales orientations technico-économiques en Wallonie sont repris à l'annexe III.7 ainsi que ceux des deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2011 et 2010 est la même que celle qui explique l'écart entre les RT/ha 2011 et 2010.

En 2011, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT de 42 369 €, en diminution de 10 % par rapport à 2010.

Les exploitations laitières ont, en moyenne, un RT/UT de 25 718 € en 2011, soit une hausse de près de 27 % du revenu obtenu en 2010 et une hausse de 172 % par rapport à 2009.

Quant à l'orientation « Cultures et lait », elle procure, en moyenne, un RT/UT de 27 156 €, en baisse par rapport à 2010 de près de 11 %.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers obtiennent un RT/UT de 23 529 €, en baisse de 18 % par rapport à 2010 et en hausse de 45 % par rapport à 2009.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » s'élève en moyenne à 22 037 €, ce qui est supérieur de 16 % par rapport à 2010 et de 170 % par rapport à 2009.

Quant à l'orientation « Bovins à viande » elle procure en moyenne, un RT/UT de 9 266 € en baisse de 20 % par rapport à 2010 et de 14 % par rapport à 2009.

III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail

Les aides considérées ici ne comprennent pas les aides aux investissements (subventions en intérêt et en capital) ni celles non liées directement à la politique agricole commune (PAC) telle que les subventions à l'achat et à la vente du bétail. Ces aides sont rangées sous les dénominations d'usage : le premier et le second pilier.

Le premier pilier comprend depuis 2005 des aides découplées (ou primes uniques qui, à partir de 2006, comprennent aussi l'aide compensatoire aux produits laitiers et l'aide compensatoire au secteur sucrier) et d'autres non découplées (principalement la primes aux vaches allaitantes). En 2007, l'aide compensatoire au secteur du sucre suite à la diminution des prix institutionnels du sucre a été augmentée par rapport à celle octroyée en 2006 ce qui a provoqué une nouvelle hausse des primes uniques il en sera de même en 2008 et 2009.

Le second pilier comprend notamment les aides agri-environnementales, l'aide aux régions défavorisées, l'aide à l'agriculture biologique et l'aide à la production intégrée.

L'annexe III.8 illustre, par secteur, l'importance des aides dans le RT/UT obtenu au cours des trois derniers exercices comptables (2009 à 2011).

En 2011, à partir des données extrapolées du réseau comptable, les aides du premier et du second pilier représentent globalement près de 86 % du RT/UT en Wallonie, dont 13 % proviennent du second pilier.

La part que prennent ces aides varie bien entendu selon les années, essentiellement en fonction du niveau du RT/UT et de l'augmentation d'aides existantes (lait en 2005 et 2006) ou de l'apparition d'aide nouvelle (sucre) en 2006 et de son augmentation en 2007 et 2008. C'est ainsi que la part des aides dans le revenu a régulièrement progressé en passant de 77 % en 2005 et à 80 % en 2006 pour se situer à un niveau inférieur (72 %) en 2007 suite aux augmentations de revenus dues essentiellement à la hausse des prix pour les céréales et le lait. En 2009, la baisse des prix des céréales, du lait, … , la hausse des coûts de production, impliquant une forte chute des revenus expliquent l'augmentation très importante observée de la part des aides dans les revenus.

III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période

L'évolution du RT/UT est reprise sur une plus longue période (à partir de l'exercice comptable 1995/1996) dans la figure 3.1 qui, par souci de clarté, reprend seulement les trois orientations technico-économiques spécialisées qui sont « Cultures agricoles », « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande ».

Figure 3.1 : Evolution du RT/UT par orientations technico-économiques spécialisées de 1995 à 2011 (€)

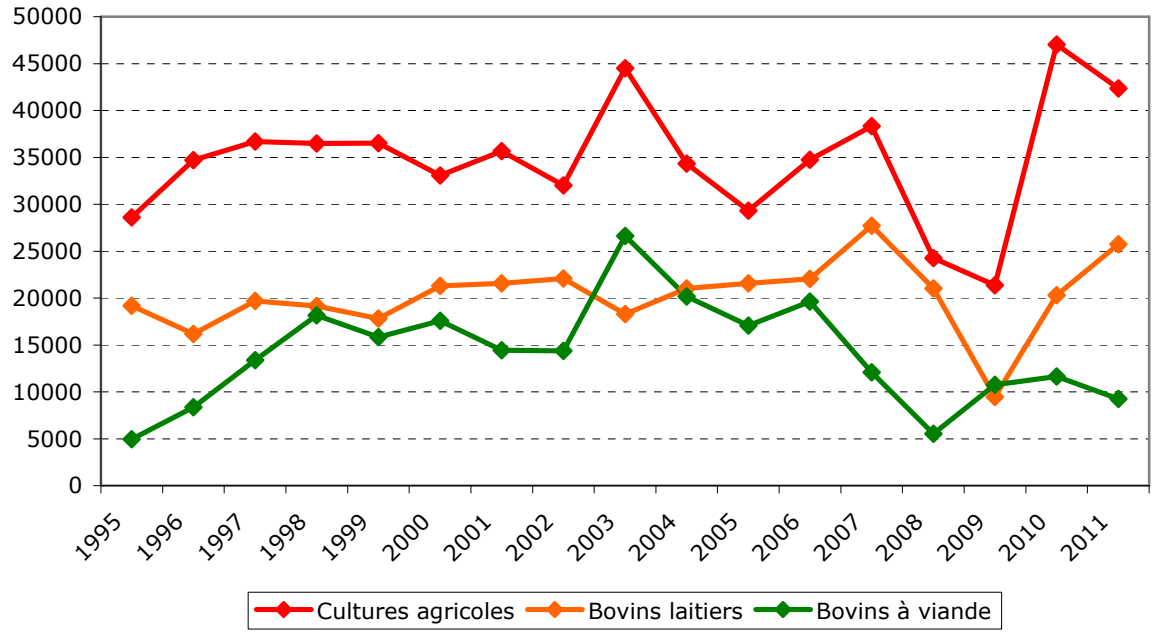

Source : DGARNE

Les exploitations du type « Cultures agricoles » ont toujours un revenu du travail par unité de travail (RT/UT) nettement supérieur à celui des autres types d'exploitations.

Pour les exploitations du type « Cultures agricoles », les revenus les plus élevés ont été observés durant la période 1997 à 1999 (environ 37 000 €) ainsi qu'en 2003 (44 500 €) et 2007 (42 500 €). Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €), en 2005 (29 300 €), en 2008 (24 260 €) et en 2009 (21 350 €). L'année 2010 est à marquer d'une pierre blanche avec un RT/UT de 47 000 €. 2011 n'est pas en reste avec un RT/UT de 42 369 €

Durant la première partie de la période observée (1995/96 à 1999/00), l'orientation « Lait très spécialisé » a généralement obtenu un revenu voisin de 19 000 € sauf en 1996 (16 200 €) et

en 1999 (17 800 €)). Le revenu augmente ensuite durant les années 2000 à 2002 avec des RT/UT allant de 21 300 € à 22 100 €, pour redescendre à 18 300 € en 2003, remonter à 21 000 € en 2004, à 22 000 € en 2006 et à plus de 27 730 € en 2007 et chuter jusqu'à 9 455 en 2009 pour remonter à 25 718 € en 2011.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €). Par la suite, sa rentabilité s'est détériorée en 1999 (15 800 €) pour s'établir autour des 17 600 € en 2000, avant de tomber à un niveau voisin de 14 400 € en 2001 et en 2002. En 2003, le revenu a fortement augmenté, atteignant plus de 26 600 €, pour redescendre ensuite à moins de 20 200 € en 2004 et à 16 900 € en 2005 pour remonter à 19 800 € en 2006 mais pour finalement s'établir à seulement 15 100 € en 2007 et pour s'écrouler à 5 535 € en 2008 et remonter à 10 749 € en 2009. On observe une très légère augmentation en 2010 mais une nouvelle baisse en 2011 à 9 266 €/UT.

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Wallonie, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Wallonie ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DAEA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Région flamande entre 2005 et 2009 (dernière année disponible actuellement) publiés en 2012 dans « Economische resultaten van de vlaamse land en tuinbouw 2011» par le departement landbouw en visserij – afdeling monitoring en studie (AMS). On se contentera de résumer sommairement dans le tableau suivant le revenu du travail par unité de travail dégagé selon l'orientation technico-économique.

Tableau 3.1 : RTF/UTF pour certaines orientations technico-économiques observées en Région flamande mais peu fréquentes en Région wallonne (€)

	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
Exploitations porcines	26.062	13.552	10.855	14.911	20.439	17.164
Légumes sous verre	21.458	22.103	24.688	6.082	55.014	25.869
Légumes de plein air	23.300	23.775	13.572	17.765	30.083	21.699
Fruits	33.830	76.171	32.537	14.653	43.734	40.185
Plantes ornementales	19.699	12.723	3.554	4.199	12.001	10.435

Source : AMS, janvier 2012

Ces spéculations dégagent des revenus honorables, mais il faut garder à l'esprit le caractère intensif de l'utilisation de la main-d'œuvre et la forte variabilité des revenus d'une année à l'autre. La rentabilité de ces spéculations se juge sur le long terme.

III.1.4.4 Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise à l'annexe III.9 pour les trois dernières années disponibles et est illustrée sur une plus longue période à la figure 3.2.

Figure 3.2 : Evolution du RT/UT par région agricole de 1995 à 2011 (€)

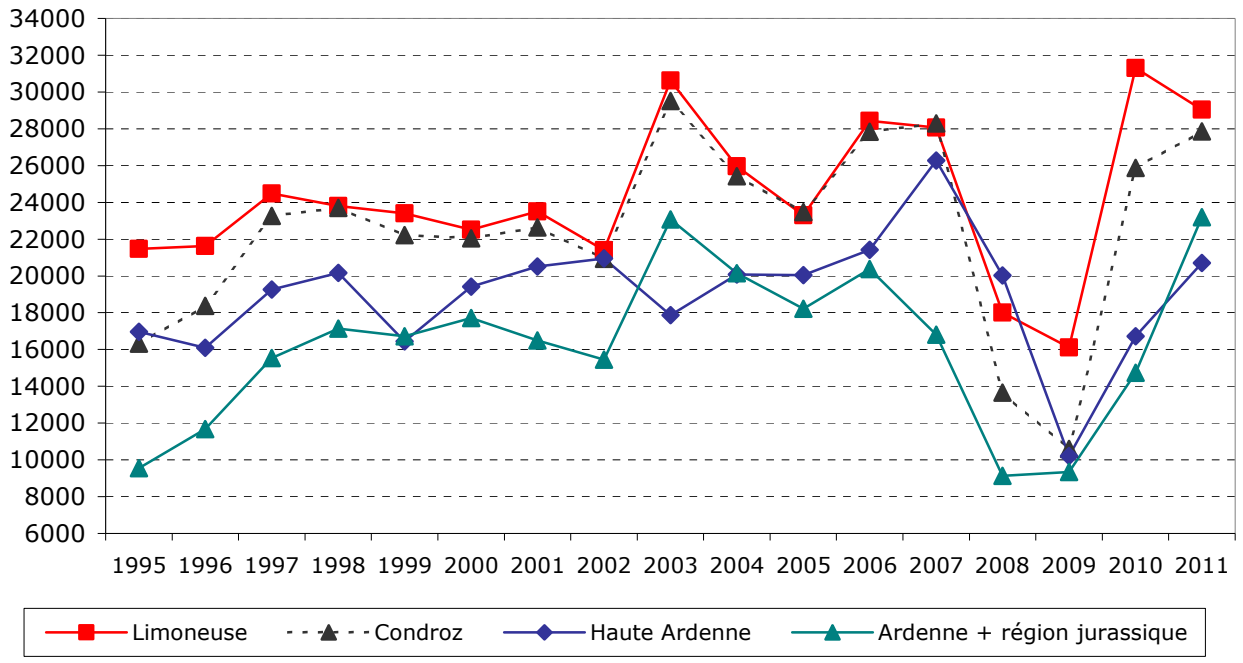

Source : DGARNE

Afin d'examiner l'évolution du revenu du travail par unité de travail sur une période plus longue, allant de 1995 à 2011, nous utilisons les données comptables pondérées de 4 régions agricoles représentatives : la région limoneuse, le Condroz, la Haute Ardenne et le regroupement Ardenne-région jurassique. Cette évolution est illustrée à la figure 3.2.

III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Wallonie

En 2011, le RT/UT de l'ensemble des exploitations atteint 23 846 €, soit une hausse de 0,5 % par rapport à 2010 et de 93 % par rapport à 2009 (annexe III.9).

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2009 à 2011, le RT/UT des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 19 977 €; il est inférieur de 22 % au RT/UT des exploitations agricoles situées en région limoneuse.

Pour montrer la dispersion des résultats individuels, on a réparti les exploitations du réseau comptable en classes de RT/UT par intervalle de 5 000 € et on a exprimé la fréquence en pourcentage du nombre d'exploitations (annexe III.12). Les résultats sont également illustrés à la figure 3.3 pour 2011 ainsi que pour la moyenne triennale 2009 à 2011.

Sans perdre de vue qu'il s'agit seulement d'une répartition à l'intérieur du réseau comptable sans aucune extrapolation, on peut faire les constatations qui suivent :

- près de 12 % des exploitations observées obtiennent un RT/UT négatif en 2011 ; sur la période couvrant les trois dernières années, ce pourcentage est très légèrement inférieur à 15 % ;
- près de 10 % des exploitations suivies en comptabilité obtiennent un RT/UT supérieur à 60 000 € en 2011 mais seulement 7 % sur la période 2009 à 2011.

Ces constatations traduisent bien la dégradation sensible du revenu agricole en 2009 et sa reprise exceptionnelle en 2010, 2011 étant en position intermédiaire.

Figure 3.3 : Dispersion du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) (€)

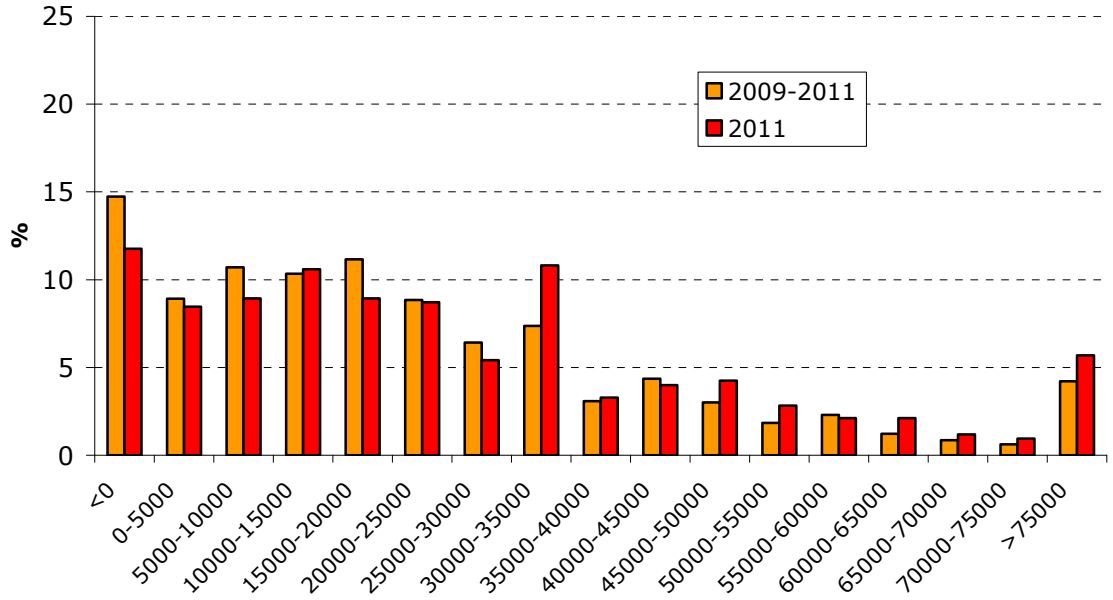

Source : DGARNE

III.1.5 Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial

Comme indiqué au début du chapitre, en complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un indicateur de revenu qui cerne mieux la rentabilité globale des exploitations à savoir la rémunération de l'ensemble des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Il s'agit du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RF/UTF) qui regroupe le revenu du travail et du capital en propriété puisqu'au revenu du travail sont ajoutés les éléments imputés (intérêts et fermages).

L'annexe III.10 donne le revenu familial par unité de travail familial selon les orientations technico-économiques pour les exercices comptables 2009 à 2011.

En 2011 et par orientation technico-économique, le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial atteint les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 50 389 €, « Cultures et lait » 34 954 €, « Bovins laitiers » 31 973 €, « Cultures et bovins non laitiers » 32 968 €, « Bovins mixtes » 30 203 € et « Bovins à viande » 18 357 €.

L'annexe III.11 donne, selon les régions agricoles et pour l'ensemble de la Wallonie, le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RAF/UTF) obtenu durant les exercices comptables 2009 à 2011 ainsi que la moyenne triennale.

Pour l'ensemble de la Wallonie, la moyenne atteint 31 649 € et représente une augmentation de 0,69 % par rapport à 2010, ce qui est équivalent à la hausse moyenne observée pour le revenu du travail par unité de travail.

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu agricole familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés (rémunération du capital de l'exploitant). Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants ; par exemple, dans l'orientation « Bovins à viande », pour la moyenne des trois dernières années, le revenu familial par unité de travail familial est 1,9 fois plus élevé que le revenu du travail par unité de travail ;

- l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

III.2 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES WALLONNES

Avertissement

Au cours de la période étudiée (2007 à 2011), deux évènements indépendants se sont produits et ont perturbé les évolutions chronologiques.

Premièrement, afin de constituer des groupes homogènes d'exploitations, on procède à leur répartition en orientations technico-économiques (OTE) sur base, avant l'année 2010, de la part relative prise par chacune des spéculations pratiquées sur l'exploitation dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Cette méthode de calcul était imposée à tous les États membres de l'Union par la décision des communautés européennes n° 85/377[8]. Cette décision a été modifiée par le Règlement n° 1242/2008[9] applicable dès 2010 et basant la référence, non plus sur des rapports de marges brutes standard, mais sur des rapports de productions brutes standard.

Avec la nouvelle typologie et ses règles d'application, le champ d'observation est plus étendu qu'auparavant. En effet, d'une part la limite inférieure est abaissée et, d'autre part, il n'y a plus de limite supérieure.

Dans le système articulé sur les MBSw une exploitation doit atteindre au moins 5 UDW, soit environ 27 10^3 € de MBS totale (MBSw « 2004 »), ce qui correspond à une PBS totale d'à peu près 37 10^3 € (PBSw «2004 »). Dans le nouveau système le seuil d'entrée est fixé à 25 10^3 € de PBS totale. Examiné à la lumière de l'enquête DGSIE de mai 2008, cet abaissement de la limite inférieure permet à un peu plus de 1 000 exploitations (supplémentaires) d'entrer dans le champ d'observation. A l'autre extrémité la suppression de la limite supérieure dans le nouveau système permet à quelques 200 exploitations (supplémentaires) de faire partie du champ d'observation. Il s'agit d'exploitations dont la dimension économique, c'est-à-dire la PBS totale, dépasse 522 10^3€ ce qui correspond à la limite supérieure de 70 UDW dans l'ancien système.

Le champ d'observation ainsi redessiné porte sur 74% des exploitations en activité (soit 11 417 exploitations), concentrant 98% du potentiel économique exprimé selon les PBSw «2004 ». Envisagé selon le système des MBSw « 2004 » le champ d'observation porterait sur moins de 66% des exploitations en activité (soit 10 175 exploitations), totalisant 87% du potentiel économique.

Le champ d'observation dans sa nouvelle formule représente donc mieux et de façon plus complète la population agricole.

Par rapport à l'ancien système, on assiste à une sorte de montée en puissance relative des orientations de production qui ne sont pas tributaires ou qui le sont peu de la PAC. Il s'agit pour l'essentiel des OTE granivores, horticoles et fruiticoles spécialisées. Ces OTE ainsi que quelques autres agricoles dans lesquelles ont retrouve des granivores et/ou de l'horticulture font partie des orientations de production peu représentées en Région wallonne. Dans le système articulé sur les PBSw«2004 » ces OTE totalisent 17,5% de la production standard totale alors qu'elles forment à peine plus de 8% de la marge brute standard totale wallonne dans le système fondé sur les MBSw«2004 ». En terme d'effectif cela représente 1 077 exploitations dans le nouveau système contre 703 dans l'ancien.

En conséquence, les caractéristiques structurelles moyennes (DGSIE) présentent une rupture de série chronologique à partir de 2010.

---

[8] Journal officiel des CE n° L220 du 17/08/1985

[9] Journal officiel L335 du 13/12/2008

Deuxièmement, dans un but de simplification administrative, l'enquête de la DGSIE sur les exploitations agricoles et horticoles ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole de 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une déclaration de superficie à la Région wallonne ou une verzamelaanvraag à la Région flamande. Il y a donc une rupture chronologique dans le registre DGSIE des exploitations agricoles. En d'autres termes, la définition de l'échantillon recensé change à partir de 2011.

Du fait de ces deux modifications majeures la plus grande prudence est requise pour l'interprétation des évolutions observées sur la période 2007-2011.

III.2.1 les exploitations de grandes cultures (OTE 1)

III.2.1.1 Caractéristiques structurelles

La valeur des grandes cultures représente en Wallonie 30 % en moyenne de la valeur de la production agricole et horticole totale (en 2001 et 2010). L'ensemble des grandes cultures commerçables n'est pas produit uniquement par des exploitations spécialisées. Toutefois, les exploitations à caractère professionnel de l'OTE 1 ont une superficie moyenne supérieure à 70 ha et près de 91 % de cette superficie est consacrée aux cultures arables.

En terme d'occupation du sol elles couvrent 25 % de la SAU wallonne, elles produisent 48 % des céréales, 59 % des plantes industrielles, 75 % du lin, 61 % des pommes de terre et près de 70 % des légumes de plein air destinés à l'industrie.

Ces exploitations sont principalement situées en région limoneuse, sablo-limoneuse et Condroz

Tableau 3.2 : Évolution de la structure des exploitations professionnelles de grandes cultures.

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'exploitations	2.155	2.181	2.186	2.026	2.097
SAU (ha)	73,92	74,95	75,58	80,65	77,66
Terres arables (ha)	68,11	68,75	69,15	74,21	71.31
Dont en % :					
Céréales	50,5	56,4	54,1	53,2	53,7
Betteraves sucrières	16,6	13,6	13,5	12,9	13,8
Pommes de terre	8,5	8,7	10,7	12,29	12,6
Prairies permanentes (ha)	5,76	6,14	6,35	6,35	6,35

Sources : enquêtes de la DGSIE et calculs DAEA

Dans la figure ci-après, on représente la distribution des exploitations professionnelles de l'OTE 1 en fonction de leur dimension. La courbe rouge en relation avec l'axe des ordonnées de gauche est une courbe de Lorenz pour laquelle les exploitations ont été classées par ordre croissant de superficie. La courbe bleue en relation avec l'axe des ordonnées de droite nous indique l'évolution de la dimension moyenne des exploitations.

La SAU occupée par les exploitations spécialisées en grandes cultures s'élève, en moyenne, à 180 000 hectares.

La courbe de Lorenz nous indique que la moitié des exploitations (les plus petites) occupent 22 % seulement de la SAU couverte par l'OTE 1 tandis que les 20 % les plus grandes s'approprient plus de 50 % de cette SAU.

Près de 80 % des exploitations ont une dimension moyenne inférieure à 100 hectares et seulement 5 % ont une superficie supérieure à 200 ha mais elles occupent 20 % de la SAU.

Figure 3.4 : distribution des exploitations professionnelles de grandes cultures selon leur superficie agricole utilisée.

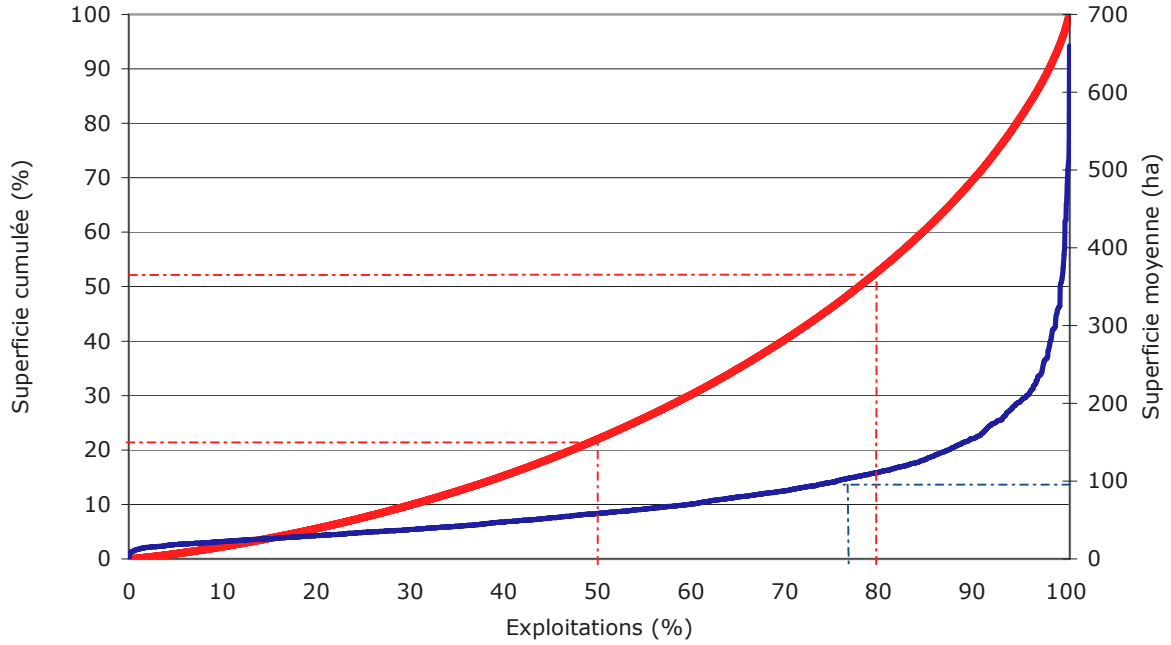

Source : enquêtes de la DGSIE et calculs DAEA

III.2.1.2 Rentabilité de quelques grandes cultures

III.2.1.2.1 Le froment d'hiver

Au cours des 5 dernières années, on observe une forte volatilité du prix du froment d'hiver. Il varie de 11 € à 22 € par quintal. Le rendement est très variable aussi, mais c'est le prix qui influence le plus la rentabilité de cette culture.

Tableau 3.3 : Évolution des résultats du froment d'hiver, 2007- 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement (Qx/ha)	75,6	86,4	93	84,49	83,71
Prix moyen (€/100 Kg)	22,1	13,22	10,91	19,97	19,30
Total des produits (€/ha)	1.670	1.129	1.011	1.696	1.616
Charges variables (€/ha)	511	609	555	515	619
Marge brute (€/ha)	1.160	520	456	1.181	997

Source : réseau comptable de la DAEA

En 2011, le rendement et le prix moyen du froment d'hiver sont légèrement en retrait par rapport à 2010, -1 % et –3,4 % respectivement.

Les coûts de production sont en progression de 20 %, engrais et énergie ont augmenté dans cette même proportion si bien que la marge brute s'établit à 997 €/ha, en diminution de 16 % par rapport à 2010. Elle est toutefois nettement supérieure aux marges brutes enregistrées en 2008 et 2009.

Les coûts variables qui s'élèvent en moyenne à 562 €/ha se répartissent comme suit :

Figure 3.5 : Coûts variables en froment d'hiver

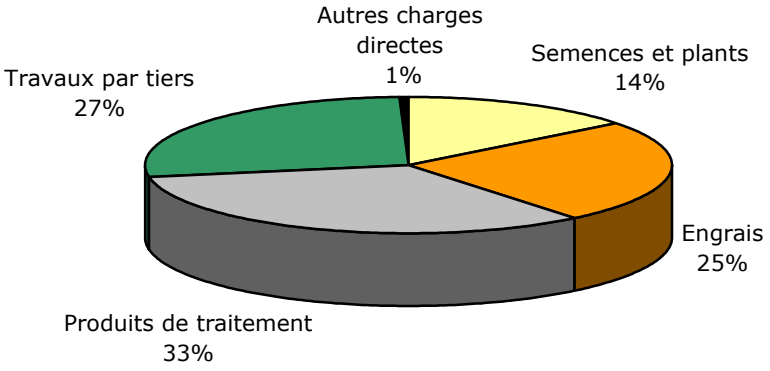

Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.1.2.2 Les betteraves sucrières

Sur la période 2007-2011, la betterave sucrière occupait en moyenne 42 750 hectares dont 56 % étaient cultivés par les exploitations spécialisées en grandes cultures.

Tableau 3.4 : Évolution des résultats en betteraves sucrières

	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement (tonnes/ha)	67,6	69,6	78,9	72,3	80,8
Prix moyen (€/tonne)	33,1	35,88	32,99	31,24	45,1
Total des produits (€/ha)	2.235	2.496	2.603	2.259	3.644
Charges variables (€/ha)	1.078	1.126	1.090	1.112	1.123
Marge brute (€/ha)	1.157	1.370	1.513	1.147	2.521

Source : réseau comptable de la DAEA

Le prix moyen reçu par les producteurs est relativement stable et dépend de la richesse en sucre des betteraves livrées à la sucrerie sauf comme lorsqu'en 2010-2011, le prix du sucre sur le marché mondial est exceptionnellement élevé.

2011 est une année exceptionnelle en betteraves sucrières à plusieurs titres. Le rendement racines bat tous les records :80,8 t/ha soit +12 % par rapport à 2010. Le rendement en sucre atteint 14,4 t/ha. Enfin, le prix moyen observé dans le réseau comptable de la DAEA est de 45,1 €/tonne, soit 35 % de plus que le prix moyen observé au cours de la période 2007-2010.

En conséquence de ces résultats exceptionnels, la marge brute atteint 2.521 €/ha en 2011, soit +120 % par rapport à 2010 et +94 % par rapport à la période 2007-2010.

Les charges directes sont pratiquement constantes d'une année à l'autre si bien que la rentabilité est assurée par le rendement en sucre. Les charges, qui s'élèvent en moyenne à environ 1 100 €/ha se répartissent comme suit :

Figure 3.6 :Charges variables en betteraves sucrières

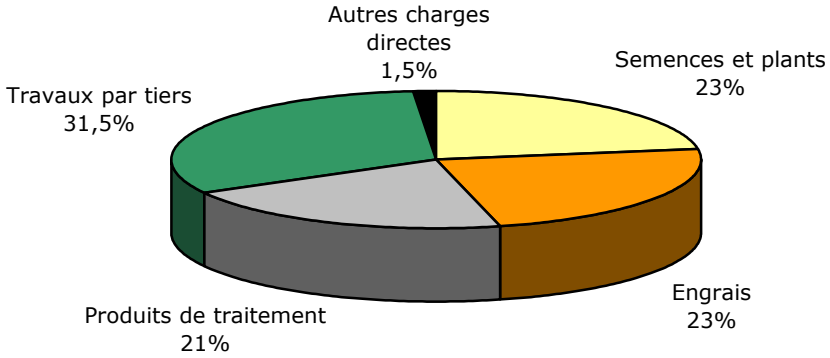

Source : réseau comptable de la DAEA

Notez que les charges d'engrais ne sont pas entièrement destinées à la betterave qui, en tant que tête de rotation, assume la fumure de fond.

III.2.1.2.3 Les pommes de terre

Sur la période 2007-2011, les pommes de terre couvraient en moyenne 30 400 hectares dont 61 % étaient cultivés par les exploitations spécialisées en grandes cultures.

Tableau 3.5 : Évolution des résultats en pommes de terre

	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement (tonnes/ha)	32,60	51,20	29,30	42,50	47,08
Prix moyen (€/tonne)	89,80	90,00	101,46	118,17	62,70
Total des produits (€/ha)	2.943	4.590	2.849	5.056	2.952
Charges variables (€/ha)	1.222	1.804	1.171	1.647	1.719
Marge brute (€/ha)	1.721	2.786	1.678	3.409	1.233

Source : réseau comptable de la DAEA

Prix, rendements et charges sont très variables et, pour cette raison, la rentabilité des pommes de terre doit s'apprécier sur le long terme.

Contrairement à la betterave sucrière, l'année 2011 a été très mauvaise en pommes de terre en raison des conditions climatiques défavorables avant et après l'arrachage (chaud et humide) qui ont influé sur la qualité des tubercules et sur les conditions de stockage (pourriture et vitrosité). Le prix de vente a été très bas, 62,7€/tonne en moyenne, soit –47 % par rapport à 2010 et –37 % sur le prix moyen de la période 2007-2010.

En conséquence, la marge brute par ha est très faible :1 233 €/ha.

Les charges variables, notamment les produits de lutte, sont très fortement influencées par les précipitations. Elles se répartissent en moyenne pour la période 2007-2011 comme indiqué dans la figure suivante et s'élèvent en moyenne à 1 500 €/ha.

Figure 3.7 :Charges variables en pommes de terre

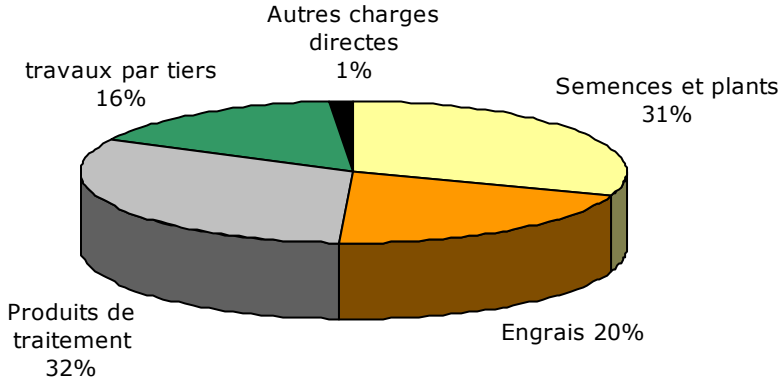

Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.1.3 Résultats de l'ensemble de l'exploitation de grandes cultures

III.2.1.3.1 Les produits

Les produits de l'exploitation, qui s'élèvent en moyenne à 198 400 €, proviennent pour 69 % des cultures commerçables, 20 % des aides directes, 7 % des bovins, 3 % des produits divers et 1 % des porcs et volailles.

Figure 3.8 : Produits de l'exploitation de grandes cultures

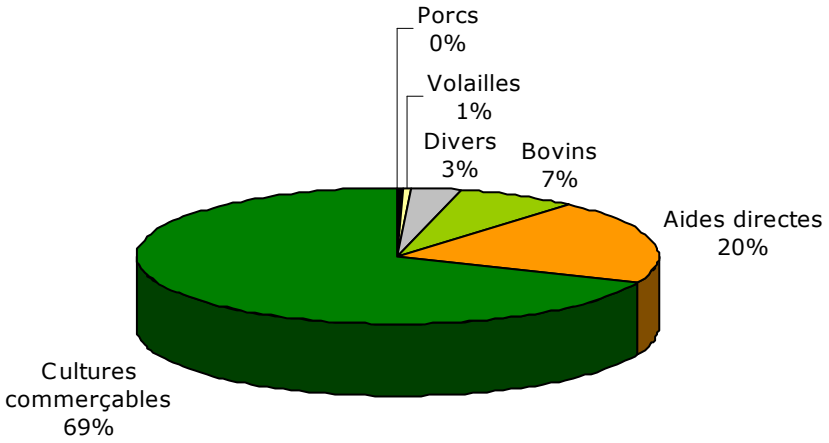

Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.1.3.2 Les charges

Le total des charges (sans le coût imputé du travail familial) s'élève dans l'OTE 1 à 152 000 € et se répartit comme suit :

Figure 3.9 : Charges de l'exploitation de grandes cultures

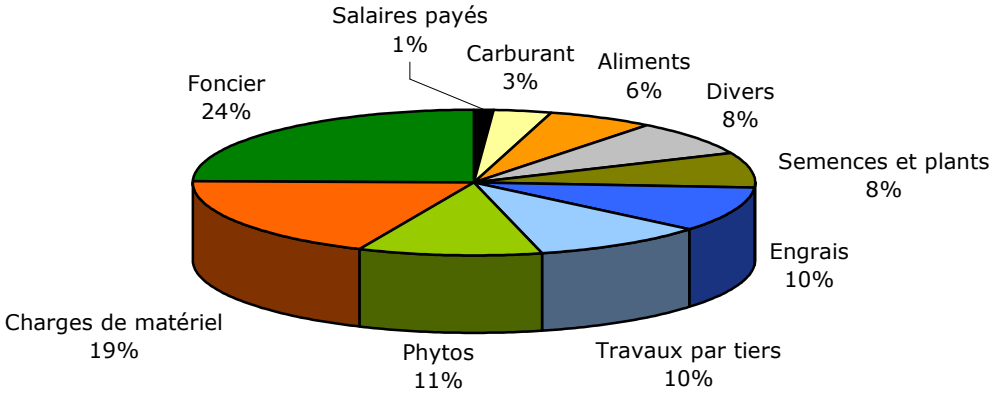

Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.1.3.3 Les revenus

En moyenne pondérée, c'est à dire en tenant compte de la dimension de l'exploitation et de la région agricole, le revenu du travail de l'exploitant et de sa famille s'élève à 49 600€.

III.2.2 Les exploitations laitières (OTE 450)

III.2.2.1 Caractéristiques structurelles

La valeur de la production laitière dans la valeur de la production agricole et horticole de la Wallonie s'élève, en moyenne sur 10 ans, à 24 % de cette dernière. Elle représente 40 % de la valeur totale des productions animales wallonnes.

Tableau 3.6 : Évolution de la structure des exploitations laitières professionnelles wallonnes

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'exploitations	2.117	2.075	2.076	1.763	1.699
SAU	53,61	55,57	57,25	57,45	57,66
Terres arables	13,03	14,08	14,54	16,20	15,77
Dont fourrages	8,01	8,89	9,37	9,00	8,75
Prairies permanentes	40,57	41,49	42,70	41,24	41,89
Bovins par exploitation	124	130	137	130	132
Dont : vaches laitières	55	57	59	63	65
vaches allaitantes	8	8	9	3	3

Source : enquêtes et recensements de la DGSIE, SPF-économie

Comme l'ensemble des exploitations, le nombre des exploitations laitières spécialisées à caractère professionnel diminue. Le taux annuel de variation (TAV) est de l'ordre de –4,6 % l'an. La superficie moyenne varie entre 54 et 58 hectares et se situe à 56,76 hectares en 2011. En moyenne 74 % de la SAU est composée de prairies permanentes. Les 26 % de terres arables sont utilisées à 61 % pour produire des fourrages.

Ces exploitations (OTE 450) détiennent un peu plus de la moitié des vaches laitières wallonnes en production et le nombre de vaches par exploitation augmente régulièrement.

En 2011, les changements opérés par la DGSIE ne permettent pas la comparaison avec 2010.

Figure 3.10 : distribution des exploitations professionnelles spécialisées en lait selon le nombre de vaches laitières détenues (2010)

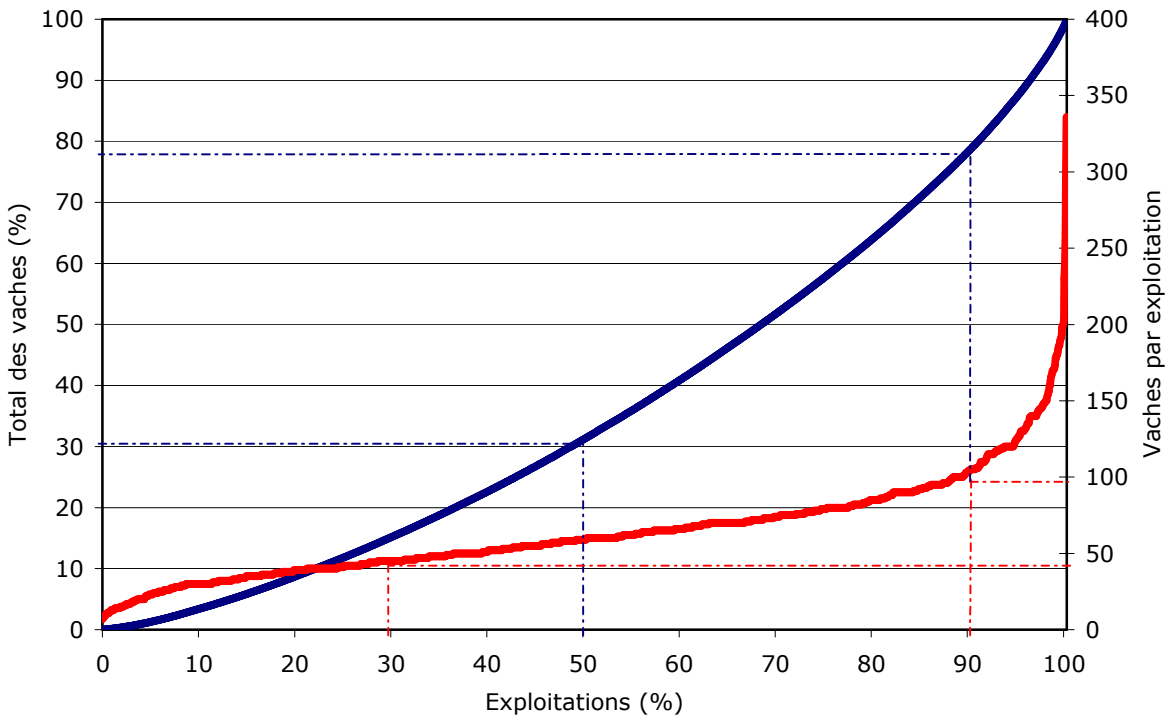

Source : DGSIE et calculs DAEA, 2010

La courbe de Lorenz (en bleu) nous indique que 50 % des exploitations spécialisées en lait (les plus petites) détiennent 31 % des vaches laitières en production de cette orientation technico-économique.

La courbe en rouge, représentant le nombre de vaches par exploitation nous indique que 90 % des exploitations détiennent moins de 100 vaches en production regroupant 78 % du total des vaches et que 30 % en détiennent moins de 50 représentant moins de 15 % du total des vaches.

Les 10 % des exploitations les plus grandes détiennent 22 % des vaches de cette OTE.

III.2.2.1.1 Rentabilité

Suite à la réduction du prix du lait à la fin de 2008 et surtout en 2009, les produits du lait présentent une importante détérioration en 2009 (-28 %) avec un léger rattrapage en 2010 (+18 %). Bien que le total des charges opérationnelles soit en diminution, la marge brute moyenne de 2009 est très faible au regard des autres années.

Le nombre moyen de vaches laitières par exploitation est en constante augmentation, ce qui permet un revenu moins dépendant de la valorisation du lait mais nettement insuffisant en 2009.

En 2011, la rentabilité de la production laitière s'améliore par rapport à 2010 (+5,5 % de marge brute par 1.000 litres) du fait d'une meilleure valorisation du lait.

Tableau 3.7 : Évolution des résultats de l'exploitation laitière pour 1.000 litres de lait (2007-2011)

Pour 1.000 litres de lait	2007	2008	2009	2010	2011
Produits lait	355,84	358,29	263,18	308,75	342,52
Produits viande	83,71	68,82	77,19	52,90	51,85
Autres produits	0,55	0,62	0,75	0,71	0,67
Total des produits	440,10	427,74	341,13	362,36	395,04
Total des charges opérationnelles	125,03	135,56	115,50	108,21	121,66
Charges opérationnelles des cultures fourragères	22,73	27,18	23,27	21,03	27,49
Marge brute	292,34	265,00	202,36	233,13	245,89
Valorisation du lait	352,72	359,44	261,19	309,23	340,24
Teneur en matières grasses	41,70	42,70	42,16	42,17	42,10
Teneur en protéines	34,34	34,42	34,02	34,28	34,47
Rendement laitier	5.872	5.870	6.071	6.281	6.401
Prix moyen des concentrés pour vache laitière	0,24	0,30	0,25	0,25	0,29
Nombre de vaches laitières	56	60	63	65	68
Nombre de vaches nourrices	11	10	11	4	3
Quantité de concentrés par vache laitière	1.148	1.136	1.147	1.189	1.136

Source : réseau comptable de la DAEA

Les charges opérationnelles s'élèvent, en moyenne, à 59 500 €. Les aliments achetés en représentent 50 %.

Figure 3.11 : charges opérationnelles de l'exploitation laitière

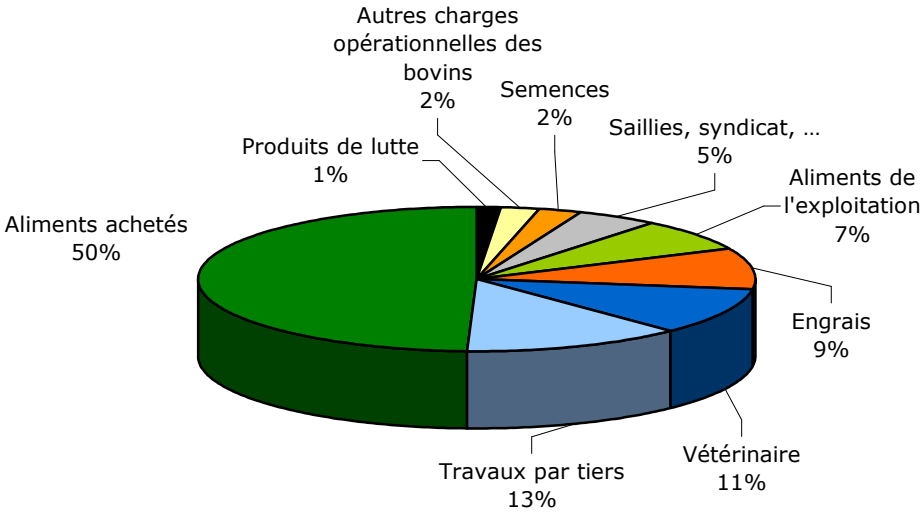

Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.2.1.2 Produits et charges de l'exploitation.

Les produits de l'exploitation laitière moyenne s'élèvent à 190 300 €. Les produits des bovins en représentent près de 76 % en moyenne sur la période 2007-2011.

Figure 3.12 : Total des produits de l'exploitation laitière

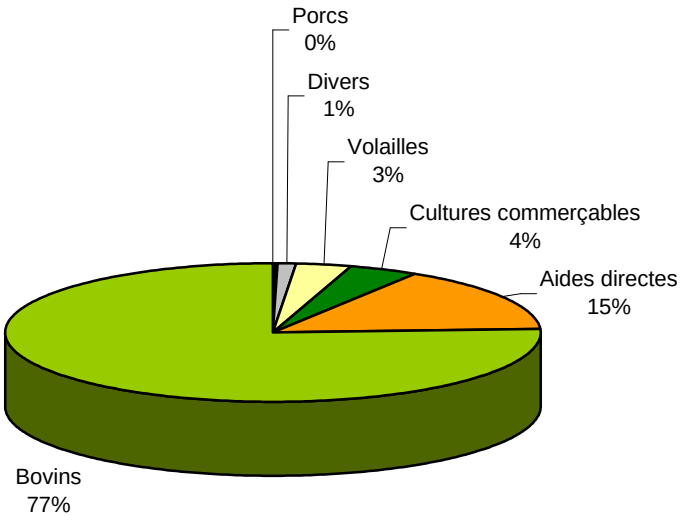

Source : réseau comptable de la DAEA

Les charges de l'exploitation laitière sans les salaires imputés pour l'exploitant et sa famille se montent à 156 200 € et se répartissent comme suit :

Figure 3.13 : Total des charges de l'exploitation laitière

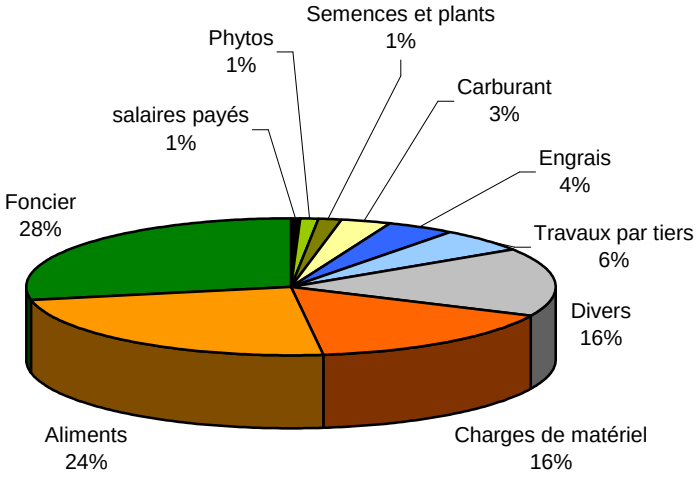

Source : réseau comptable de la DAEA

Ce sont les charges foncières qui sont les plus importantes (28 %) suivies par l'achat d'aliments (24 %).

Enfin, le revenu du travail de l'exploitant et de sa famille s'élève à 47 900 € en moyenne pondérée.

III.2.3 Les exploitations spécialisées en viande bovine (OTE 460).

III.2.3.1 Caractéristiques structurelles

La valeur de la production de viande bovine dans la valeur de la production agricole et horticole de la Wallonie s'élève en moyenne sur les dix dernières années à 26 % de cette dernière. Elle représente 43 % de la valeur totale des productions animales wallonnes.

Tableau 3.8 : Évolution de la structure des exploitations wallonnes de viande bovine

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'exploitations	2.097	2.037	2.060	2.301	2.303
SAU	58,31	60,00	60,28	59,56	61,18
Terres arables	14,19	14,68	14,92	14,93	15,56
Dont fourrages	8,68	8,70	8,88	8,43	8,65
Prairies permanentes	44,12	45,31	45,36	44,63	45,62
Bovins par exploitation	175	177	178	165	165
Dont : vaches laitières	0	0	0	0	. 0
vaches allaitantes	63	63	64	59	59

Source : DGSIE - Enquêtes et recensements agricoles

Figure 3.14 : Distribution des exploitations de l'OTE 460 selon le nombre de vaches allaitantes détenues.

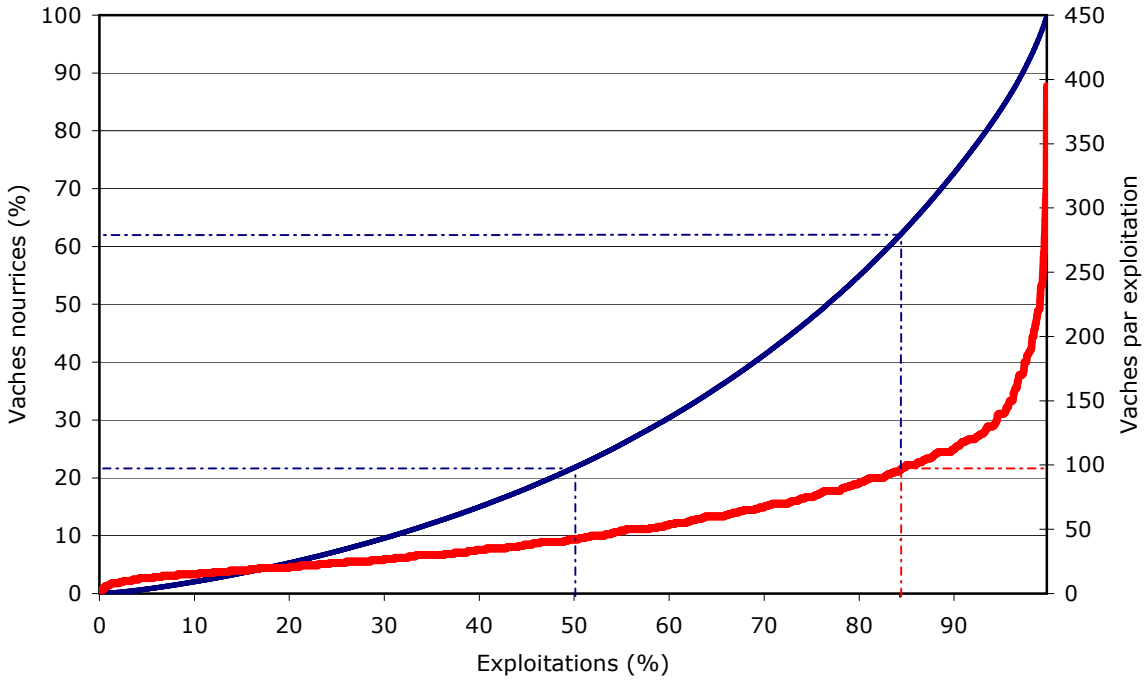

Source : Enquête DGSIE (2010)

Grâce à la courbe de Lorenz (en bleu), on observe que 50 % des exploitations spécialisées en viande bovine (les plus petites) détiennent 22 % des vaches nourrices présentes dans cette orientation technico-économique. 85 % de ces exploitations détiennent moins de 100 vaches et regroupent 63 % des vaches de l'OTE 460. Les exploitations les plus grandes (10 %) détiennent 25 % des vaches.

III.2.3.1.1 Rentabilité

Tableau 3.9 : Evolution de la rentabilité par vache nourrice des exploitations professionnelles spécialisées en viande bovine (€/vache nourrice)

	2007	2008	2009	2010	2011
Produits viande par vache nourrice	1.145	1.069	1.194	1.230	1.304
Autres produits	3	3	9	11	6
Total des produits	1.152	1.075	1.205	1.242	1.310
Total des charges opérationnelles des bovins	531	610	547	591	691
Charges opérationnelles des cultures fourragères	86	96	94	94	112
Marge brute	**535**	**369**	**564**	**556**	**507**
Nombre de vaches nourrices	74	77	74	73	70
Césariennes par 100 vêlages	77,00	75,78	78,84	79,04	75,48
Nombre d'UGB	123	133	130	126	123
Prix des bovins vendus dans le réseau DAEA	1.296	1.325	1.343	1.385	1.395

Source : réseau comptable de la DAEA

Ce tableau révèle que la rentabilité des vaches allaitantes est bien inférieure à celle des vaches laitières.

En 2011, malgré une nette amélioration des produits, +12 % par rapport à la moyenne de la période 2007-2010, la rentabilité de l'exploitation spécialisée en viande bovine, exprimée par vache nourrice, diminue par rapport aux années précédentes à l'exception de 2008. C'est la conséquence d'une nette augmentation des charges.

Les charges opérationnelles s'élèvent en moyenne à 54 000 € par exploitation. Les aliments achetés en représentent 43 % et les frais vétérinaires 22 %.

Figure 3.15 : Charges opérationnelles de l'exploitation « Bovins à viande »

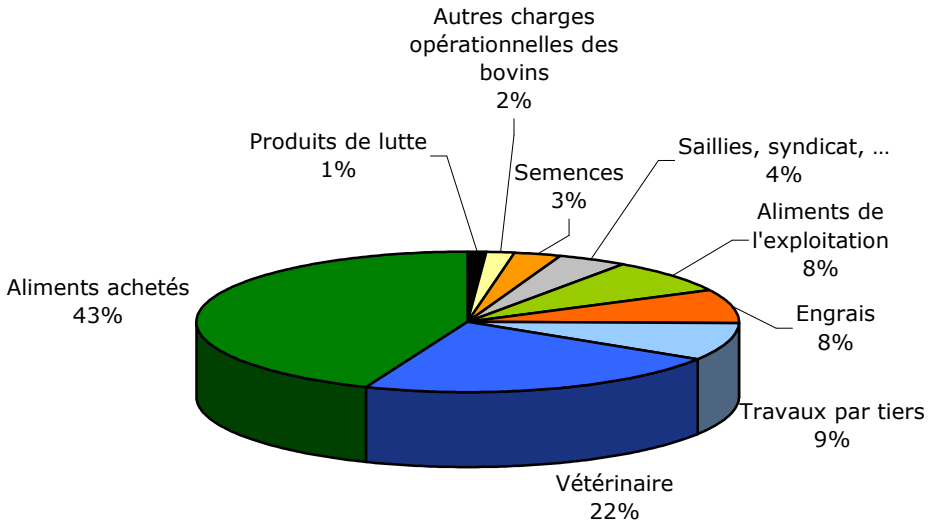

Source : réseau comptable de la DAEA

III.2.3.1.2 Produits et charges de l'exploitation « bovins à viande »

Le total des produits de l'exploitation moyenne bovins à viande s'élève à 144.200 € et se réparti comme suit :

Figure 3.16 : Total des produits de l'exploitation « bovins à viande »

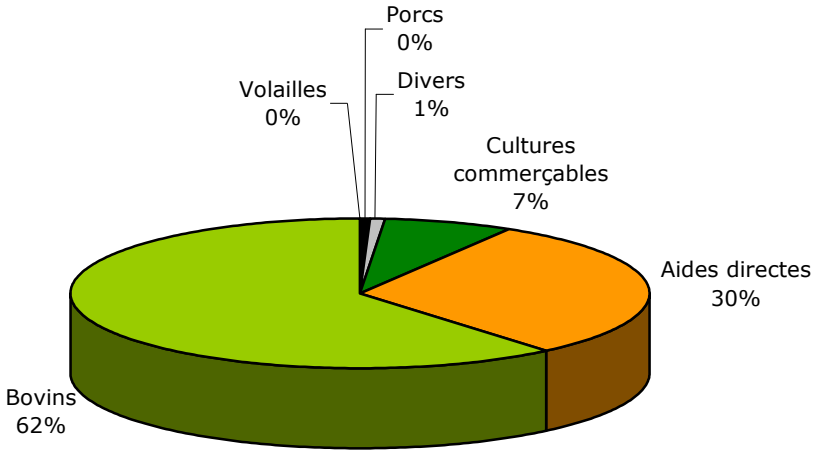

Source : réseau comptable de la DAEA

Plus de 60 % des produits proviennent des productions bovines et 30 % proviennent des aides directes.

Figure 17 : Total des charges de l'exploitation « Bovins à viande »

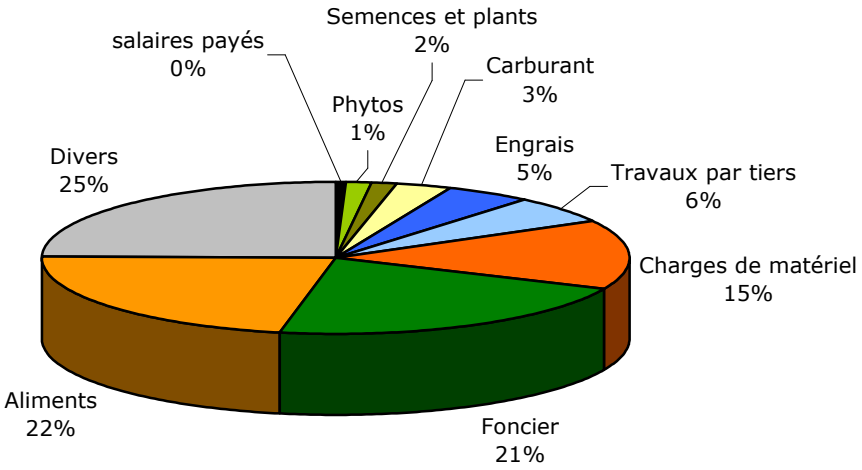

Source : réseau comptable de la DAEA

Le total des charges s'élève en moyenne à 127 400 €. Le revenu du travail de l'exploitant et de sa famille s'élève donc, en moyenne pondérée, à 30 160 €.

III.3 LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)

III.3.1 Nature et importance des capitaux engagés

L'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles se fonde sur un échantillon de plus de 400 comptabilités d'entreprises agricoles réparties à travers la Wallonie. Ces comptabilités forment le réseau comptable organisé et géré par la Direction de l'Analyse Economique Agricole.

L'activité agricole mobilise des capitaux à la fois importants et variés. La substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres, les acquisitions et transferts de droits à produire et de droits à paiement, requièrent et requerront des moyens financiers à ce point conséquents qu'ils sont susceptibles de constituer un frein voire même un obstacle à l'installation des jeunes.

L'exercice comptable envisagé ici couvre l'année civile 2011. L'analyse porte exclusivement sur les orientations technico-économiques (OTE) car elles sont le principal déterminant du volume et de la structure du capital engagé dans les exploitations agricoles. L'information détaillée ayant servi de support se trouve déclinée en tableaux aux annexes III.13 à III.18. Les résultats exprimés par région agricole, bien que d'intérêt secondaire dans la présente analyse, font l'objet des tableaux 14 et 18 de ladite annexe III.

Les résultats obtenus sont influencés par les modifications statistiques apportées au champ d'observation notamment en y incluant des exploitations plus petites qui en étaient exclues précédemment (voir avertissement au point III.2).

Le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 1 146 700 € en Wallonie. Ce capital est engagé à raison de 46,4 % par l'exploitant et de 53,6 % par les bailleurs. Les parts respectives de l'exploitant et des bailleurs évoluent relativement peu dans le temps. Les seconds apportent essentiellement les terres et les bâtiments loués au premier.

Les capitaux mis en jeu par l'exploitant (531 900 €), se subdivisent en deux grandes rubriques : les capitaux fonciers et le capital d'exploitation. Parmi les premiers, les terres et les améliorations foncières s'élèvent, en moyenne, à 196 700 €, soit 17,2 % du total des capitaux engagés dans l'exploitation. Les bâtiments et quotas de production atteignent 107 200 €, soit 9,3 % du total.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, le cheptel vif représente 11,8 % du total des capitaux engagés, soit 135 800 € ; il s'agit essentiellement de bovins. Le cheptel mort, avec 6,1 % du total, s'élève à 69 400 €. Par ailleurs, le capital circulant intervient pour 2,0 % (22 800 €).

Le montant des capitaux engagés dans l'exploitation et leur ventilation entre les différentes rubriques sont influencés par l'OTE (annexe III.13).

En 2011 le capital total engagé par exploitation est le plus élevé, en moyenne, dans les OTE où les grandes cultures sont importantes (environ 1,4 millions d'€) ; ceci confirme le constat des années précédentes. Il est le plus faible dans les orientations spécialisées en production laitière (OTE 45) ou en production de viande (OTE 46). L'écart entre le montant moyen le plus élevé (cultures agricoles et lait, 1 623 500 €) et le montant moyen le plus faible (bovins à viande, 798 600 €) représente plus de 103 % de ce dernier montant.

La part des capitaux engagés par l'exploitant diffère sensiblement selon l'OTE. En effet, elle est la plus faible dans les orientations où les cultures agricoles revêtent une certaine importance. C'est dans ces mêmes OTE que le capital total de l'exploitation est en moyenne le plus élevé. C'est ainsi que l'on trouve les OTE : « Cultures agricoles et polyculture » (32,9 %) avec 449 500 €, « Cultures et bovins non laitiers » (42,0 %) avec 562 400 € et « Cultures et lait » (42,0 %) avec 682 000 €. Il est à noter que, dans ces orientations de production, l'importante contribution des bailleurs vient surtout de la mise à disposition de terres dans le cadre du bail à ferme. La part des capitaux engagés par l'exploitant est en moyenne la plus élevée dans les

OTE axées sur les productions bovines telles que « Bovins mixtes » (53,8 %) avec 707 200 €, et « Bovins à viande » (58,2 %) avec 464 500 €.

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas est la plus élevée dans les exploitations « Bovins laitiers » (15,7 %) avec en moyenne 149 300 €, étant donné le poids important que représentent les quotas laitiers dans l'affectation des ressources de l'exploitant. Elle est, par contre, bien plus faible dans les exploitations « Cultures agricoles et polyculture » (3,9 %) où l'on observe 53 000 € de moyenne et dans les exploitations « Cultures et bovins non laitiers » (5,6 %) où 74 400 € constituent la moyenne.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « Bovins à viande » (24,1 %) et « Bovins mixtes » (25,8 %) avec respectivement 192 600 € et 246 900 € de moyenne. A l'inverse, il n'est pas surprenant de constater que le cheptel vif (1,6 %) est peu présent dans l'orientation « Cultures agricoles et polyculture » (21 400 €).

On notera aussi que dans les exploitations laitières, la valeur du cheptel vif (107 000 €) est très nettement inférieure à celle observée dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTE 46) (192 600 €). Dans les premières, le cheptel vif représente 11,2 % du total engagé dans l'exploitation alors que, dans les secondes, il constitue 24,1 % de ce total. La (les) race(s) des bovins présente(s) dans les unes et les autres explique(nt) en grande partie cette différence.

Quant au cheptel mort, son importance varie de 4,7 % pour l'orientation « Cultures » à 8,6 % pour l'orientation « Bovins laitiers ».

La part du capital circulant dans le total des capitaux engagés est relativement plus élevée dans les exploitations où les cultures agricoles sont importantes (3,3 % pour l'orientation « Cultures ») que dans celles où les productions bovines sont dominantes (0,8 % dans les OTE « Bovins à viande »).

Par ailleurs, si on se limite au capital engagé par l'exploitant, pour la période récente (2009 à 2011), on observe (Annexe III.15) une croissance régulière de ce capital de 5,7 % par an (taux annuel de variation). Cet accroissement résulte d'une progression nettement plus prononcée du capital foncier (+7,4 % l'an) que du capital d'exploitation (+3,5 % l'an). Il est à noter que sur longue période (20 ans), on peut mettre en évidence une croissance à tendance générale linéaire du capital engagé par l'exploitant. Si l'on examine de plus courtes périodes, à savoir les années 1990 à 1994 et 2005 à 2010 on constate que la croissance du capital d'exploitation s'est très nettement accélérée. En effet, sur la première courte période citée le capital a crû de 2,4 % l'an, en moyenne, contre 6,2 % l'an au cours de la seconde courte période. La modification du champ d'observation en 2011 ne nous permet pas d'inclure cet exercice comptable dans cette analyse

III.3.2 Endettement des exploitations professionnelles

L'importance des capitaux qu'il faut mettre en jeu afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Soulignons à ce propos que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux que sont la terre et les bâtiments n'exercent, bien souvent, pas eux-mêmes la profession d'agriculteur. Néanmoins ils jouent un rôle essentiel grâce à la location de leurs biens régie par une législation spécifique.

Le capital engagé par l'exploitant (actif) est en quelque sorte le résultat de l'affectation des ressources dont il dispose « personnellement ». Ces ressources ont deux origines possibles :

- interne, on parle alors des fonds propres ;
- externe, ce sont les emprunts auxquels il recourt.

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant qui croissent de façon régulière dans le temps même sur courte période, les fonds propres qu'il met en jeu et, par conséquent, les emprunts qu'il contracte évoluent généralement de manière plus irrégulière en courte période à l'exception de la période passée en revue (annexe III.16). Ceci tient au terme généralement long (15 ans et plus) des emprunts en agriculture. On observe cependant sur

longue période, une hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance baissière du taux de solvabilité des exploitations agricoles.

Il n'est pas très éclairant d'aborder la question du financement des exploitations agricoles par le biais des régions agricoles (annexe III.18) parce que la structure du financement des exploitations agricoles est surtout déterminée par la nature des spéculations qu'elles pratiquent. Signalons toutefois que le taux de solvabilité est le plus élevé en Ardenne (74,5 %) et en région sablo-limoneuse (74,2 %), et le plus bas dans la région herbagère liégeoise (61,8 %) et en Haute Ardenne (62,5 %). Les deux dernières régions citées sont spécialisées dans la production laitière.

Il est par contre plus intéressant d'envisager cette question en fixant l'attention sur les OTE (Annexe III.17). Ainsi, le taux de solvabilité varie sensiblement d'une orientation à l'autre. Il est, en moyenne, de 61,8 % dans les exploitations de l'OTE « Bovins laitiers » et de 79,3 % dans celles de l'orientation « Bovins à viande ». D'une manière générale, les exploitations à production laitière marquée recourent plus aux sources externes de financement tandis que celles plutôt axées sur la production de viande bovine ont tendance à pratiquer l'autofinancement.

Sur une longue période, on observe une baisse du taux de solvabilité. En effet, le volume de l'actif à financer augmente de façon régulière. Par ailleurs, l'activité agricole ne permet bien souvent pas de générer un volume suffisant de ressources « internes » pour financer totalement cet accroissement. En outre, grâce notamment à l'action des pouvoirs publics via entre autres le 2ème pilier de la PAC (PDR), les agriculteurs ont la possibilité de trouver des sources « externes » de financement à des conditions favorables. Au cours des trois dernières années, l'endettement moyen par exploitation a crû annuellement de près de 11,0 % tandis que le montant moyen des fonds propres a augmenté de 3,4 % l'an. Il est à noter que la baisse du taux de solvabilité, ou hausse du taux d'endettement, n'est pas mauvaise en soi à condition qu'elle constitue un levier de rentabilité pour les fonds propres de l'agriculteur.

Au cours de la période allant de 1990 à 1994 le montant moyen des fonds empruntés a crû de 3,7 % l'an et de 8,5 % l'an entre 2005 et 2010.

CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE

IV.1 VALEUR DE LA PRODUCTION WALLONNE

IV.1.1 Situation en 2011

En 2011, la valeur de la production agricole finale de la Wallonie est estimée à 1 811 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 6,4 % par rapport à 2010 (annexe IV.1).

Ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important avec une valeur de 1 081,6 millions d'euros, soit 59,7 % du total.

Parmi ces produits, la valeur des animaux (viande) atteint 628,8 millions d'euros, ce qui représente 34,7 % du total et 3,6 % en plus qu'en 2010. La production de viande bovine est la plus importante : elle atteint 482,5 millions d'euros ou 26,6 % du total avec une augmentation par rapport à 2010 de 2,0 %. La production laitière (lait et dérivés) atteint 432,6 millions d'euros, soit 23,9 % du total. La production porcine représente une valeur de 97,1 millions d'euros, ce qui représente 5,4 % de l'ensemble.

Les valeurs des productions de volaille et d'œufs sont moins importantes : elle atteignent respectivement 49,2 et 20,2 millions d'euros, soit 2,7 et 1,1 % de la valeur globale de la production agricole de la Région.

La valeur de l'ensemble des produits de grandes cultures atteint, en 2011, 561,7 millions d'euros, soit 31 % de l'ensemble. Ce poste est en diminution de 25 % par rapport à 2010. C'est la production de céréales qui est la plus importante : 266,5 millions d'euros ou 14,7 % du total. La valeur des betteraves, en hausse par rapport à 2010, atteint 148,3 millions d'euros, soit 8,2 % du total général. Les pommes de terre représentent une valeur de 74 millions d'euros, soit 4,1 % de la production globale finale.

Enfin, la valeur des productions horticoles est estimée provisoirement à 167,7 millions d'euros, ce qui représente 9,3 % du total général. Les légumes constituent la production la plus importante : 71 millions d'euros, soit 3,9 % de l'ensemble.

IV.1.2 Evolutions 1990-2011

Figure 4.1 : Evolution de la valeur de la production finale agricole wallonne, 1990-2011 (en millions d'€)

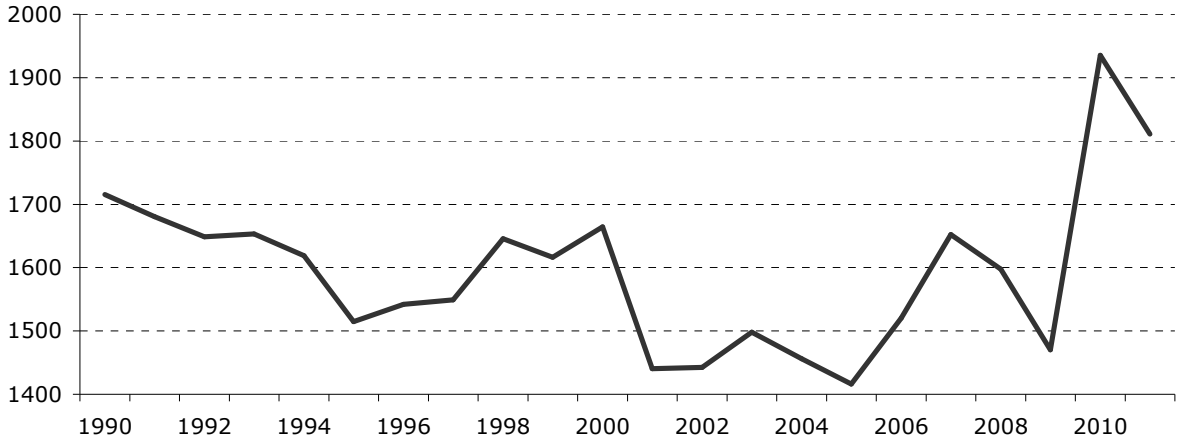

=

Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Sur la période 1990-2006, la valeur de la production finale de l'agriculture wallonne présente une tendance à la baisse. L'élément déterminant est à trouver dans la PAC avec le passage progressif d'une politique de soutien des prix à une politique de soutien des revenus ayant pour corollaire une baisse des prix des principales productions wallonnes (céréales, viande bovine, lait et betteraves) et la mise en place d'aides compensatoires, lesquelles ne sont pas comptabilisées dans la valeur de la production. Ces éléments ont eu pour conséquence une forte réduction des emblavements en chicorées à inuline ainsi qu'un recul des effectifs bovins. L'année 2009 confirme la baisse observée en 2008 en présentant une diminution de 8 % par rapport à l'année précédente. De ce point de vue, 2010 est une année exceptionnelle, présentant une augmentation de la production finale de 31,6 %. Enfin, 2011 se positionne à un niveau plus qu'honorable malgré une baisse de 25 % par rapport à 2010.

Figure 4.2 : Evolution de la valeur des productions de viande bovine et de lait, 1990-2011 (en millions d'€)

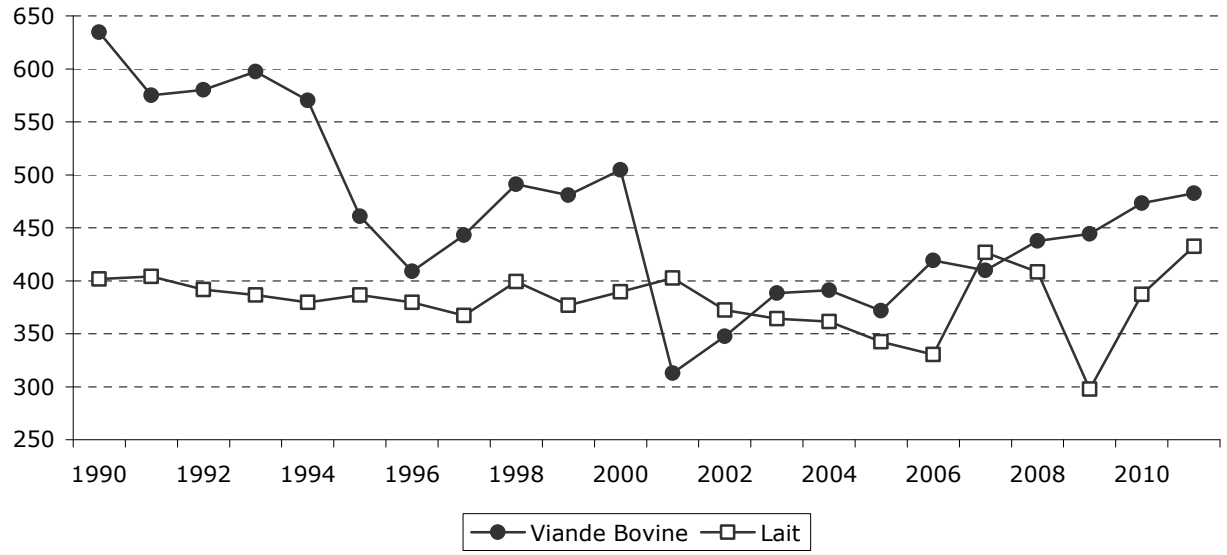

Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Figure 4.3 : Evolution de la valeur des productions de viande porcine et de viande de volaille, 1990-2011 (en millions d'€)

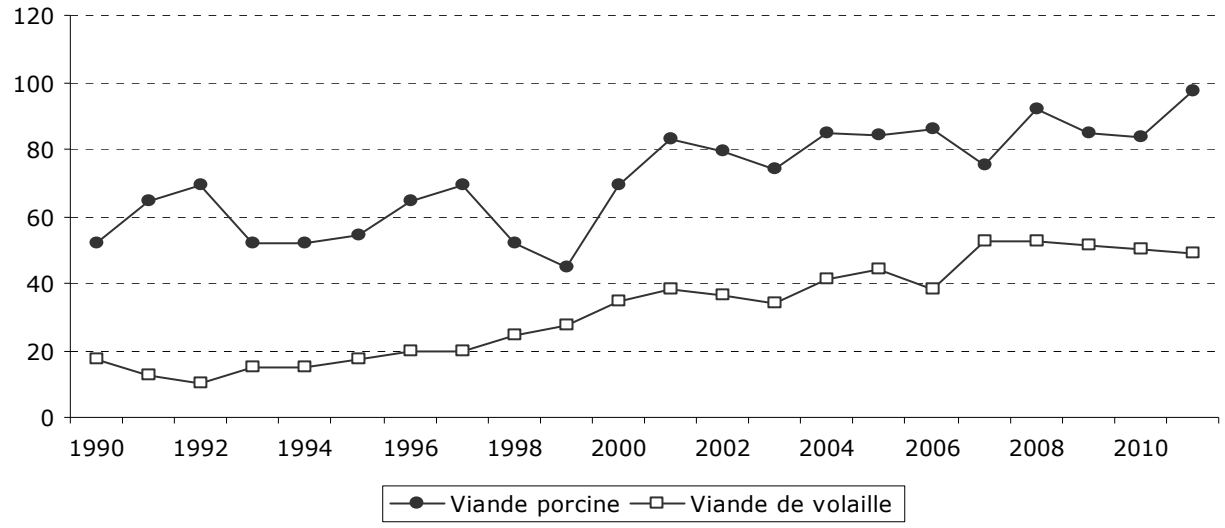

Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Figure 4.4 : Evolution de la valeur des productions de grandes cultures et de l'horticulture, 1990-2011 (en millions d'€)

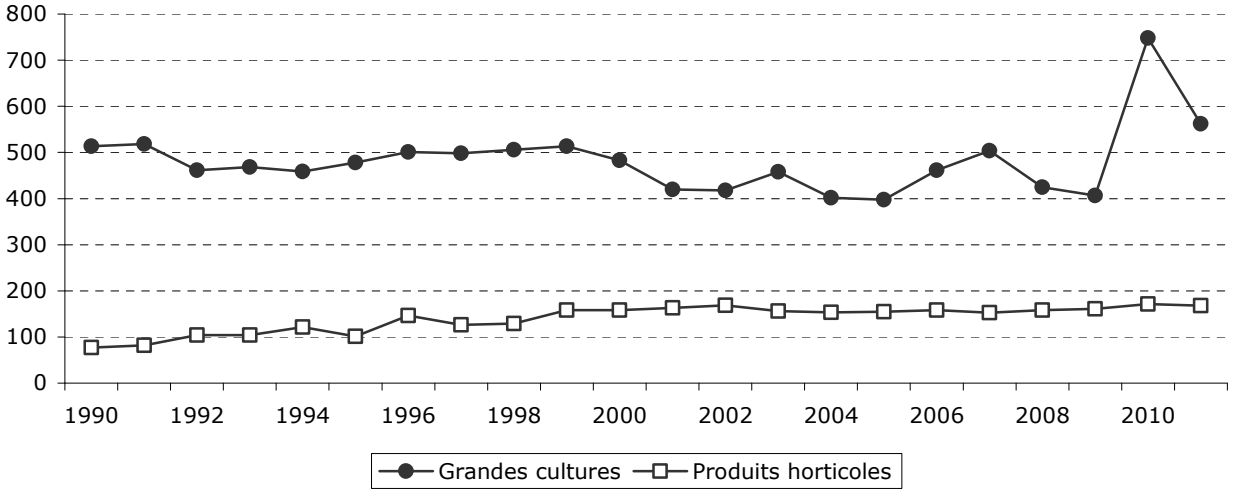

Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge

On constate que la Wallonie joue un rôle prépondérant dans les secteurs des betteraves et des céréales. Son rôle est également important pour la viande bovine et pour le lait. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, les porcs, la volaille et les œufs, la part est faible mais en croissance.

Tableau 4.1 : Part de la Wallonie dans la valeur de la production agricole belge et part dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2011 (%)

Ensemble des secteurs	24
Grandes cultures	56
dont	
- céréales	64
- betteraves sucrières	78
- pommes de terre	24
Productions horticoles	9
dont	
- légumes	19
- fruits	7
Produits de l'élevage	26
dont	
- bovins	56
- porcs	6
- volaille	11
- lait et dérivés	44
- œufs	21

Sources : DGARNE et CLE

IV.2 VALEUR AJOUTEE BRUTE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DE CELLE-CI DANS LA VALEUR AJOUTEE BRUTE REGIONALE

Des données relatives à la valeur ajoutée brute du secteur agricole wallon sont actuellement disponibles pour 2009. Pour cette année-là, la valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne atteint 590,5 millions d'euros, -3 % par rapport à 2008 (données Banque Nationale de Belgique).

La valeur ajoutée brute de l'ensemble des secteurs de la Wallonie, exprimée aux prix du marché, est estimée à 71 325,1 millions d'euros en 2009. La contribution relative du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » est estimée à 0,8 %. En y ajoutant l'agroalimentaire, l'importance relative atteint 2,8 %.

En Wallonie, comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture est en régression. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture génère des activités tant en amont qu'en aval. De plus, elle occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative ne doit pas occulter son caractère indispensable.

IV.3 LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC

IV.3.1 Le 1er pilier (données financières)

On donnera ici un aperçu des montants octroyés aux producteurs « principalement » au titre de la campagne FEOGA 2010/2011 (du 16/10 au 15/10) qu'on associera à l'année civile 2011. Dans les montants exposés ci-après il est tenu compte des régularisations positives et négatives de campagnes antérieures ainsi que des recouvrements et autres pénalités.

IV.3.1.1 Ventilation des aides par secteur

Depuis la mise en route du régime de paiement unique (1er janvier 2005) la plus grande partie des dépenses relatives au 1er pilier de la PAC ne relève plus de la pratique effective et avérée

d'une spéculation animale ou végétale mais, sous certaines conditions, de l'activation de droits établis à partir d'une période de référence. Ces droits, correspondant à un montant par unité de superficie (€/ha) variable d'un agriculteur à l'autre[10], sont activés à l'idéal au moyen d'un nombre équivalent d'hectares de superficie éligible[11].

Tableau 4.2 : Ventilation des dépenses en Wallonie pour la campagne 2010/2011

Rubriques	2007 (en 10³ €)	2008 (en 10³ €)	2009 (en 10³ €)	2010 (en 10³ €)	2011 (en 10³ €)	En % de (1)
Fruits à coque	2,8	2,3	4,5	4,7		
Protéagineux	73,0	54,9	31,1	51,9	103,8	
Cultures énergétiques	217,1	221,9	118,3	211,3	12,5	
Aide au lin (transformation)	158,1	151,9	169,8	260,5	136,4	
Multiplication de semences	273,8	341,7	368,8	260,3	7,6	
Secteur des fruits & légumes	864,6	809,2	952,8	921.9	153,4	
Secteur laitier	94,6	94,2	80,6	100,4	85,7	
Vaches allaitantes	62 793,4	62 053,6	62 265,9	61 144,7	64 217,3	20,6
Régime de paiement unique	225 915,5	233 275,1	241 548,7	243 417,5	242 690,9	77,8
Reliquat du passé et autres paiements	80,9	47,0	-1,6	29,8	14,8	
Secteur sucrier (fonds de restructuration)	13 865,1	29 755,9	35 407,2	371,4	4 448,5	1,4
Total général (1)	**304 338,9**	**326 807,6**	**340 946,1**	**306 374,4**	**311 870,9**	**100,0**

Source : DGARNE

Depuis l'année 2003 où le total payé approchait 223,5 millions d'euros, les paiements portant sur le 1er pilier de la PAC ont crû en moyenne d'un peu plus de 7,0 % l'an.

En 2011, les montants alloués relevant du régime de paiement unique représentent près de 78% des dépenses du FEAGA pour la Wallonie. Cette proportion ne fera que croître dans le temps vu qu'un nombre toujours plus important de matières rejoint le régime de paiement unique. Ceci apparaît clairement dans le tableau où certaines rubriques ne sont plus constituée que de régularisations. A partir de 2012 les aides relatives au secteur linier seront intégrées au paiement unique.

A terme et de manière simplifiée il ne devrait plus guère rester en Wallonie que deux grandes rubriques, à savoir le paiement unique et celui pour les vaches allaitantes. En ce qui concerne ce dernier l'Autorité européenne préconise son intégration dans le régime de paiement unique.

En outre, des informations portant sur les droits à paiement et leur activation, sur les superficies éligibles, et plus généralement sur les conditions qui sous-tendent le système de paiement unique peuvent être obtenues en visitant, entre autres, les sites suivants :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/rubrique.php3?id_rubrique=26

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=186

[10] La Belgique a opté pour le système de références individuelles.

[11] A partir de la campagne 2008 il n'y a plus d'obligation de mise en jachère. Cela signifie que l'activation des droits jachère, qui eux existent toujours, peut se faire avec tous les couverts autorisés pour la jachère mais aussi pour l'activation des droits ordinaires avec toutefois une restriction portant sur les superficies destinées aux cultures énergétiques. Les droits ordinaires portent sur la superficie agricole utilisée de l'exploitation hormis les surfaces occupées par des légumes et des fruits, des cultures permanentes et des forêts ainsi que des pommes de terre (sauf celles destinées à la féculerie).

IV.3.2 Le 2ème pilier

IV.3.2.1 La programmation 2007-2013 du PDR

Ainsi qu'annoncé précédemment, une nouvelle programmation du PDR portant sur la période 2007-2013 a été prévue et coulée en force de loi notamment via le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil qui, entre autres, crée le FEADER[12] alimenté par :

- Les rubriques de la section garantie du FEOGA axées sur le financement du développement rural,
- Les parties de la section orientation du FEOGA portant sur le financement du développement rural dans les zones de l'objectif 1 et celles relative au financement de l'initiative communautaire LEADER +,
- Le produit issu de la modulation des paiements réalisés dans le cadre du 1er pilier de la PAC.

Le nouveau PDR, mis en route dès janvier 2007, est articulé sur trois axes thématiques et un quatrième intitulé axe Leader. Les trois premiers axes cités correspondent aux visées de l'Autorité européenne en matière de développement rural :

- Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier,
- Axe 2 : amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural,
- Axe 3 : amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.

Le quatrième axe vise à susciter l'installation d'un mode opératoire de type LEADER[13] dans la mise en place des actions à mener dans le cadre des trois axes thématiques.

En marge des actions menées sous le couvert de ces axes d'autres actions réunies sous l'appellation « assistance technique » peuvent faire l'objet d'un cofinancement. Ce sont entre autres des opérations de communication et de publicité ainsi que celles liées à l'évaluation du programme.

IV.3.2.2 Les mesures adoptées en Wallonie

Dans le tableau ci-dessous figurent de manière synthétique les mesures retenues et inscrites dans le PDR wallon, parmi le catalogue de mesures possibles, ainsi que leur(s) modalité(s) d'accès et la codification qui les identifie. On notera au passage que seule la mesure « agroenvironnement » est obligatoire.

Code	Intitulé	Accès
Axe1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier		
111	Formation professionnelle et actions d'information	Régime d'aides & appel à projets
112	Installation des jeunes agriculteurs (ISA) AGW du 24 mai 2007 et du 3 juillet 2008)	Régimes d'aides
121	Modernisation des exploitations agricoles (ISA)	
123	Accroissement de la valeur ajoutées des produits agricoles et sylvicoles	
132	Aide aux agriculteurs participant à des régimes de qualité alimentaire	

[12] Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Le règlement (CE) n°1974/2006 de la Commission porte mesures d'application du règlement (CE) n°1698/2005.

[13] LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

Axe2: Amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural		
212	Indemnités compensatoires pour les régions défavorisées	Régimes d'aides
213	Indemnités Natura 2000 dans le secteur agricole	
214	Mesure agroenvironnementale	
224	Indemnités Natura 2000 dans le secteur forestier	
Axe3: Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale		
311	Diversification vers de activités non agricoles	Régimes d'aides
312	Création et développement de micro-entreprises	
313	Promotion des activités touristiques	Appel à projets
321	Services de base pour la population rurale	
322	Rénovation et développement des villages	
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Régimes d'aides
331	Formation et information dans les secteurs couverts par l'Axe3	Appel à projets
Axe4: Leader		
411, 412, 413, 421 et 431	Leader : élaboration d'une stratégie de développement local	Appel à projets

Des informations détaillées sur la philosophie et les mécanismes qui sous tendent le PDR nouveau sont disponibles sur le site WEB spécialement créé : http://www.pwdr.be/ ou encore sur le portail de l'agriculture wallonne :

A titre d'information on notera que dans la programmation précédente (2000-2006) l'indemnité compensatoire pour les régions défavorisées était totalement financée par le pouvoir régional tandis dans la nouvelle programmation elle est inscrite au cofinancement dans l'Axe 2 (code 212).

IV.3.2.3 Plan de financement 2007-2013

Afin d'établir un certain équilibre entre les axes, la Commission européenne a imposé certaines contraintes liées au financement. Ainsi la participation financière communautaire doit représenter au moins 10 % de la contribution totale du FEADER pour les axes 1 et 3 et au moins 25 % pour l'axe 2. L'axe 4 ou axe Leader doit quant à lui représenter au moins 5 % de la contribution communautaire au financement du PDR. Enfin, au plus 4% du budget FEADER prévu dans la programmation actuelle peut être réservé à des opérations d'« assistance technique ».

La participation totale du FEADER a été estimée à environ 194,09 millions d'euros pour la période et, dans son ensemble, la participation publique totale est évaluée à 476,98 millions d'euros. Notons que bon nombre des mesures arrêtées dans le PDR ne pourront être couronnées de succès sans la participation financière des bénéficiaires. Selon les estimations réalisées ex-ante, le volume financier total de la nouvelle programmation avoisinera la somme de 1 375,39 millions d'euros au bout des 7 ans.

Suivant l'axe dans lequel s'inscrivent les actions, le taux de cofinancement du FEADER est susceptible de différer. Par souci de simplicité et dans le respect des limites fixées par la Commission, la Wallonie a prévu deux niveaux de participation du FEADER à savoir : 30 % de

la dépense publique totale dans l'axe 1 et 50 % de celle-ci dans les axes 2 et 3, dans l'axe Leader et les opérations d'assistance technique.

Le tableau et le graphique ci-dessous permettent de connaître et de visualiser l'importance de chaque axe dans le financement public total pour les 7 années qui viennent.

Tableau 4.3 : Montants des concours publics totaux selon les axes du PDR

Axes	Financement public (en millions d'€)	Importance relative de chaque axe (%)
1	222,000	46,5
2	188,114	39,4
3	37,133	7,8
4	19,732	4,1
As Tech	10,000	2,1
Total	476,979	100,0

Figure 4.5 : Répartition prévisionnelle des concours publics pour la période 2007-2013

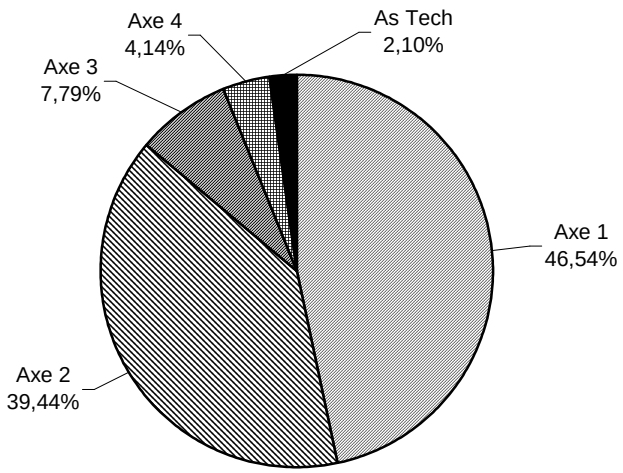

Source : DGARNE

IV.3.2.4 Exécution du PDR 2007-2013 depuis sa mise en route

Depuis 2007 jusque 2011 (y compris) le total du concours FEADER s'est élevé à près de 137,8 millions d'euros. L'ensemble des concours publics a atteint 328,2 millions d'euros. La part du FEADER est donc, en moyenne, de 42 %

La figure présentée ci-après permet d'apprécier depuis sa mise en route la marche relative de la programmation 2007-2013 en regard de la figure précédente qui donne la ventilation prévisionnelle de cette programmation selon les axes retenus.

Ainsi qu'on l'observe, à ce stade-ci de la programmation, l'axe 2 est et reste largement dominant. Il s'agit de régimes d'aides qui par nature sont assez proches de celui du paiement unique. Les concours publics portent exclusivement sur les différentes mesures prises dans le cadre de l'agro-environnement ainsi que sur l'indemnité compensatoire pour la zone défavorisée. Les superficies concernées par ces aides doivent obligatoirement figurer dans la déclaration de superficie annuelle que les agriculteurs introduisent notamment au titre du 1er pilier de la PAC.

Les dépenses concernant l'axe 1 sont relativement moins importantes que prévu mais elles montent progressivement en puissance car les nouvelles prescriptions administratives sur le financement de l'installation des jeunes et la modernisation des exploitations agricoles et horticoles sont maintenant opérationnelles après avoir connu quelques soucis de mise en route.

Figure 4.6 : Répartition des concours publics depuis le démarrage de la programmation 2007-2013

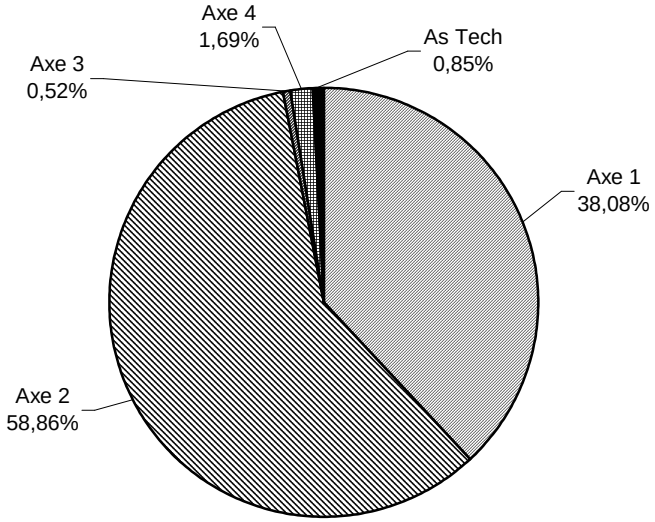

Source : DGARNE

En 2009 l'axe 1 portait 34.0 % des concours public et l'axe 2, 64,5 %. En 2011, ces pourcentages ont été modifiés comme suit : 44,2 % pour l'axe 1 et 51,1 % pour l'axe 2. Ceci illustre bien le fait que les dépenses relatives à l'axe 1 sont de plus en plus conséquentes.

CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2012

V.1 LES EXPLOITATIONS ET LES FACTEURS DE PRODUCTION

Avertissement de la DGSIE :

Dans un but de simplification administrative, l'enquête de 2011 ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole en 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une « déclaration de superficie » à la Région wallonne ou une « verzamelaanvraag » à la Région flamande. Cela a des implications sur le nombre d'exploitations agricoles qui composent notre registre. Dans un certain nombre de cas, une « unité » de production, que l'on considérait précédemment comme une exploitation, est maintenant intégrée dans une déclaration effectuée à un niveau de gestion plus large. Les superficies et le cheptel associés à cette ancienne unité ne disparaissent pas dans les résultats mais ils sont comptabilisés avec d'autres déclarations. La conséquence principale est donc une diminution du nombre d'unités agricoles (ou entreprises) distinguées dans le registre. C'est une diminution « administrative » qui s'ajoute, cette année-ci, à l'évolution des départs et créations d'exploitations. L'année 2011 se marque donc par une rupture chronologique dans le registre des exploitations agricoles.

V.1.1 Les exploitations

D'après les résultats provisoires de l'enquête agricole de mai 2012, le nombre d'exploitations agricoles s'établit à 13 441 unités. Cette diminution poursuit la tendance fondamentale qui est le recul du nombre d'exploitations agricoles dans le temps. L'ampleur de cette diminution s'explique par l'avertissement ci-dessus.

V.1.2 La superficie agricole utilisée

Entre 2011 et 2012, la superficie agricole utilisée (SAU) a diminué de 0,1 % en atteignant 722 242 ha. La répartition de cette superficie est donnée dans le tableau 5.1 ci-après. Toutefois, la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 0,5 % par rapport à 2011, pour s'établir à 53,7 ha.

Les variations de superficie sont parfois assez importantes. Par rapport à 2011, les céréales sont en augmentation (+3,5 %). Pour les betteraves, on observe un status quo tandis que la superficie consacrée aux pommes de terre diminue (-18 %). Les cultures fourragères sont en légère augmentation (+1,5 %). La superficie en jachères, liée à la politique agricole, a disparu.

Tableau 5.1 : Superficie agricole utilisée (SAU) en 2010, 2011 et 2012

Cultures	2010 (ha)	2011 (ha)	2012 (ha)
Céréales pour le grain	189 743	185 032	191 509
dont			
froment d'hiver	133 340	127 613	133 604
orge d'hiver	29 549	29 156	31 209
Cultures industrielles	64 131	60 667	60 305
dont			
betteraves sucrières	38 554	40 746	40 583
chicorée	6 495	5 324	3 954
lin	7 629	2 713	2 774
Pommes de terre	35 089	34 010	27 853
Fourrages de terres arables	89 075	88 523	89 852
dont			
maïs fourrager	58 659	56 222	56 274
Légumes de plein air	13 382	12 201	13 481
Jachères	6 467	6 664	-
Prairies permanentes	339 039	330 850	328 694
Autres	3 959	4 765	10 548
Superficie agricole utilisée	740 885	722 652	722 242

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

V.1.3 Le cheptel

Tableau 5.2 : Evolution du cheptel dans les exploitations agricoles wallonnes entre 2010, 2011 et 2012

Cheptel	2010	2011	2012
Bovins	1 288 528	1 257 818	1 220 963
dont			
bovins de moins de 1 an	331 307	323 111	296 907
bovins de 1 à 2 ans	253 185	245 100	249 368
vaches laitières	214 695	208 859	204 392
vaches allaitantes	300 457	294 785	296 209
Porcs	392 428	370 271	400 736
Ovins	47 594	43 116	44 421
Volailles	5 248 907	4 813 880	5 524 697
dont			
poules et poulettes	1 633 195	1 408 367	1 491 919
poulets de chair	3 588 891	3 357 731	3 959 791

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

Depuis 2001, le cheptel bovin wallon est en diminution (-236 557 têtes). Par rapport à 2011, le cheptel diminue de 36 855 têtes (-3 %). On notera l'augmentation du nombre de vaches allaitantes en production (+0,5 %). Le nombre de bovins présents dans les exploitations qui en détiennent ne varie pas (127 têtes en moyenne). Le nombre de porcs augmente (+8,2 %), ainsi que le nombre de volailles (+15 %).

V.2 LES PRODUCTIONS

V.2.1 Les productions végétales

La production des céréales (surtout celles d'hiver) a été défavorisée par les conditions météorologiques de fin 2011 (température élevée et précipitations faibles) qui ont eu pour conséquence une légère diminution des emblavements de froment d'hiver. Les conditions climatiques des mois de juin, juillet (précipitations élevées) et août (anormalement sec) ont eu un impact significatif sur certaines récoltes, si bien que la production de céréales est en recul en 2012 par rapport à 2011.

En ce qui concerne les pommes de terre, on observe une diminution des surfaces plantées de près de 18% en Wallonie et de 22 % au niveau du Royaume. Ceci peut éventuellement s'expliquer par le prix des plants qui a été plus élevé qu'en 2011 et le prix très faible des pommes de terre de consommation, mais aussi par les conditions climatiques défavorables. Les rendements sont faibles (-25 à -30 %).

Pour les betteraves sucrières, les superficies ensemencées sont inchangées et les rendements connus à ce jour sont très moyens. On devrait atteindre les 13 tonnes de sucre à l'hectare.

V.2.2 Les productions animales

La production de viande bovine a diminué sensiblement au cours des dernières années. Elle devrait diminuer de 1,2 % en 2012 par rapport à 2011.

En ce qui concerne les autres viandes, on constatera un léger tassement de la production de viande porcine ainsi que de la production de viande de volaille.

Pour le secteur laitier, il y a une légère augmentation de la production.

Pour les œufs, une légère diminution est prévue.

V.3 LES PRIX

V.3.1 Les productions végétales

En prix, l'année 2012 apparaît globalement être une année intermédiaire entre 2010 et 2011.

Pour avoir une idée de l'évolution des prix des principaux produits agricoles, on a repris, sur quelques figures, les évolutions mensuelles de ceux-ci au cours des années 2010 à 2012 (années campagnes pour les produits végétaux).

En ce qui concerne le froment panifiable, la figure 5.1 fait apparaître clairement l'évolution défavorable des prix de la campagne 2011-2012 et une très nette amélioration pour les premiers mois de la campagne 2012-2013. Les premiers mois de la campagne 2012-2013 font apparaître des prix moins élevés que pendant la campagne précédente, sauf en escourgeon.

Pour ce qui est des pommes de terre (figure 5.2), les premiers prix mensuels de la récolte 2012 indiquent une nette amélioration par rapport à la récolte 2011.

Figure 5.1 : Prix payés aux producteurs pour le froment panifiable (€/100 Kg)

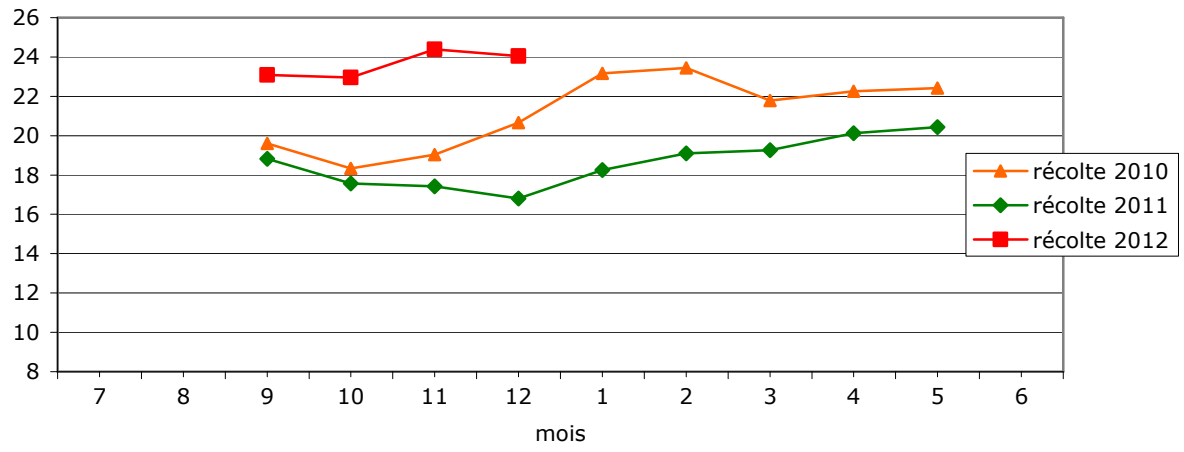

Source : DGARNE

Figure 5.2 : Prix payés aux producteurs pour les pommes de terre de consommation (€/100 kg)

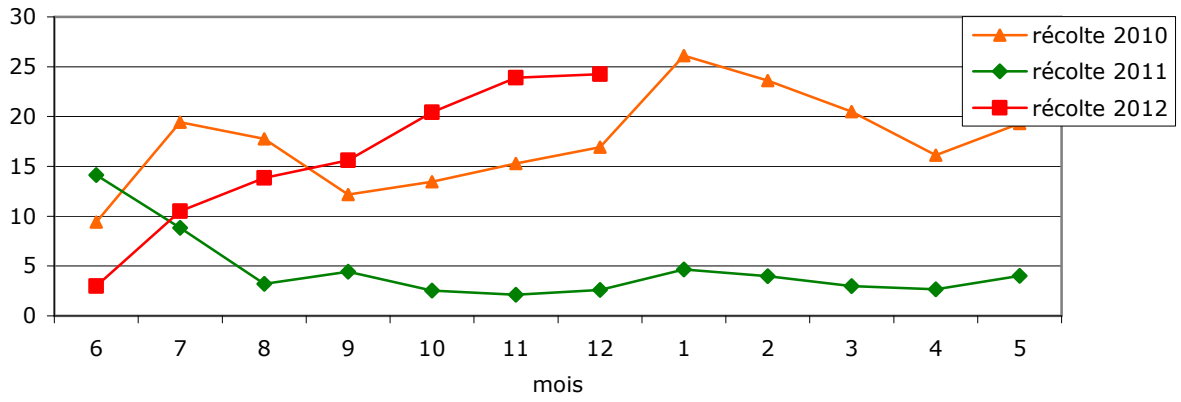

Source : DGARNE

En ce qui concerne les betteraves, l'évolution devrait être un statu quo, ou une legère baisse.

V.3.2 Les productions animales

En 2012, par rapport à 2011, le prix des bovins, toutes catégories confondues, est soutenu notamment par la diminution de l'offre. Le prix des taureaux culs-de-poulain augmente de 0,6 %, celui des assimilés culs-de-poulain augmente de 3,8 % et celui des taureaux de bonne conformation augmente de 11,4 %, soit en moyenne pondérée[14] une augmentation de 2,1 % pour les bovins mâles.

En femelles, on observe une hausse de prix de 1 % en culs-de-poulain et assimilées, +11,4 % en bonne conformation, +28 % en carcasses O et +40 % en bétail de fabrication !

Ce qui donne, en moyenne pondérée, une augmentation de 13,8 % pour les vaches et une augmentation de 6 % pour les génisses de boucherie.

Le prix des petits veaux reste inchangé.

[14] Sur base du classement des carcasses

Figure 5.3 : Prix payés aux producteurs de taureaux culs de poulain (€/100kg sur pied)

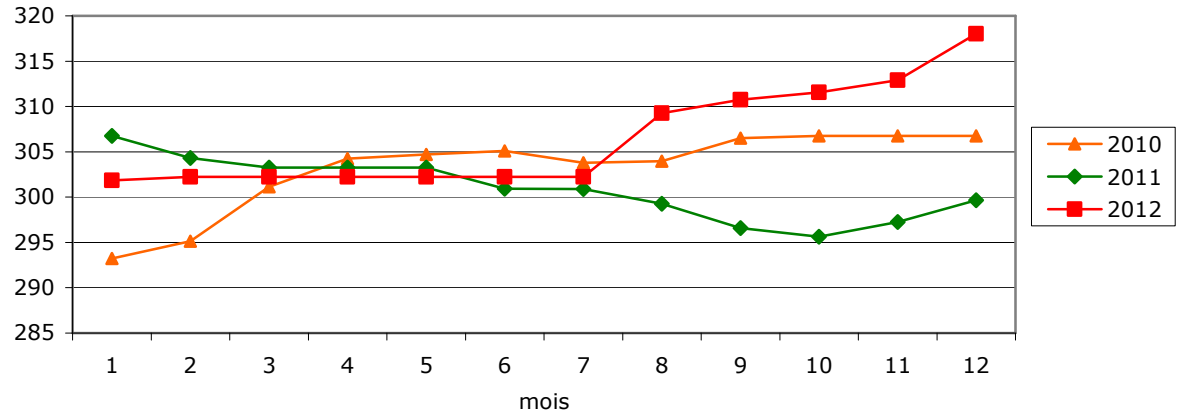

Source : DGARNE

Figure 5.4 : Prix payés aux producteurs de vaches culs de poulain (€/100kg sur pied)

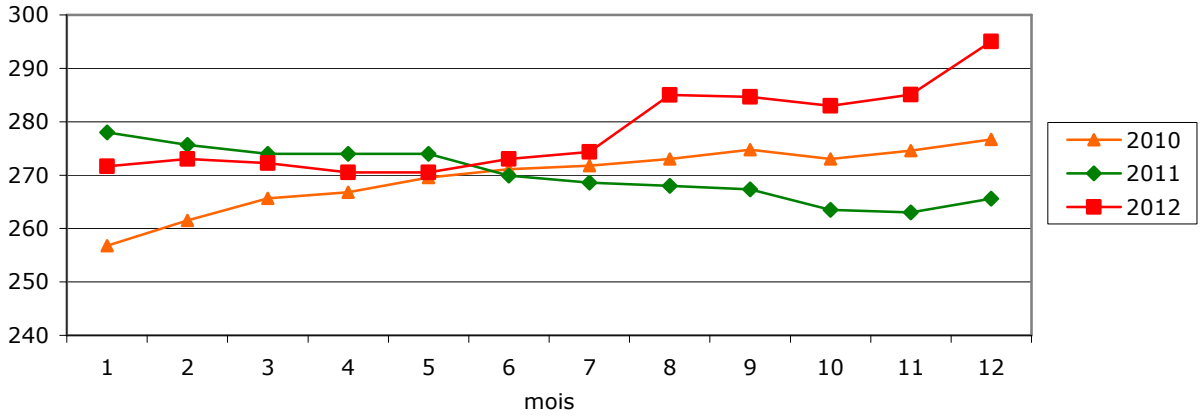

Source : DGARNE

En ce qui concerne la viande porcine, on observe une augmentation des prix. Les prix de 2010 restent inférieurs à ceux de l'année précédente d'environ 4 % jusqu'en septembre. Ils s'orientent à la hausse et restent supérieurs d'environ 8 % en 2011 par rapport à 2010 et de 13 % en 2012 par rapport à 2011.

Figure 5.5 : Prix payés aux producteurs pour les porcs sur pieds (€/100kg sur pied)

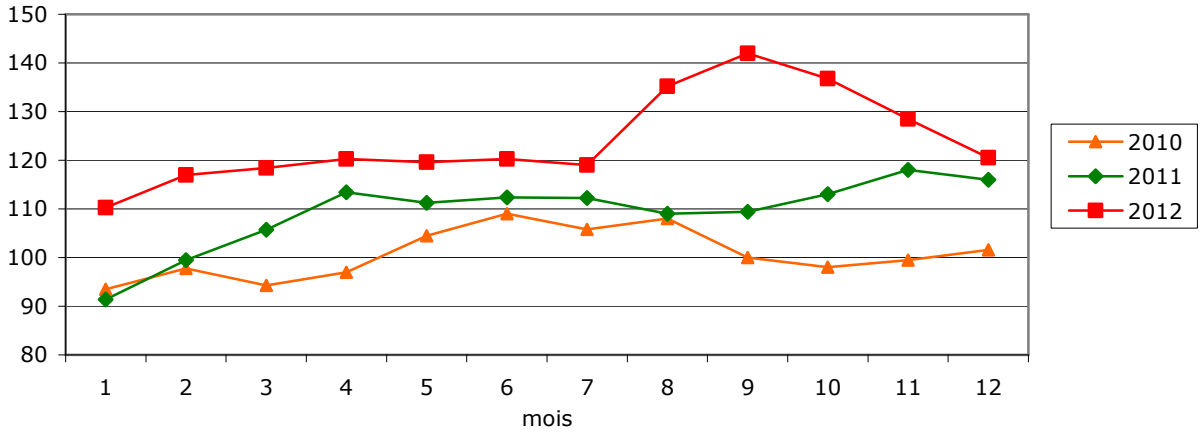

Source : DGARNE

L'évolution des prix de la viande de volaille présente un caractère cyclique prononcé, mais le prix moyen de 2012 devrait être supérieur de +/-3 % par rapport à celui de 2011.

Figure 5.6 : Prix payés aux producteurs pour les poulets à rôtir (€/100 kg sur pied)

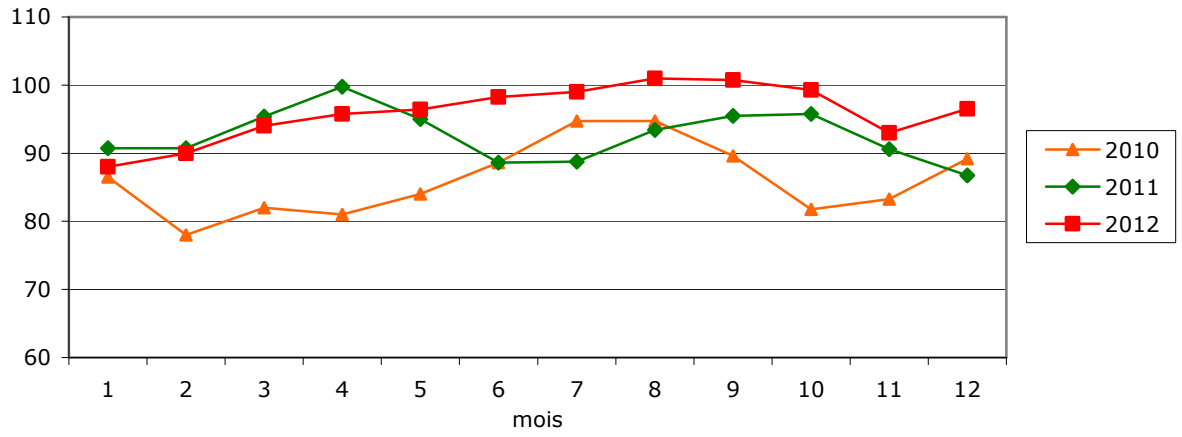

Source : DGARNE

Quant à la production laitière, le prix moyen du lait de l'année 2012 devrait être en baisse d'environ 12 % par rapport à celui de 2011.

figure 5.7 : Prix payés aux producteurs pour le lait (€/100 Kg)

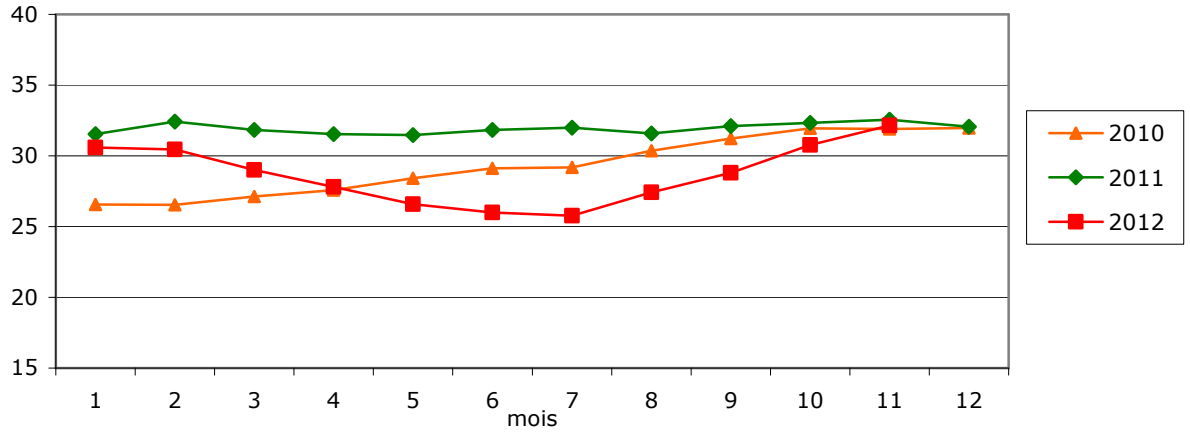

Source : DGARNE

Enfin, pour les œufs, les prix de 2012 pourraient doubler en moyenne par rapport à 2011.

Figure 5.8 : Prix payés aux producteurs pour les œufs bruns 60-65 gr (€/100 pièces)

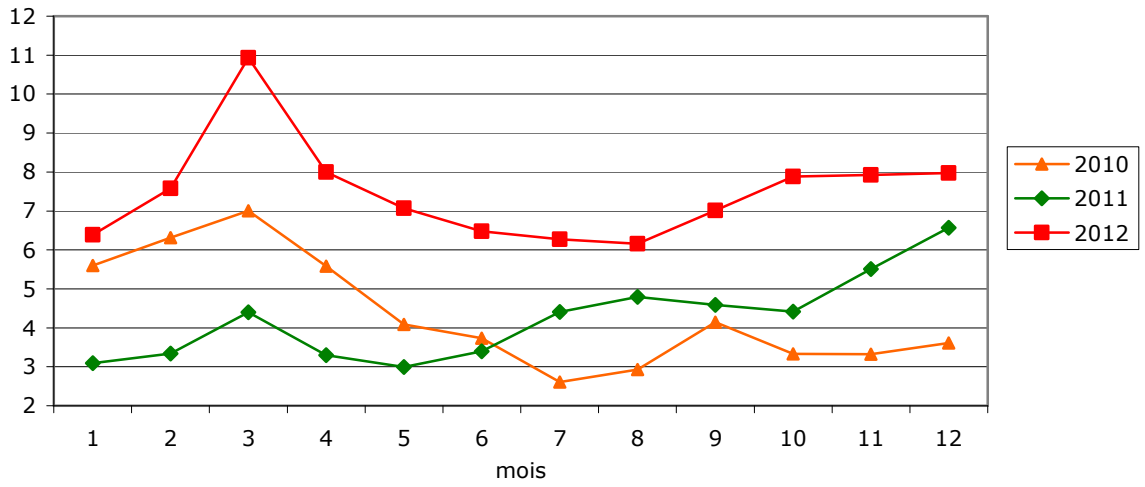

Source : DGARNE

V.4 LES REVENUS

Dans la foulée de la rédaction du rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2011-2012, la Direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) procède à la prévision du revenu du travail par unité de travail de 2012. Cette prévision se fait à l'aide d'un « modèle » basé sur les comptabilités du réseau de la DAEA.

A partir des données du dernier exercice comptable clôturé, 2011 en l'occurrence, on reconstitue l'exercice comptable à prévoir en appliquant aux données connues des coefficients qui traduisent les évolutions observées ou prévisibles entre les deux exercices (rendements, prix, dimension, …). Cet exercice est très délicat, surtout depuis la libéralisation des marchés qui rend les prix très volatils. La prudence s'impose donc lors de l'interprétation des résultats.

Le revenu du travail par unité de travail en 2011 est globalement égal à celui de 2010, 23.846 € et 23.733 € respectivement.

Ce constat global doit être nuancé lorsqu'on l'examine au niveau des orientations technico-économiques. Les expoitations laitières et celles de bovins mixtes voient leur revenu du travail par unité de travail augmenter de 27 % et de 16 % respectivement.Les autres OTE ont un revenu orienté à la baisse entre 10 % (grandes cultures) et 20 % (bovins à viande).

En 2012, le revenu du travail par unité de travail devrait globalement augmenter par rapport à 2011. Mais le résultat sera à nouveau très contrasté selon les orientations technico-économiques. La plupart des OTE voient leur RT/UT progresser de manière très significative mais les exploitations laitières ont un revenu nettement en baisse par rapport à 2011.

Selon les principales hypothèses suivantes :

- augmentation de la superficie moyenne des exploitations de 0,5 % ;
- augmentation du nombre de porcs par exploitation de 8 %;
- prix des céréales : +20 %;
- prix des pommes de terre sur le marché libre : +123 %;
- prix du lait : -10 %;
- prix des bovins variant entre +1 % et +5 % selon la catégorie;
- prix de la volaille : +3 %;
- prix des engrais : +4 %;

- prix des aliments : +7 % (autres animaux) à +15 % (volaille);
- prix des carburants : +12 %.

Sur base de l'ensemble des hypothèses, le revenu du travail par unité de travail devrait globalement augmenter de 20 à 25 % en 2012 par rapport à 2011.

Ce sont les cultures et les bovins à viande qui progresseraient entre +20 % et +40 % par rapport à 2011. Par contre, la production laitière serait durement touchée une diminution de RT/UT de 5 à 30 % selon la structure de l'exploitation.

Il faut toutefois être très prudent avec ce type de prévision, car il se base sur les structures des exploitations et sur le comportement des producteurs au cours de l'exercice 2011, or il se pourrait très bien qu'ils aient modifié quelque peu leurs méthodes de production (moins d'intrants par exemple).

La conclusion que nous pouvons tirer est qu'en 2012, les productions végétales devraient être très rentables tandis que la production laitière est à nouveau fortement touchée surtout par la hausse des intrants.

Annexe I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Wallonie et en Belgique (mai 2011)

	Wallonie		Belgique		A/B
	A	%	B	%	%
Exploitants :					
à temps plein					
- hommes	7.750	86,7	21.676	88,4	35,8
- femmes	1.190	13,3	2.841	11,6	41,9
- total	8.940	100,0	24.517	100,0	36,5
à temps partiel					
- hommes	2.611	77,1	8.245	78,8	31,7
- femmes	775	22,9	2.223	21,2	34,9
- total	3.386	100,0	10.468	100,0	32,3
Conjoints des exploitants :					
à temps plein					
- hommes	118	8,8	343	7,6	34,4
- femmes	1.230	91,2	4.158	92,4	29,6
- total	1.348	100,0	4.501	100,0	29,9
à temps partiel					
- hommes	564	20,0	1.759	16,5	32,1
- femmes	2.250	80,0	8.911	83,5	25,2
- total	2.814	100,0	10.670	100,0	26,4
Autres membres de la famille :					
- hommes	2.587	77,7	7.569	73,9	34,2
- femmes	741	22,3	2.676	26,1	27,7
- total	3.328	100,0	10.245	100,0	32,5
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	2.199	80,0	10.264	73,3	21,4
- femmes	551	20,0	3.734	26,7	14,8
- total	2.750	100,0	13.998	100,0	19,6
Total :					
- hommes	15.829	70,1	49.856	67,0	31,7
- femmes	6.737	29,9	24.543	33,0	27,4
- total	22.566	100,0	74.399	100,0	30,3

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2011)

	Belgique	Région flamande	Wallonie	Région sablo-limoneuse (Wallonie)	Région limoneuse (Wallonie)	Région herbagère liégeoise (Wallonie)	Campine hennuyère	Condroz
Exploitants								
à temps plein								
- hommes	21.676	13.920	7.750	464	2.794	800	15	1.080
- femmes	2.841	1.650	1.190	52	394	108	4	126
- total	24.517	15.570	8.940	516	3.188	908	19	1.206
à temps partiel								
- hommes	8.245	5.632	2.611	164	873	290	5	397
- femmes	2.223	1.445	775	62	298	56	2	107
- total	10.468	7.077	3.386	226	1.171	346	7	504
Conjoints des exploitants								
à temps plein	4.501	3.150	1.348	100	559	84	4	177
à temps partiel	10.670	7.854	2.814	159	960	347	3	332
total	15.171	11.004	4.162	259	1.519	431	7	509
Autres membres de la famille	10.245	6.916	3.328	208	1.287	353	8	374
Main-d'œuvre non familiale	13.998	11.229	2.750	268	1.319	207	6	543
Total	74.399	51.796	22.566	1.477	8.484	2.245	47	3.136
Exploitants/total (%)	47,0	43,7	54,6	50,2	51,4	55,9	55,3	54,5

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2011)

	Haute Ardenne	Région herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Région jurassique
Exploitants					
à temps plein					
- hommes	403	170	577	1.141	306
- femmes	61	16	99	267	63
- total	464	186	676	1.408	369
à temps partiel					
- hommes	157	59	190	378	98
- femmes	48	15	54	98	35
- total	205	74	244	476	133
Conjoints des exploitants					
à temps plein	32	40	87	211	54
à temps partiel	202	51	199	447	114
total	234	91	286	658	168
Autres membres de la famille	208	72	243	398	177
Main-d'œuvre non familiale	56	30	107	165	49
Total	1.167	453	1.556	3.105	896
Exploitants/total (%)	57,3	57,4	59,1	60,7	56,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2011)

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Exploitants					
à temps plein					
- hommes	520	2.506	1.873	1.471	1.380
- femmes	84	340	231	329	206
- total	604	2.846	2.104	1.800	1.586
à temps partiel					
- hommes	210	718	712	470	501
- femmes	85	217	198	122	153
- total	295	935	910	592	654
Conjoints des exploitants					
à temps plein	66	604	188	278	212
à temps partiel	225	819	760	591	419
total	291	1.423	948	869	631
Autres membres de la famille	259	1.061	841	591	576
Main-d'œuvre non familiale	370	969	724	237	450
Total	1.819	7.234	5.527	4.089	3.897
Exploitants/total (%)	49,4	52,3	54,5	58,5	57,5

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie (2005 à 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Main-d'œuvre totale							
Belgique	95.009	92.405	90.445	86.456	83.865	80.944	74.399
Wallonie	28.007	27.365	26.470	25.839	25.176	24.315	22.566
dont :							
Exploitants							
Belgique	47.957	46.172	44.209	42.270	40.319	38.582	34.985
Wallonie	15.985	15.404	14.824	14.295	13.741	13.251	12.326
Main-d'œuvre à temps plein							
Belgique	49.467	48.173	46.500	45.598	44.527	*	*
Wallonie	15.561	15.240	14.802	14.603	14.321	*	*
Main-d'œuvre à temps partiel							
Belgique	45.542	44.232	43.945	40.858	39.338	*	*
Wallonie	12.446	12.125	11.668	11.236	10.855	*	*

** : indisponible*

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2010) (données indisponibles en 2011)

	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Séparé(e)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belgique	6.575	17,0	28.640	74,2	1.780	4,6	1.601	4,1	38.596	100,0
Région flamande	3.943	15,6	19.265	76,1	1.172	4,6	949	3,7	25.329	100,0
Wallonie	2.630	19,8	9.368	70,7	608	4,6	651	4,9	13.257	100,0
Région sablo-limoneuse	161	19,7	565	69,2	47	5,8	44	5,4	817	100,0
Région limoneuse	834	18,2	3.243	70,7	255	5,6	254	5,5	4.586	100,0
Région herb. liégeoise	293	20,4	1.021	71,2	40	2,8	79	5,5	1.433	100,0
Campine hennuyère	5	17,2	21	72,4	-	-	-	-	29	100,0
Condroz	357	19,6	1.277	69,9	87	4,8	105	5,8	1.826	100,0
Haute Ardenne	160	22,0	532	73,1	20	2,7	16	2,2	728	100,0
Région herbagère (Fagne)	53	18,6	202	70,9	11	3,9	19	6,7	285	100,0
Famenne	225	22,7	685	69,2	38	3,8	42	4,2	990	100,0
Ardenne	427	20,9	1.460	71,4	88	4,3	70	3,4	2.045	100,0
Région jurassique	115	22,2	362	69,9	20	3,9	21	4,1	518	100,0
Brabant wallon	150	15,7	692	72,5	62	6,5	51	5,3	955	100,0
Hainaut	781	19,3	2.834	70,0	202	5,0	234	5,8	4.051	100,0
Liège	679	20,5	2.346	70,7	124	3,7	167	5,0	3.316	100,0
Luxembourg	534	20,9	1.828	71,4	109	4,3	88	3,4	2.559	100,0
Namur	486	20,5	1.668	70,2	111	4,7	111	4,7	2.376	100,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2011)

		Belgique	Région flamande	Wallonie
Oui	Nombre	3.562	1.932	1.628
	%	16,56	13,90	21,42
	Superf. (ha)	178.204	64.216	113.957
	Sup. moy. (ha)	50,03	33,24	70,00
Non	Nombre	10.464	7.203	3.259
	%	48,64	51,82	42,88
	Superf. (ha)	206.497	99.186	107.302
	Sup. moy. (ha)	19,73	13,77	32,92
Ne sait pas	Nombre	7.486	4.766	2.713
	%	34,80	34,29	35,70
	Superf. (ha)	236.365	109.742	126.458
	Sup. moy. (ha)	31,57	23,03	46,61
> 50 ans	Nombre	21.512	13.901	7.600
	% / total des exploitants	61,46	61,35	61,63
	Superf. (ha)	621.066	273.144	347.716
	Sup. moy. (ha)	28,87	19,65	45,75

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2009 et mai 2010, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles en 2011)

	Nombre	Superficie (ha)	Sup moy (ha)
Belgique	772	24.005	31,09
Région flamande	514	12.643	24,60
Wallonie	258	11.362	44,04
Région sablo-limoneuse	24	1.255	52,28
Région limoneuse	93	4.067	43,74
Région herbagère liégeoise	34	863	25,38
Campine hennuyère	-	-	-
Condroz	35	2.112	60,35
Haute Ardenne	9	229	25,47
Région herbagère (Fagne)	5	111	22,12
Famenne	20	985	49,27
Ardenne	28	1.346	48,07
Région jurassique	10	394	39,40
Brabant wallon	23	1.079	46,93
Hainaut	81	3.316	40,93
Liège	71	2.382	33,56
Luxembourg	40	1.924	48,10
Namur	43	2.661	61,88

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010) (données indisponibles en 2011)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20.843	534	667	0,44
2001	19.779	464	1.064	0,30
2002	18.989	346	790	0,30
2003	18.342	318	647	0,33
2004	17.712	343	630	0,35
2005	17.109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39
2009	14.966	199	534	0,27
2010	14.502	258	464	0,36

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2009 et mai 2010 pour la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles en 2011)

Belgique	0,34
Région flamande	0,33
Wallonie	0,36
Région sablo-limoneuse	0,56
Région limoneuse	0,39
Région herbagère liégeoise	0,49
Campine hennuyère	-
Condroz	0,34
Haute Ardenne	0,21
Région herbagère (Fagne)	0,22
Famenne	0,41
Ardenne	0,23
Région jurassique	0,34
Brabant wallon	0,43
Hainaut	0,37
Liège	0,40
Luxembourg	0,28
Namur	0,33

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2010 et 2011 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Wallonie

	SAU (ha)		
	2010	2011	Wallonie
Région flamande	616.866	613.860	
Wallonie	740.885	722.652	100,0
Région sablo-limoneuse	46.158	44.233	6,1
Région limoneuse	266.202	255.834	35,4
Région herbagère liégeoise	54.778	52.701	7,3
Campine hennuyère	1.337	1.416	0,2
Condroz	129.310	127.533	17,6
Haute Ardenne	27.256	27.443	3,8
Région herbagère (Fagne)	14.761	14.698	2,0
Famenne	61.965	61.389	8,5
Ardenne	107.022	105.130	14,5
Région jurassique	32.094	32.275	4,5
Brabant wallon	62.972	62.051	8,6
Hainaut	217.210	210.182	29,1
Liège	159.158	153.120	21,2
Luxembourg	143.828	142.332	19,7
Namur	157.716	154.966	21,4

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011).

	Faire-valoir		Total
	Direct	Indirect	(hors métayage)
Wallonie (ha)	230.351	489.469	719.820
	32,0%	68,0%	100,0%
Région flamande (ha)	214.530	387.929	602.460
	35,6%	64,4%	100,0%
Sablo-limoneuse (ha)	13.078	30.948	44.026
	29,7%	70,3%	100,0%
Limoneuse (ha)	72.981	181.556	254.537
	28,7%	71,3%	100,0%
Herbagère liégeoise (ha)	15.812	36.800	52.612
	30,1%	69,9%	100,0%
Campine hennuyère (ha)	446	969	1.415
	31,5%	68,5%	100,0%
Condroz (ha)	42.952	84.233	127.185
	33,8%	66,2%	100,0%
Hte Ardenne (ha)	8.617	18.788	27.405
	31,4%	68,6%	100,0%
Fagne (ha)	5.223	9.474	14.697
	35,5%	64,5%	100,0%
Famenne (ha)	19.601	41.508	61.109
	32,0%	68,0%	100,0%
Ardenne (ha)	39.704	65.104	104.808
	37,9%	62,1%	100,0%
Jurassique (ha)	11.937	20.088	32.025
	37,3%	63,7%	100,0%
Brabant wallon (ha)	19.677	42.136	61.813
	31,8%	68,2%	100,0%
Hainaut (ha)	58.149	151.000	209.149
	27,8%	72,2%	100,0%
Liège (ha)	47.463	105.352	152.815
	31,1%	68,9%	100,0%
Luxembourg (ha)	52.120	89.544	141.664
	36,8%	63,2%	100,0%
Namur (ha)	52.942	101.437	154.379
	34,3%	65,7%	100,0%

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2013 (incluse) en Wallonie

	1980	1985	1990	1993	1996	1999	2002	2005	2008	2011
Brabant wallon										
1. Région sablo-limoneuse	1,62	2,14	2,14	2,31	2,31	2,31	2,49	2,54	2,95	3,32
2. Région limoneuse	1,50	2,14	2,14	2,40	2,40	2,40	2,59	2,64	3,05	3,35
Namur										
1. Région limoneuse	1,78	2,40	2,55	2,63	2,71	2,85	3,00	3,09	3,50	3,79
2. Condroz	1,79	2,21	2,31	2,38	2,45	2,57	2,70	2,78	3,20	3,46
3. Région herbagère	1,71	1,84	2,00	2,06	2,12	2,23	2,35	2,42	2,78	2,92
4. Famenne	1,44	1,75	1,90	1,96	2,02	2,12	2,25	2,32	2,70	2,92
5. Ardenne	1,64	1,98	2,13	2,19	2,26	2,37	2,50	2,58	2,95	3,10
Luxembourg										
1. Ardenne	1,63	1,75	2,25	2,55	2,60	2,70	2,95	3,00	3,30	3,40
2. Famenne	1,53	1,65	2,20	2,40	2,45	2,50	2,75	2,80	3,10	3,20
3. Région herbagère	1,56	1,64	2,20	2,85	2,85	2,90	3,15	3,20	3,50	3,65
4. Région jurassique	1,34	1,72	1,96	2,45	2,45	2,55	2,70	2,75	3,15	3,25
Liège										
1. Région limoneuse	1,80	2,30	2,37	2,58	2,62	2,68	2,87	2,96	3,48	3,70
2. Région herbagère	1,75	1,94	2,30	2,60	2,66	2,69	2,84	2,93	3,37	3,59
3. Condroz	1,80	2,18	2,35	2,50	2,54	2,57	2,75	2,83	3,33	3,59
4. Haute-Ardenne	1,75	1,88	2,30	2,65	2,76	2,79	2,89	2,97	3,42	3,62
5. Famenne	1,75	1,94	2,30	2,37	2,47	2,50	2,68	2,76	3,17	3,33
Hainaut										
1. Région sablo limoneuse	1,63	2,20	2,30	2,40	2,48	2,58	2,60	2,71	3,08	3,27
2. Région limoneuse	1,85	2,50	2,50	2,60	2,68	2,79	2,85	2,96	3,35	3,54
3.Campine hennuyère	1,62	2,19	2,20	2,30	2,37	2,44	2,50	2,60	2,89	3,04
4. Condroz	1,73	2,20	2,25	2,35	2,42	2,49	2,00	2,68	3,03	3,23
5. Région herbagère	1,66	2,00	2,05	2,15	2,22	2,31	2,37	2,46	2,72	2,86
6. Famenne	1,62	1,95	2,00	2,10	2,17	2,24	2,35	2,44	2,70	2,81
7. Ardenne	1,74	2,50	2,10	2,20	2,27	2,34	2,45	2,55	2,82	2,93

Source : DGARNE, Commissions provinciales des fermages

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2010)

Prairies permanentes

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Anvers	85,82	106,4	135,00	155,83	195,00	227,00	232,00
Brabant Flamand	102,26	129,65	157,16	143,23	166,00	167,00	174,00
Brabant Wallon	102,26	129,65	157,16	173,35	204,00	217,00	213,00
Hainaut	125,13	173,5	173,38	191,50	197,00	230,00	233,00
Liège	123,7	150	163,61	177,49	189,00	226,00	230,00
Limbourg	90,65	141,79	134,16	167,30	183,00	188,00	205,00
Luxembourg	81,19	97,69	98,41	108,73	129,00	135,00	140,00
Namur	90,88	112,62	118,94	130,17	142,00	157,00	161,00
Flandre Orientale	112,25	141,79	174,72	201,39	226,00	233,00	251,00
Flandre Occidentale	134,93	179,6	209,22	241,87	265,00	306,00	313,00
Royaume	103,87	142,54	157,59	175,26	193,00	215,00	222,00

Terres labourées

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Anvers	95,19	119,04	151,96	229,45	249,00	269,00	275,00
Brabant Flamand	106,64	137,88	164,33	167,72	188,00	198,00	196,00
Brabant Wallon	106,64	137,88	164,33	194,45	226,00	236,00	228,00
Hainaut	125,07	177,05	183,84	195,71	201,00	232,00	232,00
Liège	123,01	156,17	169,06	182,35	195,00	236,00	238,00
Limbourg	88,67	151,22	163,91	181,56	217,00	234,00	233,00
Luxembourg	75,73	93,6	96,13	115,12	134,00	136,00	136,00
Namur	87,75	113,58	118,00	132,57	150,00	160,00	165,00
Flandre Orientale	115,07	148,09	183,12	211,68	257,00	262,00	282,00
Flandre Occidentale	137,46	189,89	209,99	253,45	271,00	313,00	315,00
Royaume	109,37	147,25	164,25	188,25	208,00	229,00	233,00

Prairies permanentes

Régions agricoles	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Dunes-Polders	112,97	181,95	214,87	235,33	266,00	308,00	306,00
Région sablonneuse	104,64	136,71	167,90	194,87	226,00	231,00	250,00
Campine	83,69	112,69	121,57	155,80	186,00	202,00	211,00
Région sablo-limoneuse	113,68	148,39	177,78	199,48	213,00	241,00	249,00
Région limoneuse	128,91	177,34	183,52	198,86	213,00	240,00	242,00
Région herbagère (Liège)	132,17	164,33	158,35	171,96	186,00	227,00	235,00
Condroz	99,73	130,39	127,07	143,85	154,00	185,00	189,00
Haute Ardenne		129,72	154,31	142,49	148,00	168,00	166,00
Région Herbagère (Fagne)			120,20	122,73	130,00	152,00	154,00
Famenne	79,32	90,18	89,91	93,95	111,00	115,00	119,00
Ardenne	78,91	98,04	100,20	110,98	133,00	137,00	140,00
Région jurassique	72,83	88,89	91,87	106,07	109,00	132,00	144,00

Annexe I.12 (suite)

Régions agricoles	Terres labourées 1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Dunes-Polders	136,34	189,29	219,21	246,26	264,00	305,00	316,00
Région sablonneuse	108,45	144,03	169,51	202,65	252,00	252,00	271,00
Campine	91,08	117,75	150,52	211,65	228,00	250,00	251,00
Région sablo-limoneuse	117,51	159,07	188,32	216,06	227,00	263,00	262,00
Région limoneuse	128,95	180,32	190,70	209,49	230,00	251,00	253,00
Région herbagère (Liège)	124,91	158,89	155,80	177,05	197,00	231,00	235,00
Condroz	99,85	132,11	132,55	150,25	164,00	191,00	192,00
Haute Ardenne			163,76	146,16	145,00	175,00	168,00
Région Herbagère (Fagne)		113,61	120,20	126,87	129,00	161,00	155,00
Famenne	74,99	93,11	89,14	95,69	111,00	116,00	118,00
Ardenne	71,99	91,03	96,88	115,67	136,00	140,00	139,00
Région jurassique	72,51	88,52	92,19	112,05	122,00	124,00	130,00

Source : DGSIE (ex-INS) – Statistiques agricoles trimestrielles

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2011)

	1990	%	2000	%	2010	%	2011	%
Belgique	3.248.780	100	3.041.565	93,6	2.592.631	79,8	2.560.319	78,8
Région flamande	1.715.772	100	1.558.075	90,8	1.303.865	76,0	1.302.248	75,9
Wallonie	1.532.494	100	1.483.060	96,8	1.288.528	84,1	1.257.818	82,1
Région sablo-limoneuse	75.735	100	65.312	86,2	55.600	73,4	52.232	69,0
Région limoneuse	423.461	100	395.110	93,3	331.309	78,2	326.986	77,2
Région herbagère liégeoise	160.067	100	138.171	86,3	123.282	77,0	120.740	75,4
Campine hennuyère	2.815	100	2.310	82,1	2.038	72,4	2.338	83,1
Condroz	229.582	100	226.530	98,7	197.046	85,8	193.732	84,4
Haute Ardenne	78.839	100	64.625	82,0	58.888	74,7	58.747	74,5
Région herbagère (Fagne)	37.026	100	36.929	99,7	33.246	89,8	32.048	86,6
Famenne	141.647	100	147.149	103,9	132.391	93,5	127.294	89,9
Ardenne	314.605	100	332.087	105,6	289.303	92,0	278.841	88,6
Région jurassique	68.717	100	74.837	108,9	65.425	95,2	64.860	94,4
Brabant wallon	79.284	100	68.625	86,6	55.755	70,3	53.855	67,9
Hainaut	420.527	100	391.319	93,1	331.442	78,8	324.607	77,2
Liège	352.865	100	312.563	88,6	274.877	77,9	271.106	76,8
Luxembourg	391.463	100	414.466	105,9	365.961	93,5	356.037	91,0
Namur	288.355	100	296.087	102,7	260.493	90,3	252.213	87,5

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2011)

	1990	%	2000	%	2010	%	2011	%
Belgique	6.700.422	100	7.368.539	110,0	6.429.566	96,0	6.521.447	97,3
Région flamande	6.395.797	100	7.051.094	110,2	6.037.133	94,4	6.151.167	96,2
Wallonie	304.611	100	317.433	104,2	392.428	128,8	370.271	121,6
Région sablo-limoneuse	29.106	100	23.832	81,9	27.253	93,6	24.704	84,9
Région limoneuse	160.240	100	164.768	102,8	164.717	102,8	156.360	97,6
Région herbagère liégeoise	69.209	100	64.968	93,9	64.168	92,7	54.896	79,3
Campine hennuyère	180	100	32	17,8	10	5,6	2	1,1
Condroz	19.074	100	29.012	152,1	63.399	332,4	72.452	379,8
Haute Ardenne	5.639	100	6.191	109,8	5.051	89,6	5.071	89,9
Région herbagère (Fagne)	2.248	100	4.042	179,8	5.427	241,4	3.772	167,8
Famenne	4.553	100	14.105	309,8	42.901	942,3	31.540	692,7
Ardenne	12.347	100	9.347	75,7	15.987	129,5	17.403	140,9
Région jurassique	2.015	100	1.136	56,4	3.515	174,4	4.071	202,0
Brabant wallon	32.537	100	28.329	87,1	26.894	82,7	25.310	77,8
Hainaut	114.250	100	133.120	116,5	146.431	128,2	142.928	125,1
Liège	118.006	100	108.172	91,7	108.604	92,0	99.832	84,6
Luxembourg	14.027	100	17.197	122,6	34.663	247,1	31.129	221,9
Namur	25.791	100	30.615	118,7	75.836	294,0	71.072	275,6

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2011)

	1990	%	2000	%	2010	%	2011	%
Belgique	27.166.776	100	40.636.926	149,6	34.374.537	126,5	36.442.211	134,1
Région flamande	25.998.165	100	36.663.318	141,0	29.125.264	112,0	31.628.280	121,7
Wallonie	1.168.084	100	3.973.281	340,2	5.248.907	449,4	4.813.880	412,1
Région sablo-limoneuse	152.997	100	353.112	230,8	356.104	232,8	380.018	248,4
Région limoneuse	555.690	100	1.549.472	278,8	1.974.079	355,2	1.712.679	308,2
Région herbagère liégeoise	127.576	100	350.090	274,4	407.816	319,7	313.328	245,6
Campine hennuyère	673	100	284	42,2	140	20,8	68	10,1
Condroz	138.246	100	878.044	635,1	1.265.539	915,4	1.226.309	887,0
Haute Ardenne	38.713	100	58.925	152,2	60.346	155,9	47.753	123,4
Région herbagère (Fagne)	5.688	100	89.687	1576,8	80.231	1410,5	113.356	1992,9
Famenne	25.214	100	236.359	937,4	566.051	2245,0	494.413	1960,9
Ardenne	100.547	100	442.600	440,2	566.051	563,0	491.870	489,2
Région jurassique	22.740	100	14.708	64,7	39.525	173,8	34.086	149,9
Brabant wallon	127.723	100	445.197	348,6	328.693	257,3	409.642	320,7
Hainaut	567.085	100	1.437.505	253,5	1.890.687	333,4	1.655.865	292,0
Liège	218.760	100	953.253	435,8	1.266.891	579,1	1.091.103	498,8
Luxembourg	124.364	100	500.121	402,1	713.292	573,6	591.569	475,7
Namur	130.152	100	637.205	489,6	1.049.344	806,2	1.065.701	818,8

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011)

	Ovins	Caprins	Equidés
Belgique	113.995	35.530	36.181
Région flamande	70.866	25.585	23.235
Wallonie	43.116	9.933	12.892
Région sablo-limoneuse	1.432	270	1.416
Région limoneuse	10.374	2.709	4.131
Région herbagère liégeoise	4.985	1.046	1.371
Campine hennuyère	68	7	71
Condroz	7.933	1.142	1.819
Haute Ardenne	376	22	360
Région herbagère (Fagne)	765	3.145	190
Famenne	5.504	992	1.343
Ardenne	6.709	529	1.569
Région jurassique	4.970	71	622
Brabant wallon	2.012	247	1.336
Hainaut	7.738	2.731	3.811
Liège	10.147	1.493	3.069
Luxembourg	12.424	755	2.361
Namur	10.795	4.707	2.315

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2011)

	1990	%	2000	%	2005	%	2010	%	2011	%
Belgique	87.180	100	61.926	71	51.540	59	42.854	49	39.528	45
Région flamande	57.934	100	41.047	71	34.431	59	28.331	49	25.982	45
Wallonie	29.178	100	20.843	71	17.109	59	14.502	50	13.521	46
Région sablo-limoneuse	1.685	100	1.269	75	1.073	64	924	55	845	50
Région limoneuse	9.462	100	6.966	74	5.920	63	5.172	55	4.955	52
Région herbagère liégeoise	3.412	100	2.313	68	1.858	54	1.521	45	1.321	39
Campine hennuyère	60	100	45	75	42	70	32	53	30	50
Condroz	3.882	100	2.880	74	2.469	64	2.095	54	1.969	51
Haute Ardenne	2.189	100	1.364	62	953	44	744	34	686	31
Région herbagère (Fagne)	648	100	468	72	361	56	298	46	271	42
Famenne	2.119	100	1.554	73	1.239	58	1.037	49	966	46
Ardenne	4.592	100	3.179	69	2.556	56	2.136	47	1.958	43
Région jurassique	1.129	100	805	71	638	57	543	48	520	46
Brabant wallon	2.011	100	1.532	76	1.291	64	1.106	55	1.063	53
Hainaut	8.521	100	6.167	72	5.179	61	4.469	52	4.183	49
Liège	7.936	100	5.466	69	4.390	55	3.656	46	3.343	42
Luxembourg	5.733	100	3.981	69	3.173	55	2.672	47	2.492	43
Namur	4.977	100	3.697	74	3.076	62	2.599	52	2.440	49

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2011)

	1990	%	2000	%	2005	%	2010	%	2011	%
Belgique	15,57	100	22,51	145	26,88	173	31,69	204	33,83	217
Région flamande	10,42	100	15,52	149	18,30	176	21,77	209	23,63	227
Wallonie	25,80	100	36,31	141	44,21	171	51,09	198	53,45	207
Région sablo-limoneuse	26,64	100	37,56	141	42,35	159	49,96	188	52,35	191
Région limoneuse	28,70	100	39,05	136	45,58	159	51,47	179	51,63	180
Région herbagère liégeoise	16,96	100	23,88	141	29,79	176	36,01	212	39,89	235
Campine hennuyère	22,70	100	28,02	123	31,43	138	41,78	184	47,20	208
Condroz	34,66	100	46,69	135	54,81	158	61,72	178	64,77	189
Haute Ardenne	13,17	100	19,07	145	28,04	213	36,63	278	40,00	304
Région herbagère (Fagne)	23,25	100	32,62	140	40,34	174	49,54	213	54,24	233
Famenne	29,60	100	40,65	137	51,71	175	59,75	202	63,55	215
Ardenne	22,92	100	34,24	149	43,11	188	50,10	219	53,69	234
Région jurassique	27,19	100	40,77	150	51,31	189	59,11	217	62,07	228
Brabant wallon	32,12	100	43,64	136	49,15	153	56,94	177	58,37	182
Hainaut	25,98	100	36,04	139	42,60	164	48,60	187	50,25	193
Liège	20,59	100	29,00	141	36,26	176	43,53	211	45,80	222
Luxembourg	24,38	100	36,54	150	46,47	191	53,83	221	57,12	234
Namur	32,88	100	44,27	135	53,59	163	60,68	185	63,51	193

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique (mai 2011)

OTE	Dénomination	Nombre	%
	Exploitations spécialisées en :		
1	cultures agricoles	3.313	24,5
2	cultures horticoles	154	1,1
3	cultures permanentes	71	0,5
45	production de lait	1.996	14,8
46	production de viande bovine	3.777	27,9
47	production bovine mixte	1.540	11,4
48	production d'autres herbivores	491	3,6
5	production de granivores	252	1,9
	Exploitations mixtes de :		
6	polyculture	36	0,3
7	polyélevage	196	1,4
83	cultures et herbivores	1.563	11,6
84	Combinaisons de cultures et élevage	122	0,9
9	Exploitations non classées	10	0,1
	Total	13.521	100,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de Wallonie selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2011)

	1	45	46	47	48	83
	Cultures agricoles	Production de lait	Production de viande bovine	Production bovine mixte	Production d'autres herbivores	Cultures et herbivores
Région sablo-limoneuse	360	71	109	68	30	143
Région limoneuse	2.061	380	494	479	111	1.068
Région herbagère liégeoise	75	612	373	87	71	8
Condroz	574	203	441	238	73	275
Haute Ardenne	18	378	218	45	13	1
Région herbagère (Fagne)	18	63	98	61	10	9
Famenne	93	108	434	183	59	29
Ardenne	73	126	1.307	305	81	14
Région Jurassique	33	50	297	72	39	12

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon la classe de superficie (mai 2011)

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie (ha)	%	Superficie cumulée (ha)	% cumulé
total	13.521	100,00			722.652	100		
0 – 25 ha	4.422	32,70	4.422	32,70	50.975	7,05	50.975	7,05
25 – 50 ha	3.283	24,28	7.705	56,99	122.618	16,97	173.593	24,02
50 – 75 ha	2.487	18,39	10.192	75,38	153.218	21,20	326.811	45,22
75 – 100 ha	1.540	11,39	11.732	86,77	132.846	18,38	459.657	63,61
100 – 150 ha	1.238	9,16	12.970	95,92	147.432	20,40	607.089	84,01
150 – 200 ha	345	2,55	13.315	98,48	58.750	8,13	665.839	92,14
> 200 ha	206	1,52	13.521	100,00	56.813	7,86	722.652	100,00

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	2.560.319	23.904	107,1
Région flamande	1.302.248	13.979	93,2
Wallonie	1.257.818	9.918	126,8
Région sablo-limoneuse	52.232	478	109,3
Région limoneuse	326.986	3.007	108,7
Région herbagère liégeoise	120.740	1143	105,6
Campine hennuyère	2.338	22	106,3
Condroz	193.732	1.308	148,1
Haute Ardenne	58.747	650	90,4
Région herbagère (Fagne)	32.048	242	132,4
Famenne	127.294	816	156,0
Ardenne	278.841	1.805	154,5
Région jurassique	64.860	447	145,1
Brabant wallon	53.855	487	110,6
Hainaut	324.607	2.938	110,5
Liège	271.106	2.499	108,5
Luxembourg	356.037	2.247	158,4
Namur	252.213	1.747	144,4

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	507.451	10.767	47,1
Région flamande	290.300	6.234	46,6
Wallonie	217.088	4.531	47,9
Région sablo-limoneuse	9.381	226	41,5
Région limoneuse	55.710	1465	38,0
Région herbagère liégeoise	48.692	735	66,2
Campine hennuyère	558	11	50,7
Condroz	27.612	570	48,4
Haute Ardenne	24.749	427	58,0
Région herbagère (Fagne)	7.054	137	51,5
Famenne	16.318	335	48,7
Ardenne	19.743	487	40,5
Région jurassique	7.271	138	52,7
Brabant wallon	7.514	196	38,3
Hainaut	66.768	1.613	41,4
Liège	82.402	1.382	59,6
Luxembourg	29.169	652	44,7
Namur	31.235	688	45,4

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	521.328	16.630	31,3
Région flamande	203.647	8.973	22,7
Wallonie	317.664	7.653	41,5
Région sablo-limoneuse	11.645	380	30,6
Région limoneuse	76.892	2349	32,7
Région herbagère liégeoise	13.994	576	24,3
Campine hennuyère	439	18	24,4
Condroz	51.998	1.065	48,8
Haute Ardenne	4.542	318	14,3
Région herbagère (Fagne)	6.097	191	31,9
Famenne	37.213	707	52,6
Ardenne	94.556	1.650	57,3
Région jurassique	20.288	399	50,8
Brabant wallon	13.767	396	34,8
Hainaut	69.496	2.263	30,7
Liège	45.045	1.463	30,8
Luxembourg	118.338	2.041	58,0
Namur	71.018	1.490	47,7

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2011)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	6.521.447	5.596	1165
Région flamande	6.151.167	4.928	1248
Wallonie	370.271	667	555
Région sablo-limoneuse	24.704	44	561
Région limoneuse	156.360	240	652
Région herbagère liégeoise	54.896	107	513
Campine hennuyère			
Condroz	72.452	97	747
Haute Ardenne	5.071	18	282
Région herbagère (Fagne)	3.772	8	472
Famenne	31.540	47	671
Ardenne	17.403	82	212
Région jurassique	4.071	23	177
Brabant wallon	25.310	45	562
Hainaut	142.928	209	684
Liège	99.832	195	512
Luxembourg	31.129	110	283
Namur	71.072	108	658

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2011)

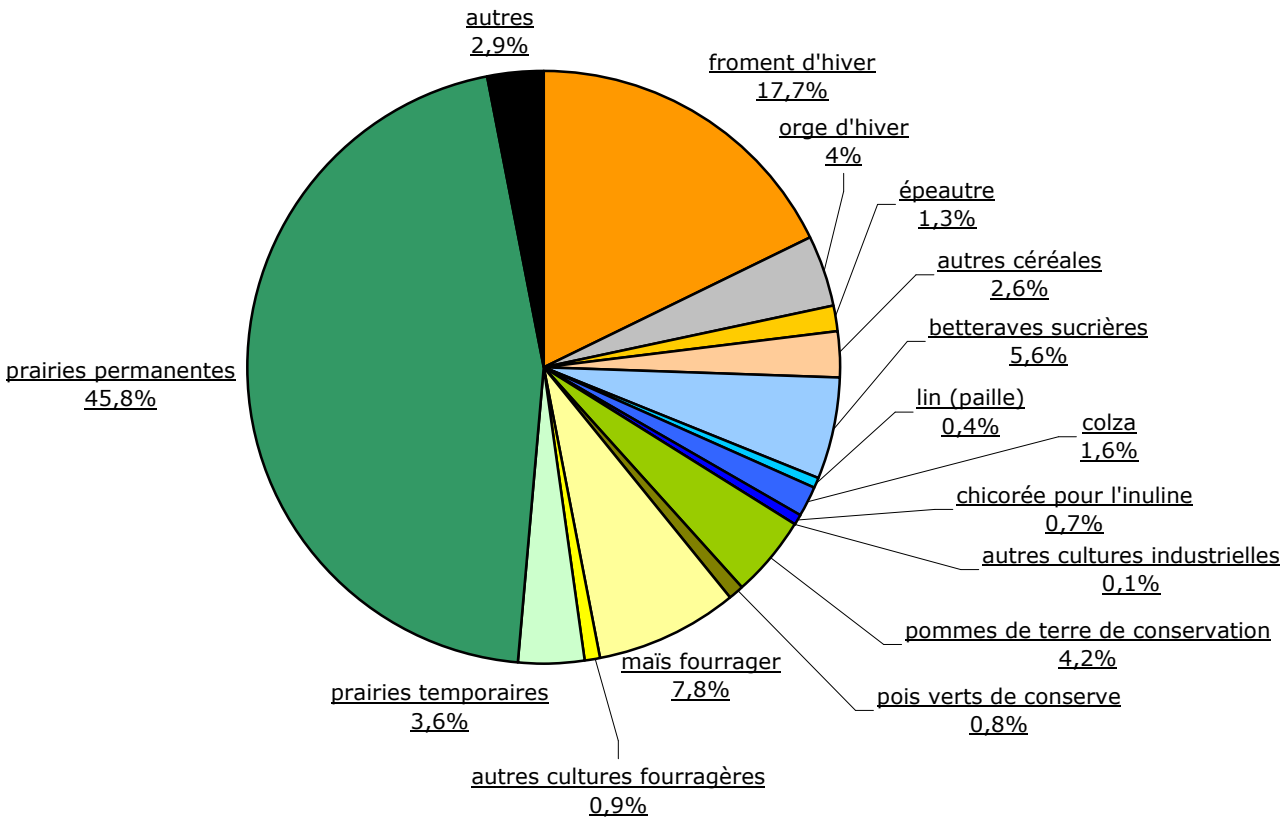

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Cultures	Nature de la récolte	2011			2010
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
1. Céréales pour le grain					
Froment d'hiver	grain	127.613	85,5	1.091.116	1.150.938
	paille		29,7	379.120	530.280
Froment de printemps	grain	2.638	57,9	15.267	12.325
	paille		24,0	6.326	6 179
Epeautre	grain	9.386	71,0	66.654	60.055
	paille		32,0	30.055	36.551
Seigle *(y c. méteil)*	grain	223	54,6	1.218	911
	paille		26,9	599	970
Orge de brasserie	grain	430	48,3	2.076	7.728
	paille		21,7	935	3.790
Orge d'hiver	grain	29.156	80,6	235.096	254.026
	paille		30,4	88.543	111.996
Orge de printemps	grain	1.723	45,2	7.794	10.038
	paille		23,2	3.994	5.527
Avoine *(y c. mélanges de céréales d'été)*	grain	2.785	49,3	13.741	19.827
	paille		24,1	6.702	11.978
Triticale	grain	2.052	60,7	12.451	16.464
	paille		33,3	6.825	11.303
Maïs grain	grain	7.106	124,1	88.151	26.915
Autres céréales	grain	1.919	35,4	6.802	2.130
2. Cultures industrielles					
Plants de pommes de terre	tubercules	1.170	234,2	27.400	38.404
Pommes de terre hâtives	tubercules	2.293	372,0	85.299	53.692
Pommes de terre de conservation - Bintje	tubercules	19.825	529,0	1.048.738	941.207
Pommes de terre de conservation - autres variétés	tubercules	10.723	544,8	584.148	466.362
Betteraves sucrières	racines	40.746	879,6	3.584.187	2.916.014
Chicorée pour l'inuline	racines	5.321	547,6	291.379	311.066
Chicorée (café)	racines	4	732,5	293	3.100
Lin	paille	2.713	37,1	10.064	43.022
	grain		4,0	1.098	6.071
Colza	grain	11.400	43,7	49.853	42.808
Tabac	feuilles séchées	4	27,5	11	12
Houblon	cônes secs	12	11,7	14	17
Haricots verts de conserve	gousses fraîches	2.240	114,7	25.699	29.232
Pois verts de conserve	grain frais	5.808	69,1	40.106	41.799

Annexe II.2 (suite) : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Cultures	Nature de la récolte	2011			2010
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
3. Cultures fourragères					
Betteraves fourragères	racines	2.069	1.066,9	220.743	82.915
Maïs fourrage	masse verte	56.222	428,8	2.410.931	2.566.499
Pois protéagineux	grain	802	37,2	2.984	3.338
Haricots secs	grain	-	-	-	220
Féveroles et fèves	grain	249	49,7	1.238	2.292
4. Prairies					
Prairies temporaires fauchées *(ensemble des coupes)*	matière sèche	25.200	82,4	207.616	210.789
Prairies permanentes fauchées*(ensemble des coupes)*	matière sèche	113.405	53,3	604.877	795.557

Source : SPF-économie – DGSIE (ex-INS)

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1er mai, en 2010 et 2011 (têtes)

	2010	2011	Différence %
Bovins de moins d'1 an	331.307	323.111	-2,5
Bovins de 1 à 2 ans			
- Mâles	58.936	57.647	-2,2
- Femelles	194.249	187.453	-3,5
Bovins de 2 ans et plus			
- Mâles	17.218	17.492	+1,6
- Génisses	139.337	137.363	-1,4
- Vaches laitières	223.452	217.088	-2,8
- Vaches allaitantes	324.029	317.664	-2,0
Total	1.288.528	1.257.818	-2,4

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe II.4: Prix du froment panifiable(Jusque 2006 : marché de Liège. A partir de 2007 : Synagra)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	18,47	12,66	11,10	8,98	9,36	13,43	22,58	11,64	10,43	23,16
Février	18,18	12,59	11,12	9,01	9,53	13,17	22,13	11,86	9,86	23,44
Mars	18,09	12,49	11,32	9,06	9,57	13,30	22,79	10,91	9,60	21,79
Avril	18,13	12,46	11,74	8,89	10,10	13,68	20,97	10,78	10,34	22,26
Mai	18,65	12,93	11,64	8,99	10,69	13,64	18,81	11,84	11,06	22,42
Juin	18,73	13,06	11,40	9,44						
Juillet	19,15		11,40							
Août	16,64	11,47	10,56		11,45			9,28		
Septembre	16,79	12,08	10,63	9,08	11,98	24,10	13,76	9,25	19,61	18,83
Octobre	17,04	12,60	10,72	9,16	13,25	21,50	11,78	9,95	18,34	17,57
Novembre	17,30	12,80	10,83	9,36	13,68	20,25	11,56	10,54	19,04	17,42
décembre	17,49	12,85	11,20	9,35	13,35	21,97	10,53	10,52	20,66	16,80
Moy/année	17,89	12,54	11,14	9,13	11,30	17,23	17,21	10,66	14,33	20,41

Source : CEA-DAEA

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	17,57	12,39	10,93	9,10	9,48	13,23	21,62	10,43	8,46	20,32
Février	17,26	12,27	10,94	9,35	9,41	12,85	19,90	10,28	8,10	19,53
Mars	17,03	12,15	11,05	9,59	9,28	12,36	19,94	9,15	7,92	17,81
Avril	17,03	12,12	11,44	9,40	9,41	12,76	17,98	9,09	8,30	17,18
Mai	17,29	12,80	11,40	9,43	9,60	12,96	16,81	9,78	9,02	17,79
Juin	16,61	12,73	11,13	9,70						
Juillet	15,54	11,24	10,41							16,95
Août	15,67	11,16	9,74	9,08	9,70	19,99	14,50	8,13	16,11	17,59
Septembre	16,11	11,42	9,99	9,24	10,85	23,69	12,92	7,89	16,60	17,90
Octobre	16,33	11,61	10,22	9,28	11,83	22,30	10,79	8,18	16,58	17,21
Novembre	16,64	12,01	10,54	9,45	12,84	20,70	10,04	8,44	17,04	17,28
décembre	16,76	12,02	10,87	9,43	13,17	21,28	9,21	8,46	18,59	16,63
Moy/année	16,65	11,99	10,72	9,37	10,56	17,21	15,37	8,98	12,67	17,83

Source : CEA-DAEA

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	12,03	21,03	4,23	2,35	11,20	26,44	7,50	9,38	6,85	26,13
Février	11,66	21,24	3,52	2,50	13,29	29,65	7,04	8,51	6,79	23,60
Mars	15,84	21,92	2,70	3,14	14,30	28,46	6,44	7,50	7,08	20,50
Avril	21,07	20,22	2,56	3,50	13,92	28,30	7,45	7,93	8,68	16,13
Mai	12,67	19,26	2,24	3,10	13,48	22,71	9,13	9,00	9,13	19,30
Juin	23,90	36,86	23,67	5,00	11,41	9,81	9,43	8,67	9,40	14,13
Juillet	11,28	14,03	13,04	10,24	12,35	5,95	16,83	6,58	19,42	8,83
Août	7,37	10,63	7,30	11,59	19,38	6,30	9,65	3,00	17,76	3,21
Septembre	5,63	10,57	4,35	9,60	11,57	7,04	9,17	6,52	12,17	4,43
Octobre	7,54	10,18	3,47	9,25	12,64	8,18	9,85	6,11	13,47	2,54
Novembre	9,86	9,46	4,64	8,90	15,15	8,69	8,02	6,95	15,28	2,11
décembre	10,02	9,40	4,86	8,83	21,95	8,00	6,78	5,95	16,94	2,59
Moy/année	9,75	13,36	6,38	6,50	14,22	15,79	8,94	7,17	11,91	11,96

Source : CEA-DAEA

Annexe II.7 : Prix des taureaux assimilés

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	283,34	220,87	235,50	195,80	221,27	251,02	234,36	262,81	255,91	260,75
Février	285,70	221,86	231,78	195,38	223,56	247,98	233,50	264,50	256,61	260,75
Mars	285,70	213,19	231,78	196,62	230,68	244,91	233,50	262,90	260,48	260,75
Avril	285,40	210,71	232,40	196,63	240,03	243,33	233,50	261,25	262,25	260,75
Mai	288,80	209,72	233,27	201,84	245,76	237,56	236,40	261,25	262,25	260,75
Juin	288,18	208,85	241,08	212,46	253,17	232,51	237,67	259,70	261,95	258,42
Juillet	286,32	203,69	244,60	211,83	252,24	231,25	238,42	256,48	258,33	259,75
Août	282,60	201,04	248,64	218,71	256,19	236,35	247,13	255,43	258,25	259,75
Septembre	280,74	195,84	247,27	218,62	259,11	240,33	252,56	253,25	260,58	259,75
Octobre	274,42	192,12	239,22	216,84	256,29	237,94	252,64	253,25	260,75	260,64
Novembre	263,39	195,84	232,40	221,00	255,00	234,66	252,55	253,45	260,75	262,25
décembre	256,57	203,27	224,34	222,43	253,33	232,35	255,17	254,75	260,75	264,67
Moy/année	280,09	206,42	236,86	209,01	245,55	239,18	242,28	258,25	259,90	260,75

Source : CEA-DAEA

Annexe II.8 : Prix des taureaux de bonne conformation

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier				160,02	199,77	210,09	196,02	210,00	174,31	177,15
Février				160,50	201,99	205,96	196,50	210,00	173,21	181,50
Mars				163,89	207,67	201,54	196,50	207,90	174,50	181,50
Avril				164,92	211,08	202,96	196,50	206,33	174,50	181,50
Mai				174,69	212,63	197,63	200,37	199,92	171,60	181,50
Juin				182,25	218,54	195,08	204,00	193,30	168,90	181,50
Juillet				184,00	215,05	192,39	204,00	183,27	166,50	184,50
Août				190,13	219,65	193,81	207,19	180,85	166,50	184,50
Septembre				191,38	219,71	197,00	210,92	176,50	171,17	184,50
Octobre				190,88	215,25	193,15	210,94	176,50	171,50	186,27
Novembre				191,58	213,42	187,75	210,08	176,50	174,67	189,50
décembre				197,51	212,75	190,29	214,00	176,50	176,50	194,34
Moy/année				179,31	212,29	197,31	203,92	191,47	171,99	184,02

Source : CEA-DAEA

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées C-D-P

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	285,82	220,63	214,43	190,48	208,23	233,11	209,04	228,75	223,31	229,76
Février	286,32	220,63	206,50	188,72	207,76	222,62	208,66	225,00	227,14	231,50
Mars	286,32	212,57	202,65	190,13	211,34	217,63	204,97	225,00	229,68	231,50
Avril	286,32	210,71	202,36	187,89	214,04	216,87	204,04	225,00	230,80	231,50
Mai	286,32	211,70	197,82	198,60	219,94	213,60	209,69	229,44	233,53	231,50
Juin	286,02	213,51	197,70	206,50	229,25	209,00	217,58	231,30	234,00	227,42
Juillet	285,08	211,95	200,79	206,50	231,06	207,95	217,63	230,56	229,58	226,06
Août	282,60	209,97	201,29	210,54	235,05	210,13	223,11	226,15	229,50	225,50
Septembre	281,68	200,79	203,89	211,77	237,25	214,67	228,46	222,70	231,25	225,50
Octobre	277,64	197,08	201,29	212,95	236,38	211,90	226,50	221,50	229,50	223,48
Novembre	268,67	194,60	188,40	210,92	230,92	207,08	225,79	221,83	229,50	223,00
décembre	264,63	192,12	173,10	210,25	231,74	206,02	228,15	222,98	229,50	225,42
Moy/année	281,46	208,03	199,18	202,10	224,41	214,21	216,97	225,85	229,77	227,68

Source : CEA-DAEA

Annexe II.10 : Prix des vaches de bonne conformation

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	212,94	193,11	176,62	143,38	175,22	183,36	169,45	200,00	188,11	197,50
Février	210,09	191,30	175,51	142,38	177,68	174,12	169,25	200,00	191,50	197,50
Mars	203,27	181,58	174,76	145,75	179,38	173,40	169,25	200,00	195,85	197,50
Avril	203,27	181,58	174,76	147,63	181,50	172,91	170,08	201,17	196,60	197,50
Mai	205,50	185,67	172,29	159,06	186,47	169,69	175,66	210,81	200,56	197,50
Juin	205,75	186,54	174,15	168,00	190,31	165,50	182,42	212,50	201,50	189,33
Juillet	202,65	183,02	176,00	167,06	190,25	165,30	181,75	207,66	197,50	190,50
Août	198,31	181,71	177,49	171,69	193,54	166,63	186,99	193,79	197,50	190,50
Septembre	197,40	179,10	177,86	173,13	196,67	172,58	193,63	186,90	201,00	190,50
Octobre	195,09	179,72	176,25	173,31	196,70	171,41	192,94	184,50	197,50	192,27
Novembre	188,40	180,34	166,41	169,92	188,83	162,36	192,00	185,17	197,50	195,50
Décembre	181,58	176,00	147,08	171,83	187,31	164,05	195,51	187,47	197,50	200,34
Moy/année	200,40	183,32	172,43	161,10	186,99	170,11	181,58	197,50	196,89	194,70

Source : CEA-DAEA

Annexe II.11 : Prix des vaches 50 %

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Janvier	125,68	110,81	76,85	77,84	95,98	110,39	103,78	132,50	121,25	107,57
Février	118,37	107,41	86,02	78,83	107,85	108,12	115,10	131,07	121,25	111,36
Mars	117,75	104,12	88,62	83,79	116,36	103,29	115,50	129,60	121,25	116,20
Avril	117,75	104,74	87,38	89,67	117,56	103,03	116,22	127,50	121,25	117,42
Mai	119,98	108,08	93,46	94,25	118,67	104,83	121,57	129,31	118,02	117,65
Juin	121,47	105,97	94,82	100,67	114,56	103,72	127,17	129,92	112,08	115,50
Juillet	121,47	104,12	96,26	99,17	112,09	102,54	126,41	124,64	108,67	117,06
Août	118,37	109,07	100,89	96,63	110,31	104,16	127,89	123,43	106,25	121,98
Septembre	114,97	109,07	99,78	94,58	111,22	105,50	129,03	121,25	108,58	125,58
Octobre	108,58	110,56	97,92	93,00	110,93	105,18	128,00	121,25	109,30	127,14
Novembre	101,02	102,26	92,96	89,92	111,28	102,19	126,17	121,25	107,58	132,08
Décembre	92,96	90,48	76,43	91,41	112,17	101,33	130,50	121,25	107,25	136,17
Moy/année	114,87	105,55	90,95	90,81	111,58	104,52	122,28	126,08	113,56	120,48

Source : CEA-DAEA

Annexe III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2011 par orientation technico-économique et par région agricole

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Fagne	Famenne	Ardenne	Région jurassique	Wallonie
Cultures agricoles	266	1.572	23	6	413	1	11	49	17	13	2.371
Bovins laitiers	68	368	602	5	199	374	63	105	125	49	1.958
Bovins à viande	77	317	200	5	330	78	61	347	1.034	263	2.712
Bovins mixtes	67	468	77	2	232	36	61	182	299	72	1.496
Cultures et lait	55	434	1	3	49	0	0	0	0	0	542
Cultures et bovins non laitiers	73	563	6	0	204	0	7	27	12	9	901
Autres orientations agricoles	53	220	76	2	131	9	14	69	64	24	662
Total agriculture	659	3.942	985	23	1.558	498	217	779	1.551	430	10.642
Orientations horticoles	13	132	22	0	38	3	0	9	9	6	232
Total Wallonie	672	4.074	1.007	23	1.596	501	217	788	1.560	436	10.874

Source : DGSIE (ex-INS) et calculs DAEA

Annexe III.2 : Données structurelles moyennes du champ d'observation par orientation technico-économique en Wallonie (résultats observés en mai 2011)

	Cultures agricoles	Bovins laitiers	Bovins à viande	Bovins mixtes	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Wallonie
OTE	1+ 612 à 615	45	46	47	831+ 832	833+ 834	
Dimension économique (1 000€ de PBSW)	148,47	191,70	108,92	212,83	233,94	150,61	174,09
Unités de travail (nombre)	1,17	1,52	1,20	1,62	1,71	1,29	1,38
Superficie (hectares)	75,21	56,66	55,08	75,26	81,16	69,14	64,23
Vaches laitières (nombre)	0,41	64,34	0,13	39,14	37,28	0,28	19,93
Vaches allaitantes (nombre)	4,72	3,48	57,13	52,30	19,49	39,52	28,48
Autres bovins (nombre)	7,96	62,55	91,22	124,14	68,49	72,06	65,13
Porcs et truies (nombre)	0,96	5,10	0,56	0,93	1,14	0,95	32,27
Poules et poulets (nombre)	6,52	36,78	10,56	42,11	8,46	25,24	428,07

Source : DGSIE (ex-INS) et calculs DAEA

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2009, 2010 et 2011 (€)

	2009	2010	2011	Moyenne triennale
Cultures agricoles	355	723	726	601
Bovins laitiers	287	604	779	557
Bovins à viande	251	277	219	249
Bovins mixtes	224	509	566	433
Cultures et lait	234	674	578	495
Cultures et bovins non laitiers	368	590	502	486

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2009, 2010 et 2011 (€)

	2009	2010	2011	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	368	695	683	582
Région limoneuse	388	709	690	596
Région herbagère liégeoise	282	541	604	476
Condroz	207	508	542	419
Haute Ardenne	311	516	616	481
Région herbagère (Fagne)	303	516	585	468
Famenne	212	403	425	347
Ardenne	229	342	323	298
Région jurassique	222	364	372	319
Wallonie	298	553	561	471

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Wallonie (2009, 2010 et 2011)

	2009		2010		2011	
	€	%	€	%	€	%
Produits						
Cultures commerçables	586	25,2	774	29,4	816	28,8
Bovins et cultures fourragères	1.086	46,7	1.177	44,8	1.315	46,4
Porcs	47	2	92	3,5	106	3,7
Volailles	61	2,6	51	2,0	60	2,1
Autres produits*	546	23,5	535	20,3	536	18,9
Total	2.325	100	2.629	100,0	2.833	100,0
Charges						
Travail familial **	892	30,4	862	29,2	966	29,7
Travail payé	13	0,4	11	0,4	16	0,5
Travaux par tiers	151	5,1	143	4,8	169	5,2
Charges de matériel	388	13,2	418	14,2	438	13,5
Aliments achetés	303	10,3	344	11,7	418	12,9
Aliments de l'exploitation	70	2,4	78	2,6	91	2,8
Engrais achetés	125	4,2	118	4,0	155	4,8
Semences et plants	76	2,6	71	2,4	82	2,5
Produits de lutte	83	2,8	78	2,7	82	2,5
Charges foncières	506	17,3	491	16,6	489	15,0
Autres charges	327	11,1	334	11,3	349	10,7
Total des charges	2.933	100	2.949	100,0	3.255	100,0

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2011

	Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers 45	Bovins à viande 46	Bovins mixtes 47	Cultures et lait (831 + 832)	Cultures et bovins non laitiers (833 + 834)	Wallonie
Cultures commerçables	1.827	254	153	409	1.363	1.306	816
Bovins et cultures fourragères	144	2.754	1.151	1.991	1.352	913	1.315
Porcs	2	0	6	13	0	10	106
Volaille	18	9	1	21	0	1	60
Autres produits *	530	471	589	555	483	540	536
Total des produits	2.520	3.487	1.900	2.990	3.197	2.770	2.833
Travail familial **	560	1.317	986	1.136	916	852	966
Travail payé	28	18	4	11	13	8	16
Travaux par tiers	233	180	90	151	209	187	169
Charges de matériel	398	564	325	422	531	486	438
Aliments achetés	50	586	326	499	319	295	418
Aliments de l'exploitation	24	95	55	149	168	100	91
Engrais achetés	212	156	89	143	218	179	155
Semences et plants	151	52	26	57	140	104	82
Produits de lutte	169	35	19	48	146	129	82
Charges foncières	433	625	352	489	565	436	489
Autres charges	127	413	400	465	322	352	349
Total des charges	2.383	4.042	2.672	3.570	3.548	3.129	3.255

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2011

	Sablo-lim.	Limoneuse	Herb. Liège	Condroz	H.A.	Fagne	Famenne	Ardenne	Jurassique
Cultures commerçables	1.360	1.412	149	835	86	249	376	220	265
Bovins et cultures fourragères	1.011	1.008	2.235	1.128	2.414	1.899	1.483	1.382	1.446
Porcs	123	93	212	120	61	225	130	55	62
Volaille	54	41	90	98	26	94	101	36	38
Autres produits *	537	536	478	537	467	507	551	569	565
Total des produits	3.085	3.089	3.164	2.718	3.054	2.975	2.641	2.262	2.377
Travail familial **	939	925	1.189	807	1.262	1.119	994	1.014	1.019
Travail payé	17	17	24	18	21	15	10	8	9
Travaux par tiers	221	225	161	146	155	142	119	101	110
Charges de matériel	461	465	458	441	476	415	417	369	390
Aliments achetés	354	327	652	423	542	596	520	413	424
Aliments de l'exploitation	97	99	71	87	66	83	102	87	91
Engrais achetés	190	195	126	155	130	117	122	106	111
Semences et plants	125	130	35	75	30	40	47	35	39
Produits de lutte	134	140	20	80	15	32	41	26	30
Charges foncières	512	513	646	444	639	566	442	392	407
Autres charges	308	304	391	325	385	398	406	409	404
Total des charges	3.359	3.341	3.773	3.002	3.722	3.524	3.221	2.961	3.033

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2009, 2010 et 2011 (€)

	2009	2010	2011	Moyenne triennale
Cultures agricoles	21.350	47.032	42.369	36.917
Bovins laitiers	9.455	20.292	25.718	18.488
Bovins à viande	10.749	11.634	9.266	10.550
Bovins mixtes	8.158	18.909	22.037	16.368
Cultures et lait	9.474	30.436	27.156	22.355
Cultures et bovins non laitiers	16.226	28.604	23.529	22.786

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

	Premier pilier			Second pilier		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Cultures agricoles	109	55	55	7	7	5
Bovins laitiers	116	56	45	4	13	10
Bovins à viande	83	157	193	97	45	59
Bovins mixtes	130	81	76	65	15	14
Cultures et lait	172	63	74	18	4	4
Cultures et bovins non laitiers	95	77	93	32	6	7
Wallonie	108	55	73	36	11	13

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de Wallonie, en 2009, 2010 et 2011 (€)

	2009	2010	2011	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	14.816	29.507	28.191	24.171
Région limoneuse	16.112	31.301	29.042	25.485
Région herbagère liégeoise	9.820	18.242	21.423	16.495
Condroz	10.592	25.878	27.860	21.443
Haute Ardenne	10.211	16.716	20.711	15.879
Région herbagère (Fagne)	11.578	19.902	22.974	18.151
Famenne	8.833	17.425	18.575	14.944
Ardenne	9.432	14.541	13.826	12.600
Région jurassique	8.978	15.512	15.722	13.404
Wallonie	12.351	23.733	23.846	19.977

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.10 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2009, 2010 et 2011 (€)

	2009	2010	2011	Moyenne triennale
Cultures agricoles	27.856	56.228	50.389	44.824
Bovins laitiers	15.589	26.220	31.973	24.594
Bovins à viande	19.995	20.917	18.357	19.756
Bovins mixtes	14.563	26.939	30.203	23.902
Cultures et lait	15.498	37.562	34.954	29.338
Cultures et bovins non laitiers	22.975	36.278	32.968	30.740
Wallonie	19.001	31.432	31.649	27.360

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.11 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2009, 2010 et 2011 (€)

	2009	2010	2011	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	20.432	36.965	35.784	31.060
Région limoneuse	22.078	38.865	36.683	32.542
Condroz	15.969	25.376	28.849	23.398
Région herbagère liégeoise	18.278	33.796	36.115	29.396
Haute Ardenne	16.079	23.331	27.464	22.291
Région herbagère (Fagne)	18.255	27.389	30.897	25.513
Famenne	16.122	25.330	26.727	22.726
Ardenne	17.090	23.049	22.219	20.786
Région jurassique	16.356	23.725	23.974	21.352
Wallonie	19.001	31.432	31.649	27.360

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2009 à 2011

RT/UT	Nombre d'exploitations (%)			
	2009	2010	2011	moyenne triennale
<0	23,33	9,11	11,76	14,73
0-5000	10,71	7,56	8,47	8,91
5000-10000	14,05	9,11	8,94	10,70
10000-15000	10,00	10,44	10,59	10,34
15000-20000	11,67	12,89	8,94	11,16
20000-25000	7,62	10,22	8,71	8,85
25000-30000	4,76	9,11	5,41	6,42
30000-35000	6,19	5,11	10,82	7,37
35000-40000	2,86	3,11	3,29	3,09
40000-45000	2,38	6,67	4,00	4,35
45000-50000	1,90	2,89	4,24	3,01
50000-55000	0,95	1,78	2,82	1,85
55000-60000	1,67	3,11	2,12	2,30
60000-65000	0,24	1,33	2,12	1,23
65000-70000	0,48	0,89	1,18	0,85
70000-75000	0,48	0,44	0,94	0,62
>75000	0,76	6,22	5,69	4,22

Source : DGARNE

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2011)

	Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers (45)	Bovins à viande (46)	Bovins mixtes (47)	Cultures et lait (831+832)	Cultures et bovins non laitiers (833+834)	Wallonie
Total des capitaux engagés (1000 €)	1.367,2	951,8	798,6	1.315,4	1.623,5	1.339,7	1.146,7
Part engagée par l'exploitant (%)	**32,9**	**50,9**	**58,2**	**53,8**	**42,0**	**42,0**	**46,4**
Capital foncier	23,3	30,1	27,4	28,0	24,5	22,6	26,5
Terres, améliorations foncières	19,4	14,4	18,6	17,3	16,1	17,0	17,2
Autres (bâtiments, quotas,..)	3,9	15,7	8,8	10,7	8,4	5,6	9,3
Capital d'exploitation	9,6	20,9	30,8	25,8	17,5	19,4	19,9
Cheptel vif	1,6	11,2	24,1	18,8	8,0	11,2	11,8
Cheptel mort	4,7	8,6	5,9	5,6	6,5	5,7	6,1
Capital circulant	3,3	1,1	0,8	1,3	3,0	2,5	2,0
Part engagée par les bailleurs (%)	**67,1**	**49,1**	**41,8**	**46,2**	**58,0**	**58,0**	**53,6**

Source : DGARNE

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2011)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Condroz	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Total des capitaux engagés (1000 €)	1.213,8	1.263,8	936,7	1.326,3	854,2	1.021,3	1.103,6	954,6	973,5
Part engagée par l'exploitant (%)	**40,7**	**40,0**	**53,9**	**46,6**	**53,8**	**55,5**	**53,4**	**56,0**	**55,1**
Capital foncier	24,5	24,1	33,2	26,5	32,8	32,8	27,7	27,6	27,8
Terres, améliorations foncières	17,9	17,7	14,4	17,3	13,8	17,3	16,5	17,6	17,5
Autres (bâtiments, quotas,..)	6,6	6,4	18,8	9,1	18,9	15,5	11,2	10,1	10,3
Capital d'exploitation	16,1	15,8	20,8	20,2	21,0	22,7	25,7	28,4	27,3
Cheptel vif	8,1	7,8	12,6	11,5	12,4	15,1	17,8	21,2	19,7
Cheptel mort	5,4	5,3	7,6	6,5	8,1	6,7	6,5	6,2	6,5
Capital circulant	2,6	2,7	0,6	2,2	0,5	0,9	1,4	1,0	1,1
Part engagée par les bailleurs (%)	**59,3**	**60,0**	**46,1**	**53,4**	**46,2**	**44,5**	**46,6**	**44,0**	**44,9**

Source : DGARNE

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2009 et 2011

Rubriques de l'actif	Valeur en 1 000 euros		
	2009	2010	2011
A) Capital foncier			
Terres et améliorations foncières	187,8	201,3	196,7
Autres (bâtiments, quotas,…)	123,7	112,5	107,2
Total (A)	**311,5**	**313,8**	**303,9**
B) Capital d'exploitation			
Cheptel vif	141,4	141,1	135,8
Cheptel mort	71,9	72,2	69,4
Capital circulant	21,3	20,5	22,8
Total (B)	**234,6**	**233,8**	**228,0**
Total du capital engagé par l'exploitant (A + B)	**546,1**	**547,6**	**531,9**

Source : DGARNE

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2009 et 2011

Origine des fonds (passif)	Valeur en 1 000 euros		
	2009	2010	2011
Fonds propres (A)	366,8	383,5	376,3
Emprunts	179,3	164,0	155,7
Total passif = total actif (B)	**546,1**	**547,6**	**531,9**
Taux de solvabilité (A/B) en %	67,2	70,0	70,7

Source : DGARNE

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2011

Origine des fonds (passif)		Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers (45)	Bovins à viande (46)	Bovins mixtes (47)	Cultures et lait (831+832)	Cultures et bovins non laitiers (833+834)	Wallonie
Fonds propres (A)	(en mille euros)	334,1	299,5	368,4	520,0	465,3	438,4	376,3
Emprunts		115,4	185,4	96,1	187,2	216,7	124,0	155,7
Total passif (B)		**449,5**	**484,8**	**464,5**	**707,2**	**682,0**	**562,4**	**531,9**
Taux de solvabilité (A/B) en %		*74,3*	*61,8*	*79,3*	*73,5*	*68,2*	*78,0*	*70,7*

Source : DGARNE

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2011

Origine des fonds		Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Condroz	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Fonds propres (A)	(en mille euros)	366,2	374,3	312,1	414,2	287,3	377,6	405,3	398,3	391,6
Emprunts		127,4	131,1	193,1	204,2	172,1	189,0	184,0	136,6	145,0
Total passif (B)		**493,6**	**505,4**	**505,2**	**618,4**	**459,4**	**566,6**	**589,3**	**534,9**	**536,6**
Taux de solvabilité (A/B) en %		74,2	74,1	61,8	67,0	62,5	66,6	68,8	74,5	73,0

Source : DGARNE

Annexe IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2011 (en millions d' €)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010 %
Grandes cultures	**420,0**	**417,4**	**458,2**	**401,6**	**392,1**	**461,7**	**503,8**	**424,4**	**406,9**	**748,2**	**561,7**	**-24,9**
dont												
- céréales	132,0	125,0	152,0	116,9	114,3	174,8	249,4	149,9	130,4	279,4	266,5	-4,6
- betteraves sucrières	162,8	175,9	179,4	172,3	161,4	132,0	124,6	115,2	126,0	91,3	148,3	+62,4
- pommes de terre	74,0	62,6	70,0	49,1	62,2	78,8	74,9	109,1	89,3	301,2	74,0	-75,4
Produits de l'élevage	**857,0**	**856,6**	**883,8**	**901,5**	**869,3**	**900,5**	**996,0**	**1.014,6**	**902,2**	**1.015,4**	**1.081,6**	**+6,5**
dont												
animaux	441,3	470,4	503,0	524,5	509,6	553,0	545,9	582,1	580,1	606,8	628,8	+3,6
- bovins	313,0	347,6	388,5	391,2	371,9	419,1	409,9	437,7	444,3	473,2	482,5	+2,0
- porcs	83,0	79,5	74,3	84,8	83,9	86,2	75,1	91,7	84,6	83,6	97,1	+16,2
- volaille	38,3	36,7	34,4	41,4	44,4	38,2	52,6	52,7	51,2	50,0	49,2	-1,6
produits animaux	415,6	386,2	380,8	376,9	359,7	347,5	450,1	432,1	322,1	408,6	452,8	+10,8
- lait et dérivés	402,5	372,3	364,3	361,5	342,3	330,3	426,7	408,4	297,7	387,2	432,6	+11,7
Horticulture	**163,3**	**168,6**	**156,0**	**153,0**	**154,8**	**158,1**	**152,4**	**158,5**	**161,2**	**171,5**	**167,7**	**-2,2**
dont												
-légumes	52,6	46,3	46,6	53,9	47,9	43,1	40,5	59,9	69,1	67,8	71,0	+4,7
-fruits	24,2	26,0	30,4	28,3	31,7	38,0	37,2	33,2	31,0	35,6	30,2	-15,2
-non comestibles	86,5	96,3	78,9	70,8	75,2	77,0	74,7	65,4	61,1	68,1	66,6	-2,2
Total	**1.440,3**	**1.442,6**	**1.497,9**	**1.456,1**	**1.416,2**	**1.520,3**	**1.652,2**	**1.597,5**	**1.470,3**	**1.935,1**	**1.811,0**	**-6,4**

Sources : DGARNE, DAEA (CLE), DGSIE (ex-INS)